

République Algérienne Démocratique et populaire  
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

**UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DETIZI-OUZOU**  
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des sciences de Gestion  
Département des Sciences économiques

Mémoire de Master II en sciences économiques  
Spécialité « Management Territorial et Ingénierie de Projets »  
Option : Management des services publics territoriaux

Préparé par :

**CHENANE Saliha**

**« Le management des déchets et développement territorial durable : étude de cas de partenariat public-social dans le village IGUERSAFENE (commune d'Idjeur) »**

Sous la direction de :

Pr AHMED ZAID MALIKA

Codirigé par :

CHENOUNE OUARDA

**Promotion : 2014/ 2015**

**« Management des déchets et développement territorial durable :étude de cas de partenariat-public-social dans le village IGUERSAFENE( commune d'IDJEUR) »**

## **Résumé :**

En Algérie, la gestion des déchets est l'un des services publics locaux dont la prise en charge se fait par les collectivités territoriales. Et ces dernières se coopèrent avec les acteurs sociaux de la localité, c'est pour cela le nombre d'associations écologiques qui activent dans le domaine des déchets sur le territoire de la wilaya de TIZI-OUZOU, ne cessent d'augmenter.

A cet effet, l'émergence du partenariat public-social comme nouveau mode de gestion dans le secteur du service public local des déchets est un phénomène régional, motivé par l'inefficacité des collectivités territoriales ayant compétence en la matière de le gérer d'une manière durable. C'est pour cela des acteurs nouveaux viennent de participer à des opérations de volontariats pour gérer et réduire les impacts de ces déchets sur l'environnement afin de réaliser un développement territorial durable et notamment par la préservation de leurs milieux ruraux. On fait référence à le mouvement associatif, le comité de village et les citoyens ; territorial durable. Donc, notre contribution consiste à l'étude de degré de partenariat de la commune d'IDJEUR' avec les acteurs sociaux de village' IGUERSAFENE' de cette commune.

**MOTS CLES :** Services publics locaux, management public, action sociale, gestion des déchets, commune d'IDJEUR', développement territorial durable.

## **Summary:**

In Algeria, the management of waste is one of the local public services whose catch of load is done by the local authorities. And these last are cooperated with the social actors of the locality, it is for that the number of ecological associations which activate in the field of waste on the territory of the wilaya of Tizi-ouzou, do not cease increasing.

To this end, the emergence of the public-social partnership as new fashion of management in the sector of the local public utility of waste is a regional phenomenon, moved by the inefficiency of the local authorities being competent on the matter to manage it in a durable way C' is for that of the new actors have just taken part in operations of voluntariates to manage and reduce the impacts of this waste on the environment in order to carry out a durable territorial development and in particular by the safeguarding of their rural mediums. One refers to the associative movement, the committee of village and the citizens; territorial durable. Therefore, our contribution consists being studied of degree of partnership of the commune of ' IDJEUR' with the social actors of village' IGUERSAFENE' of this commune.

**Key words:** Local public services, public management, social action, management of waste, commune of ' IDJEUR ', durable territorial development.

## ***REMERCIEMENTS***

Avant tout, je remercie DIEU le tout puissant de m'avoir donné le courage et la santé de mener ce travail.

Ce mémoire est le fruit de deux années de travail sous la Direction du Pr AHMED ZAID Malika .Je tiens à remercier en second lieu à lui toute ma gratitude pour sa qualité d'encadrement .Je lui suis reconnaissante de l'intérêt et de la confiance qu'elle m' a témoignée .De par la disponibilité dont elle a fait preuve à mon égard et les nombreux conseils qu'elle m'a prodiguée.

Je remercie l'ensemble des enseignants du laboratoire REDYL et particulièrement ceux qui ont contribué à ma formation de Master.

Je remercie les membres de jury de m'avoir fait l'honneur d'être les rapporteurs de ce mémoire .Je les remercie également pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce mémoire en acceptant de l'évaluer .Leurs reconnaissances seront sources d'enrichissement pour mes travaux futurs. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma respectueuse reconnaissance.

Je remercie ma famille qui m'a largement soutenue tout au long de ce travail .Je voudrais leur exprimer toute ma reconnaissance.

## **ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES**

<b>ACL</b>	Agglomération centre local.
<b>AND</b>	Agence Nationale des déchets.
<b>AS</b>	Agglomérations secondaires.
<b>BTP</b>	Bâtiment et travaux public.
<b>CET</b>	Centre d'enfouissement technique.
<b>CO2</b>	Gaz de Carbone.
<b>CNFE</b>	Conservatoire National des formations à l'environnement .
<b>C .O.V</b>	Composés organiques volatiles .
<b>DD</b>	développement durable.
<b>EPIC</b>	Etablissement public à caractère industriel et commercial.
<b>FEDEP</b>	Fonds National de l'environnement et le dépollution.
<b>HAB</b>	Habitant.
<b>MATE</b>	Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement.
<b>ONEDD</b>	Observatoire National de l'environnement et du développement durable.
<b>ONG</b>	Organisation non Gouvernementale.
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies.
<b>PED</b>	Pays en voie de développement.
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut.

<b>PNAE-DD</b>	Plan National d'action pour l'environnement et Le développement durable.
<b>PNAGDEM</b>	Plan National de gestion des déchets ménagers et assimilés.
<b>PNB</b>	Produit National brut.
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement
<b>PPDRI</b>	Projets de proximité et développement rural intégré.
<b>PROGDEM</b>	Programme National pour la gestion des déchets ménagers .
<b>SCGDMA</b>	Schéma communal de gestion des déchets ménagers et assimilés.
<b>SNAD</b>	Système National d'aide à la décision.
<b>SNAT</b>	Schéma National d'Aménagement du territoire.
<b>SRAT</b>	Schéma régional d'Aménagement du territoire.
<b>TEOM</b>	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
<b>UICN</b>	Union Internationale pour la conservation de la Nature.

# SOMMAIRE

<b>Introduction générale.....</b>	<b>01</b>
<b>Chapitre 01 :Du développement durable au développement durable local .....</b>	<b>05</b>
Introduction .....	05
Section 01 :Concepts et définitions du développement durable .....	05
Section 02 : Les principes généraux du développement durable .....	08
Section 03 : L'environnement comme pilier du développement territorial durable contenu dans l'agenda 21 local (l'ancrage territorial du développement durable .....	31
Conclusion .....	39
<b>Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets (la gestion des déchets dans l'optique du développement durable) .....</b>	<b>42</b>
Introduction .....	42
Section 01 : Les déchets :définition ,caractéristiques et types .....	43
Section 02 : La gestion des déchets, ses principes dans le cadre de développement durable ....	52
Section 03 : Les modes et les techniques de traitement des déchets .....	56
Conclusion.....	72
<b>Chapitre03 : Mode de gestion de service public des déchets .....</b>	<b>74</b>
Introduction .....	74
Section 01 : La notion de service public des déchets et l'adaptabilité du management pour le traitement de ce service .....	75

Section 02 : Identification de service public des déchets au niveau du territoire .....	80
Section 03 : Le mode de traitement des déchets dans le village 'IGUERSAFENE' .....	88
Conclusion.....	120
<b>Chapitre04</b> : Le mode de gestion des déchets selon la Direction de l'environnement de la wilaya de TIZI-OUZOU.....	<b>122</b>
Introduction .....	122
➤ Présentation de la Direction de l'environnement .....	123
1) Missions de la Direction de l'environnement.....	123
2) Organigramme de la Direction de l'environnement et missions de ses services (arrêté ministériel du 28.04.2007) .....	124
3) Les actions mises en œuvre à la faveur de la protection de l'environnement par cette Direction .....	126
4) Les projets de proximité de développement rural intégré : objectifs, contenu et méthodes.....	129
• Principales législations et réglementations environnementales.....	133
• Evolution des institutions et de la législation en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.....	136
5) Organisation d'un concours pour améliorer le milieu urbain et notamment celui du rural dans l'intérêt d'engendrer un développement territorial durable.....	139
➤ Gestion des déchets .....	141
1) Gestion des déchets solides urbains .....	141
2) Liste des décharges et dépotoirs sauvages (au niveau de quelques communes de la wilaya de TIZI-OUZOU.....	142
3) Schémas directeurs de la gestion des déchets ménagers inscrits sur le budget de la wilaya de TIZI-OUZOU .....	145
4) Définition d'un centre d'enfouissement technique.....	146
• Les statistiques sur le traitement des déchets par année sur les trois CET (Oued falli, Draâ El Mizan et Ouacif.....	155
• Taux d'évolution des quantités des déchets au niveau des trois CET de la wilaya de TIZI-OUZOU .....	155

• Pyramide des quantités des déchets valorisables 2014 (0,59%) .....	162
➤ La gestion des déchets inertes au niveau de la wilaya de TIZI-OUZOU.....	176
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>178</b>

Références bibliographiques

Index des tableaux, cartes et graphiques

Table des matières

### **Conclusion générale :**

La situation en matière d'hygiène et de salubrité publique de la ville et notamment le milieu rural, à l'issu des régions est caractérisée par des insuffisances au niveau de la gestion des déchets, qui se répercutent de manière inexorable sur le cadre de vie. Les problèmes qui en découlent et qui deviennent un problème de santé publique sont dus entre autres :

- A la croissance effrénée de la démographie ;
- A l'urbanisation anarchique et incontrôlée ;
- Au développement industriel et au manque d'application de la réglementation ;

Les effets seront de plus en plus importants à l'avenir compte tenu de l'augmentation très sensible du volume des déchets générés par les ménages. Leur gestion s'avère de plus en plus complexe vue le manque de moyen de collecte et de transport. Cela se traduit notamment :

- Une diminution significative de l'effectif affecté aux services de nettoyage, de Collecte et d'évacuation des déchets ;
- Une insuffisance des moyens matériels affectés à l'évacuation des déchets.

Tout cela nous permet de faire face aux problèmes environnementales engendrés par les externalités causées par la prolifération des déchets sur les territoires ,de ce fait une prise en charge en faveur des impacts causés par les différentes nuisances dans un cadre environnemental préservé et sain .Donc , une prévention de l'environnement qui doit être inscrite sur la base d'un plan d'action fondé dans notre recherche sur les fondements managériaux pour la gestion de service public qui se base sur les déchets et leur modes de traitement ,puisque ce service est assuré par les collectivités territoriales , et notamment la commune .Cette dernière joue un rôle important pour satisfaire ce service à l'intérêt de la population et de tracer des différentes actions par elle afin d'envisager un développement au niveau de son territoire par des différentes instructions en la matière .

Pour réaliser ce développement, il faut aussi initier tous les acteurs territoriaux dans l'intérêt de faire face aux problèmes environnementaux. Il s'agit ici des acteurs sociaux et leurs conciliations avec les organismes administratifs qui interviennent dans le cadre de

protection de l'environnement, ainsi que les comités de quartiers à leurs tour jouent aussi un rôle important en faveur d'un développement rural participatif au niveau de leur villages.

La protection de l'environnement est devenue une préoccupation majeure des différents acteurs. Si la stratégie de développement social et économique à mettre en place doit d'abord répondre aux besoins actuels des populations, celle-ci devrait être conçue de façon à ne compromettre les intérêts des générations futures. Il s'agit aujourd'hui d'intégrer la dimension environnementale dans toutes les actions de développement « c'est le développement durable ». De ce concept découle l'ambition d'assurer pour l'avenir, et de manière crédible la préservation des ressources naturelles, la protection et la restauration des écosystèmes menacés ainsi que la préservation et l'atténuation des nuisances que les activités de l'homme apportent à l'environnement.

Malgré les faiblesses essentiellement institutionnelles, juridiques, économiques et sociales, la gestion rationnelle semble possible. La bonne gouvernance, les réformes économiques et le développement durable sont des éléments d'un même mouvement, c'est pourquoi, il faut impliquer tout le monde dans la prise en charge du problème des déchets, tous les départements gouvernementaux, les collectivités territoriales l'inévitable et incontournable société civile, les chefs d'entreprises, les associations...etc..

Les techniques managériales appliquées à la gestion des déchets notamment avec une stratégie globale au niveau national avec un écho locale peut constituer une réponse à la problématique posée, c'est dans ce sens que doivent évoluer les efforts déployés.

Pour ce, nous pouvons dire qu'à travers l'étude réalisée, il est en ressort que la gestion durable et intégrée des déchets constitue une problématique qui interpelle tous parties ou acteurs. C'est dans ce sens que nous avons démontré la nécessité et même l'opportunité de l'application des principes fondamentaux du management. Le soucis, étant l'harmonie et la conciliation des intérêts économiques, écologiques et environnementaux.

Ensuite, le cas étudié qui est relatif à la gestion des déchets au niveau de la commune 'IDJEUR', et notamment l'adoption de ce management à l'échelon local de cette commune, de ce fait, on a consacré notre étude à voir le mode de traitement des déchets, et son fonctionnement selon une approche territoriale, c'est-à-dire de vérifier cette gestion au niveau du village IGUERSAFENE de la commune IDJEUR, Daïra de BOUZEGUENE. A partir de

notre étude de ce village comme un état des lieux , nous a révélé à la prise de conscience de la gestion des déchets dans ce quartier , par la liaison et la mise en place de l'ensemble étapes de cette gestion , ce qui nous permet de s'intéresser sur la nécessité d'inculquer la culture de communication et de civisme aux acteurs (associations ,citoyens et institutionnels ).

Pour mettre du pratique le management dans les administrations publiques à leurs têtes les communes qui sont chargées de gérer les problèmes issus d'une mauvaise gestion des ressources naturelles , et notamment leurs utilisations rationnelles par ses usagers .Donc , il s'agit d'appliquer du management dans le secteur public , de ce fait nous avons concilier les intérêts des collectivités territoriales (intérêt général) , entreprises (taxation , principe du pollueur-payeur ) , et notamment pour les entreprises qui sont chargées de la gestion des déchets (opérateurs privés ) .

Les milieux naturels et les écosystèmes de la wilaya de Tizi-Ouzou, sont en dégradation progressive due généralement aux activités humaines.

Les principales actions menées au niveau de la Direction de l'Environnement s'inscrivent en conformité avec les orientations contenues dans le programme global d'investigation du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et les recommandations des états généraux à savoir :

- Application, mise en œuvre et respect du cadre réglementaire en matière de la protection et de préservation de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- Réduction des pollutions et nuisances avec projection de techniques propres basées sur les principes de recyclage, de récupération, de réutilisation et de valorisation.
- Application de la taxe sur les activités polluantes préservation de la diversité biologique.

Implication du mouvement associatif et du citoyen dans le domaine de la protection et de préservation des milieux et de l'amélioration du cadre de vie. Implication du mouvement associatif et du citoyen dans le domaine de la protection et de préservation des milieux et de l'amélioration du cadre de vie.

- Amélioration de la qualité du service public
- Exécution du programme d'investissement inscrit dans le cadre des plans quinquennaux **(2005-2009 et 2010-2014).**

Actuellement, il s'agit de fédérer tous les acteurs en leur offrant une vision claire de leur rôle :

-Les collectivités fixent le cap et les objectifs, encouragent la valorisation, assurent la formation des citoyens et fixent les règles du jeu ;

-les organismes administratifs notamment la Direction de l'environnement en matière de la gestion des déchets ,ses effortsse focalisent sur l'éco conception à partir d'une approche multicritère des questions de l'environnement , ainsi de différents de programmes d'actions envisagées pour sensibiliser les citoyens ,par les différentes communications mises en œuvre afin de mettre l'intérêt au problème de la dégradation de l'environnement par la prolifération des quantités énormes de déchets sur tout le territoire urbain , et notamment au niveau rural par l'intervention des comités de quartier pour éliminer certains impacts produits par ces déchets ,et cela se fait par la création des associations qui jouent un rôle important face à cette gestion .

-Enfin , les citoyens jouent un rôle essentiel à leur tours , grâce à un tri à la source d'une meilleure qualité et dans l'approvisionnement en 'ressource 'des filières de valorisation ,pour récupérer tous déchets générés ,et cela se fait notamment par la participation des citoyens avec le comité de quartier et les associations environnementales , c'est le cas du village 'IGUERSAFENE' qui a réussi à introduire des actions importantes avec des moyens simples à la faveur d'une protection de l'environnement par un traitement efficace de certains types de déchets (plastique ,verre ,...).

# Chapitre 1 :

Du développement durable au  
développement durable local.

Cas de l'environnement.

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

## **Introduction au premier chapitre :**

Le développement durable, une notion à l'existence récente mais au combien lourd de sens. En effet, la planète qui est le réservoir duquel nous puisons toutes les ressources dont on a besoin de vivre , montre des signes d'essoufflement , des signes qui se traduisent par des bouleversements qui seront difficiles à surmonter notamment pour les générations futures , comme le réchauffement climatique , la détérioration de la qualité de l'air , les pollutions en tout genre ... des conséquences générées par la course au développement , et ce en surexploitant les ressources , au détriment des générations futures .

Il s'agit dans ce chapitre de cerner le concept du développement durable en l'inscrivant dans sa dimension territoriale à travers le développement durable local consacré dans le protocole de Rio en 1992.

Pour se faire, nous analyserons dans la section une de ce présent chapitre des fondements théoriques et historiques du développement durable. Dans la section suivante, il sera question de développer les principes du développement durable et ses différentes acceptations. La section trois, est réservée à la présentation du pilier environnemental du développement durable. Enfin, la dernière section se focalisera sur l'adaptation des outils du développement durable au niveau local. La référence territoriale attire particulièrement notre attention.

## **Section(1) : Concepts et origine du développementdurable**

Le développement durable est une notion apparue pour améliorer la situation sociale, économique et environnementale d'un pays ,il englobe plusieurs facteurs et conditions pour qu'il soit durable, il doit répondre aux exigences d'une vie économiquement stabilisée , socialement améliorée et dans une approche environnementaliste préservée .

Cette notion est apparue au début des années 80, où tous les pays du monde ont commencé à mettre en valeur l'environnement terrestre, où plusieurs problèmes environnementaux ont été découverts (le trou de la couche d'ozone),et pour ce faire , des stratégies qui favorisent le développement durable ont été mises en place dans le cadre d'une protection environnementale , développement économique et un niveau de vie évolué , dans

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

l'air d'une gouvernance qui facilite la bonne application des principes de développement durable dans les différents pays .

## 1) Historique, définitions et les dimensions du développement durable.

L'apparition du développement durable est passée par plusieurs évènements marquants des dates importantes, la première idée était en 1934 pour arriver à définir ce concept en 1987.

### 1-1) Historique :

La naissance du concept de développement durable a été commencée en 1934 au DUST BOWL au centre des Etats unis d'Amérique, avec la prise de conscience qu'il faut respecter les potentialités des sols.

En 1951, L'UICN (union internationale pour la conservation de la nature) a publié son premier rapport qui se préoccupe des liens entre l'économie et l'environnement. La décennie 60 est une décennie de lancement de développement, l'adoption du principe d'une aide publique au développement de 1% des PIB en 1960.

En 1968 la fondation du CLUB de ROME, ce dernier en 1971, a publié le rapport HALTE à la croissance, la forte croissance économique des pays développés et l'accroissement démographique que connaît la planète ont causé à l'épuisement des ressources naturelles et l'augmentation des pollutions sur la planète , le rapport a suggéré à la fois de tendre vers une croissance zéro dans les pays industrialisés et de limiter l'accroissement démographique , le développement économique est alors présenté comme incompatible avec l'écologie .

En 1980, l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a publié un document « stratégie mondiale de la conservation » ou apparaît pour la première fois la notion de « sustainable développement » traduit par le développement durable. Mais le terme passe presque inaperçu jusqu'à sa reprise en 1987, dans le rapport BRUNDTLAND « notre avenir à tous », du nom de la présidente de la commission mondiale sur l'environnement et le développement la norvégienne GROS HARLEM BRUNDTLAND qui a défini dans ce rapport le concept de développement durable. A partir de cette date le concept de développement durable a été adopté dans le monde.

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

Vingt ans après le premier sommet de la terre à STOCKHOLM, en juin 1992 à RIO DE JANEIRO au Brésil se déroule le deuxième, qui s'appelle aussi la conférence des nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED). 178 pays sont réunis pour élaborer plusieurs textes :

- a. Une déclaration sur l'environnement et le développement ;
- b. L'action 21 (ou agenda 21) ;
- c. Conventions sur la biodiversité ;
- d. Conventions sur les changements climatiques ;
- e. Déclarations sur les forêts ;
- f. Déclarations sur la désertification.

En 1993 , la conférence mondiale sur les droits de l'Homme à Vienne , qui aborda le droit des populations à un environnement sain qui leur assure une bonne santé , et au développement qui leur donne le droit d'accéder aux différents biens publics (l'éducation , l'emploi , les services sanitaires ) .

En 2002, le sommet mondial du développement durable à JOHANNESBURG du 26 aout au 04 septembre , ou le troisième sommet de la terre qui a réuni des dizaines de milliers de participants , dont plus de cent chefs d'Etats ou de gouvernements , des délégués nationaux et des responsables d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'entreprises , dans le but de renouveler leur engagement envers les principes déclarés dans la déclaration de RIO en 1992 et les objectifs du programme de l'agenda 21 , l'élimination de la pauvreté et la préservation des ressources naturelles dans un monde où la croissance démographique et les besoins en matière d'alimentation , d'eau d'énergie et d'hygiène ne cessent de croître.

## **1-2/ Définitions du développement durable :**

Le concept de développement durable est repris dans le rapport Brundtland par Madame Gro Harlem Brundtland la présidente de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, qui a défini le développement durable comme suit :

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

“ Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.”<sup>1</sup>

Cette définition cite deux concepts clés :

1. Le premier est celui des « besoins », et en particulier les fondamentaux pour l'humanité comme le besoin à l'alimentation, en eau et à un environnement sain qui assure une meilleure santé.
2. Le deuxième c'est la satisfaction des présents besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs , ce qu'on peut appeler une satisfaction rationnelle et une consommation des ressources naturelles contrôlée qui respecte l'écologie et la préserve pour l'avenir .

L'objectif du développement durable est de définir des schémas conciliant les trois aspects : économique, social, et environnemental des activités humaines, ces schémas reposent essentiellement sur les trois dimensions de développement durable qui sont : la dimension économique, la dimension sociale et la dimension environnementale.

## **Section 2 : Les principes généraux de développement durable**

### **2- 1/ Les principes du développement durable :**

Pour assurer la réalisation de développement durable , cinq conditions fondamentales qu'il faut remplir, mais il est aussi nécessaire de définir des principes qui participent aussi à la mise en œuvre de cette notion.

#### **2-1-1/ Intégration de l'environnement et de l'écologie :**

L'intégration de l'environnement et de l'écologie est une nécessité pour la notion de développement durable , plusieurs instruments ou politiques peuvent favoriser le développement durable par le biais d'une utilisation plus environnementale des ressources .Parmi ces politiques ou instruments , la fiscalité écologique qui est imposée directement aux producteurs pollueurs , elle est déterminée en fonction de type de l'activité et le volume de

---

<sup>1</sup> Le rapport Brundtland, la commission mondiale sur l'environnement et le développement , 1987.

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

pollution rejetée , à cet égard , l'utilisation d'une politique ou instrument économique pour un but environnemental (réduire la pollution) illustre l'importance de l'intégration de l'environnement et de l'écologie.

## **2-1-2/ Préservation de la diversité biologique et conservation des Ressources naturelles :**

La réalisation d'un développement durable repose aussi sur la préservation de la diversité biologique, l'utilisation de façon durable les espèces et les écosystèmes, améliorer la capacité de renouvellement des ressources naturelles que sont les sols, les espèces sauvages et domestiques, les forêts, les pâturages et les terres agricoles , les eaux douces et les écosystèmes marins .Et pour permettre la réalisation de ces objectifs, il est nécessaire de changer les comportements et les attitudes des individus et des collectivités face à l'environnement et leur donner les moyens véritables de le mieux gérer .

Ensuite, au niveau des Etats, il faut mettre en place des politiques et instruments qui peuvent faire face à la destruction environnementale et qui favorisent la préservation de la diversité écologique et les ressources naturelles.

Enfin, au plan international, il faut favoriser la mise en œuvre de conventions et protocoles relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles.

## **2-1-3/ Précaution, partenariat et participation :**

La précaution, la prévention et l'évaluation constituent le point de départ d'un véritable développement durable.

Les nouvelles mesures de la protection de l'environnement sont des précautions, les préventions et l'évaluation, mais s'avèrent difficile à inculquer parce qu'ils sont éloignés de la réalité.

## **2-1-4 / Concertation :**

L'atteinte au développement durable est devenue une responsabilité collective, la concertation de tous les échelons décisionnels est indispensable pour une meilleure gestion et une utilisation durable des ressources des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins.

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

Tous les Etats doivent collaborer dans un esprit de partenariat, dans la mise en place des instruments et politiques environnementales et des stratégies pour protéger, préserver et restaurer l'environnement.

Tous doivent participer activement aux différents forums, conventions, colloques et protocoles, compte tenu des moyens et de la capacité dont ils disposent, ils doivent aussi assumer leurs responsabilités environnementales.

## **2-1-5/ Education, formation et sensibilisation :**

La sauvegarde et la protection de l'environnement sont des responsabilités de chaque individu dans la nation , le changement des idées , des attitudes et des comportements sont jugés essentiels pour prendre soin de leur environnement, pour ce faire , les Etats doivent élaborer des stratégies visant l'éducation , l'information et la sensibilisation de leur population en matière d'environnement et de développement durable , la prise de conscience aussi est un élément important qui peut modifier les comportements des individus , par la mise en place de l'ensemble des procédés permettant de transmettre des informations à distance , la radio , la télévision et les journaux et maintenant les réseaux informatiques (Internet) .

## **2-2/ Les caractéristiques du développement durable :**

A partir de diverses sources, les caractéristiques principales que l'on retrouve lorsqu'il est question de développement durable. Chacune de ces caractéristiques offre, nous le verrons, l'occasion d'interprétations et de débats. de participation, de mondialisation économique ou d'usage des technologies).

La notion de développement durable est inséparable de sa fonction en tant qu'organisatrice de l'action, de référence légitimant. C'est ce que l'on pourrait appeler une fonction performative, en ce sens qu'elle tend à créer un effet. Celui-ci consiste en partie dans ce qui apparaît dans la citation ci-dessus: tenter de concilier un certain nombre d'objectifs, prétendre faire converger des actions sur une même voie. D'où son aspect mobilisateur.

“Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins” (CMED 1987). Qui ne souscrirait à cette brève définition du développement durable contenue dans le Rapport “Brundtland” (CMED 1987, qui ouvrit la voie à la Conférence de Rio en 1992). C'est lorsqu'il s'agit de la

## Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

mettre en pratique, bien sûr, que les conflits émergent. Ce que cette notion gagne par la prise en compte de nombreux objectifs différents, elle risque de le perdre, en ce qu'elle prévoit peu d'arbitrage net entre différentes priorités (les différents "besoins"), et renvoie celui-ci à un accord entre les parties. Certes elle offre le mérite de "mettre tout le monde autour d'une même table" avec à l'ordre du jour une série de questions sensibles. Mais si du côté des rapports de force entre les parties il n'y a guère de modifications – pensons en particulier à la problématique Nord-Sud, mais aussi à des situations locales - on n'obtient que peu de changements par rapport à l'ordre établi. "Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins" (CMED 1987). Qui ne souscrirait à cette brève définition du développement durable contenue dans le Rapport "Brundtland" (CMED 1987, qui ouvrit la voie à la conférence de RIO 1992). C'est lorsqu'il s'agit de la mettre en pratique, bien sûr, que les conflits émergent. Ce que cette notion gagne par la prise en compte de nombreux objectifs différents, elle risque de le perdre, en ce qu'elle prévoit peu d'arbitrage net entre différentes priorités (les différents " besoins "), et renvoie celui-ci un accord entre les parties.

### ➤ **Pour ou contre le développement durable?**

Malgré ces écueils déjà plusieurs fois dénoncés, en particulier par des avocats de changements nets dans l'approche du développement des pays du Sud (Sachs, Rist, CETRI), on peut considérer que la notion de développement durable offre des intérêts importants tant du point de vue théorique que pratique.

Outre son opportunité pour notre époque, telle qu'elle a été esquissée plus haut, elle représente la forme dans laquelle s'est massivement investi le courant environnementaliste aujourd'hui. Il y a sans doute perdu une partie de sa radicalité (Pallemarts 1995), mais il a aussi laissé ainsi une partie de sa marginalité. Des engagements ont été pris par les autorités publiques pour lesquelles il est possible de demander des comptes, des initiatives sont en cours dans le domaine industriel et constituent des opportunités, des collectivités locales s'essaient à des "Agendas 21 locaux" (LA21). Une foule d'initiatives se font jour, qui certes interprètent à leur façon. En définitive, le développement durable, mais dans lesquelles cette notion, revendiquée, peut servir de levier pour dépasser certains clivages traditionnels., une critique véritable du développement durable serait celle qui démontrerait non pas que cette notion est moins opérante qu'elle ne le promet dans certains programmes - n'est-ce pas une caractéristique propre à la forme même des programmes politiques, et notamment en matière

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

de développement ? - mais qu'elle serait contre-productive avec les enjeux qu'elle prétend servir. Il est illusoire de répondre à une telle question de façon globale. L'examen sommaire de débats autour de certaines caractéristiques clés qu'elles peuvent se tenter à amener certains éclairages, entre autres, à ce sujet.

Donc, les caractéristiques du développement durable sont les suivantes :

- **Caractéristique 1:** Les problèmes d'environnement représentent la cause majeure d'une crise actuelle du développement.

A des degrés divers, le développement durable place au cœur de ses réflexions les interactions entre développement et environnement. Si le fait que le développement (économique) peut nuire à l'environnement n'est pas nouveau, il est souligné ici que l'ampleur des dégradations subies peut, réciproquement, nuire de façon majeure au développement. Ce qui implique par conséquent la nouvelle approche du développement durable.

Cette assertion apparaît assez clairement dans le Rapport Brundtland (CMED 1987), de même que dans la campagne de Friends of the Earth (Carley et Spapens 1998). Mais jusqu'où, le réaménagement du développement à partir de ces prémisses doit-il aller? Doit-on se contenter de changer la gestion de l'environnement (c'est un peu l'approche de l'Union Européenne, dont le programme de développement durable est un programme géré par la division environnement (DGXI)), Ou faut-il aller vers des modifications plus profondes, :Friends of the Earth, dans la lignée de programmes écologistes penche vers cette voie.

Du côté des "Ecological economists", on trouve aussi l'idée que la crise de l'environnement remet en question des présupposés de l'économie (caractère illimité des ressources, reconnexion des circuits économiques abstraits à une base matérielle), et en ce sens du paradigme du développement (en tant que croissance économique), dénonciation de solutions inadaptées et non démocratiques et des inégalités.

- **Caractéristique 2 :** En particulier, le problème tient aux limites de la planète face à l'extension de la population et des activités humaines population et des activités humaines

Si la première caractéristique concernait nos rapports à la nature de façon multiforme celle-ci, dans le même registre, est plus ciblée. Telle qu'elle est posée par la CMED et par la

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

Conférence de Rio, elle implique de regarder la nature comme un ensemble de ressources (“ressource base”) et au niveau mondial.

Le Rapport Brundtland, très significativement s’ouvre sur la vision, depuis l’espace, de notre terre en tant qu’espace fini. Le rapport de 1972 au Club de Rome, “Limits to growth” (diffusé à 9 millions d’exemplaires) reste le paradigme de cette vision. Considérer la nature sous forme de ressources a conduit les Ecological Economists à introduire les notions de soutenabilité faible et forte (Pierce, Daly, Costanza), qui mettent en jeu la substitution possible des ressources naturelles et d’autres ressources. En bref, plus on accepte des substitutions d’éléments naturels par d’autres (naturels ou non), plus on peut parler de soutenabilité faible<sup>1</sup>

L’approche mondiale quant à elle peut se justifier de plusieurs façons:

- Une série de ressources déplaçables (exemple: matières premières) peuvent en effet être évaluées sous forme d’un stock mondial (d’ailleurs variable selon les technologies)
- De larges parts de l’environnement sont communes soit à la planète (atmosphère, couche d’ozone), soit à de vastes zones de celles-ci (océans par exemple)
- Des éléments de l’environnement dont la destruction est irréversible (Venise, le tigre en tant qu’espèce naturelle) peuvent être considérés comme un “patrimoine de l’humanité”
- Ces approches mondiales sont favorisées par d’autres formes de mondialisation: économie, transports, culture.

Mais en contrepoids à cette prise en compte mondiale des limites, il importe de souligner des différences fortes qui peuvent se marquer tant au niveau de certaines d’entre elles que de leurs effets.

- Si les ressources sont déplaçables elles ne le sont pas à un coût nul. Le meilleur (ou l’Epire) exemple est peut être celui des ressources alimentaires mondiales, suffisantes aujourd’hui pour l’humanité, mais pour lesquelles des pénuries criantes n’en existent pas moins à des niveaux régionaux.

- Même si un bien environnemental est considéré comme un patrimoine mondial, localement il entre dans un jeu de contraintes qui ne se résument pas à cette vision. Le

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

gouvernement d'un pays ne reconnaît pas nécessairement les mêmes limites à son exploitation des forêts nationales que ne le font les programmes internationaux.

-Des dommages à un milieu commun comme l'atmosphère (accroissement de l'effet de serre) ont des conséquences fort différentes d'une région à l'autre.

Dès lors l'évaluation des limites ne peut se faire que dans un jeu entre dimensions mondiales et locales. Ne voir que le mondiale pêche par abstraction. Ne voir que le local, par méconnaissance des effets d'influence entre les lieux.

La notion cruciale de limites des ressources, qui porte avec elle une vision économique de l'environnement comme capital, est généralisée dans les approches du développement durable<sup>2</sup>. Le problème des limites mondiales se trouve clairement souligné par l'ONU. FoE est sans doute le groupe, parmi ceux que nous considérons, qui va le plus loin dans la prise au sérieux des limites mondiales (ou parfois régionales) pour en tirer des implications concrètes, à travers l'objectif d'assurer à chaque pays des "espaces environnementaux" équitables<sup>3</sup>. Le WBCSD (1992, 1997) attend beaucoup des technologies pour, dans le cadre d'une soutenabilité plutôt faible, parvenir à orienter les marchés de demain (en particulier des transnationales) à respecter certaines limites des ressources face à une demande qu'il prévoit en forte croissance. Seuls les Agendas 21 Locaux, en tant que programmes locaux, ne sont confrontés que lointainement à ce problème mondial. Le plus souvent ils voient plutôt l'environnement comme un cadre de vie à gérer.

Les "critiques du développement" se montrent réservés à l'égard de ces approches des limites. Le Bras (1994) y détecte des transpositions abusives aux sociétés humaines de phénomènes biologiques particuliers et y suspecte une vision anti-démographique du Nord. Beaucoup d'auteurs y dénoncent la légitimation d'un frein au développement du Sud à travers des contraintes que le Nord n'a pas eu à prendre en compte (Sachs 1993, Chatterjee et Finger 1994).

- **Caractéristique 3:** le développement durable nécessite une approche multisectorielle (environnement, économique, social) et multidimensionnelle (rapports du local au mondial)

Il s'agit d'examiner dans le point suivant, la caractéristique fondamentale d'intégration de l'environnement à toutes les politiques. Ici il s'agit, plus largement de poser le

## Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

développement durable comme un programme “complet” de développement. Il comporte en effet des dimensions sociales dans sa version onusienne. Elles servent d’une part de justificatif partiel à une nouvelle approche de développement- il s’agit de corriger les différences criantes de niveau de vie dans le monde - et d’autre part elles forment une part explicite de programmes tels que l’Agenda 21 (CNUED 1992).

Néanmoins, un examen d’autres textes de base concernant le développement au niveau des Nations Unies, par exemple l’Agenda du Développement (Ghali 1995), ou encore nombre de textes plus anciens (voir par exemple dans Rist 1996), permet de retrouver, au niveau social, des approches semblables. Si bien que sur le plan social, le développement durable, si il réaffirme et intègre ce type d’approche a surtout pour originalité d’élaborer de nombreux liens avec la gestion de l’environnement. D’une part il s’agit de reconnaître des priorités sociales dans la gestion de l’environnement, d’autre part d’utiliser, de façon participative, les compétences des populations pour des résultats plus effectifs. Le terme “sustainable”, s’il est parfois transposé au niveau social (par analogie avec l’écologie), reste majoritairement employé dans un sens écologique. On le précise parfois en “ecologicallysustainable”.

Cela ne veut pas dire que nombre de tenants du développement durable n’y recherchent pas une dimension sociale plus affirmée. Des évolutions récentes vont en ce sens. Ce type d’approche se perçoit par exemple pour certaines collectivités locales dans le cadre de programmes LA21. Dans Carley et Spapens (1997) il y a aussi une dimension d’équité affirmée, bien que le moteur de toute l’analyse reste le concept d’espace environnemental. Au niveau européen, il semble y avoir peu d’interaction entre les politiques sociales et celles de développement durable. C’est également le cas entre les recherches en économie sociale et les Ecological economists<sup>4</sup>. Les travaux actuels sur des remises en cause de l’économie (Beaud 1997, Englehard 1997, Ayres 1998), intègrent des aspects écologiques en citant pour ce volet le terme “sustainable”, mais par pour l’ensemble de la démarche socio-économique.

Outre cet aspect multisectoriel, les liens entre local et mondial - aspect multidimensionnel - font également l’objet d’interprétations diverses. Pour n’en citer que quelques unes, on peut remarquer le soupçon porté par certains “critiques du développement”, de favoriser par un projet mondial de développement, la généralisation des modèles occidentaux dans une économie dominée par ceux-ci, sans tenir compte des différences de situation et de besoins des différents pays (Chatterjee, Sachs, Rist). Un avocat de l’approche

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

onusienne répondrait que l'on ne peut faire l'économie d'une approche mondiale, et que ces programmes font la part en un certain nombre d'endroit à des situations et responsabilités différenciées. Néanmoins, le fait que le volet "partenariat" et "aide" soit largement resté lettre morte, ce a sans doute représenté le facteur le plus important de disqualification de ce processus mondial officiel aux yeux de nombre de pays en voie de développement.

Au niveau local, les interactions local-mondial (le fameux "Penser globalement, agir localement", devise d'ONG à Rio, mais qui se trouve aussi dans la stratégie de transnationales) tentent de trouver des formes (certains LA21, la consommation "responsable" (Zaccaï 1997), ce qui n'est guère aisé vu l'interpénétration extraordinaire des effets et relations.

- **Caractéristique 4:** "Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément".

Pour l'Union Européenne il s'agit là du noyau de l'approche du développement durable par rapport aux politiques d'environnement précédentes. Mais cet élégant terme d'"intégration", tout justifié qu'il est, ne doit pas masquer les difficultés réelles qui résident dans l'irruption de contraintes supplémentaires dans les décisions.

Il y faut d'abord les signaux nécessaires, c'est tout le courant des indicateurs de développement durable qui foisonne depuis quelques années (Moldan et Billharz 1997, OCDE 1997). Mais même en présence de données incontestables, une réelle volonté est nécessaire pour en tenir compte via des arbitrages difficiles.

Bien qu'ici aussi on perçoive une évolution. Voir par exemple pour la France la ligne éditoriale du mensuel Alternatives Economiques.

Carley et Spapens (1998) décrivent, à partir d'hypothèses fortes, les changements profonds qui résulteraient d'une telle intégration. Dans l'approche onusienne du développement durable, les instruments d'intégration de l'environnement aux politiques préconisés peuvent se résumer de la façon suivante (CNUED 1992):

- Instruments juridiques: indemnisation des victimes, pas de transfert de pollution et obligation de notification entre états, transfert de connaissance, participation

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

- Instruments de gestion des technologies: études d'impact, adaptation des normes, précaution, transfert de technologies

- instruments économiques: système international ouvert, internalisation des coûts

- **Caractéristique 5:** La technologie jouera un rôle majeur dans la mise en place d'un développement durable, moyennant certaines adaptations.

C'est la notion d'éco-efficacité - impact environnemental par unité de consommation - qui fournit un commun dénominateur commode pour désigner les améliorations attendues des technologies. L'efficacité des techniques représente en effet l'un des facteurs (avec la population et le niveau des activités) sur lesquels on peut jouer pour diminuer la pression globale des activités humaines sur l'environnement : "An equation introduced by Paul and Anne Ehrlich (1990) indicates the scale of the technological challenge if both sustainability and GNP growth are to be achieved. They relate environmental impact (I) to the product of three variables, population (P), consumption per capita (C) and the environmental intensity of consumption (T). This last variable captures all the changes in technology, factor inputs and the composition of GNP. Avec les données qu'utilise Ehrlich "The environmental impact of each unit of consumption would need to fall by 93% over the next 50 years to meet (...) sustainability" (P. Ekins, in W. Sachs 1993:92-93) .

Ce type de combinaison a été repris avec différentes variations. Voir par exemple Club de Rome (1992:102), qui utilise "Impact = Population x Affluence x Technology". Ou encore Carley et Spapens (1998) qui utilisent le terme "éco-efficacité". Les résultats montrent invariablement que l'éco-efficacité doit croître drastiquement. Le Programme de "Rio+5" (ONU 1997) reprend l'idée d'une amélioration d'un facteur 4, puis 10, de l'éco-efficacité à moyen et à long terme. Reste à savoir si un accroissement concomitant de la consommation n'absorbera pas les gains ainsi dégagés, comme le craignent Ekins (1993), Carley et Spapens (1998), de même que le Club de Rome (1992).

Reste à voir aussi si les technologies ne doivent pas être beaucoup mieux mises en rapport avec les besoins et conditions locales. Le développement durable instaure en effet de nouvelles contraintes via des évaluations quant aux effets indésirés: externalités environnementales et éventuellement sociales. L'application du principe de précaution conduit à des changements dans les relations entre sciences, technologies et politiques, dans un sens plus diffus et complexe (Godard 1996). Reste à savoir enfin sous quelle impulsion et

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

modalités, et compte tenu de ces adaptations, un transfert conséquent de technologies pourrait se produire à des conditions avantageuses pour le Sud.

- **Caractéristique 6:** Le dd est compatible avec l'économie libérale moyennant des réformes touchant en particulier à l'intégration de l'environnement dans la régulation économique. L'un des points clés dans cette problématique est la notion de croissance économique. La majorité des tendances du développement durable ne la remettent pas en cause, mais plaident pour des changements plus ou moins profonds dans son contenu, et dans son application selon les pays. La CMED (1987) par exemple explique: "Pour répondre aux besoins essentiels, il faut réaliser tout le potentiel de croissance; le développement soutenable nécessite de toute évidence la croissance économique là où ces besoins ne sont pas satisfaits. Ailleurs, développement et croissance économique sont compatibles, à condition que le contenu de celle-ci respecte les principes que sont la soutenabilité et la non exploitation d'autrui. Mais, à elle seule, la croissance ne saurait suffire."

Il est indéniable que cette compatibilité au moins possible avec la croissance a beaucoup fait pour rendre le développement durable acceptable dans des milieux institutionnels et des entreprises, qui peuvent avoir tendance à en oublier les exigences concomitantes de changements à l'intérieur de cette croissance. Il est tout aussi indéniable que le débat à ce sujet ne peut se résumer à un "pour ou contre la croissance". Autant un développement qui consomme progressivement des ressources finies, ne peut durer éternellement (c'est en effet un "oxymore"), autant une croissance de certains paramètres peut être bénéfique socialement sans nuire exagérément à la nature. Il apparaît que ce qui est ici utile est une discussion à la fois circonstanciée et approfondie de la pensée économique dominante<sup>6</sup>. La réforme des indicateurs, la prise en compte d'externalités, y sont certes des conditions (encore faiblement réalisées), mais qui ne sont suffisantes ni pour le respect de l'environnement, ni pour les objectifs d'équité affirmés.

- **Caractéristique 7:** "Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures" (Principe 3 de la Déclaration de Rio, 1992).

En tant que programme de développement au niveau mondial (ONU), le développement durable fait siens des objectifs d'équité, en particulier l'élimination de la pauvreté. Cette dimension est fondamentale pour obtenir une large adhésion, à la fois des milieux de défense

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

de l'environnement (qui y trouvent une légitimation renforcée de leur combat), et d'autres groupes sociaux (a priori peu intéressés par la défense de l'environnement). Cette dimension peut être affirmée activement (ONU, Carley et Spapens) ou tenue comme une référence régulatrice de programmes de gestion environnementale (Union européenne, entreprises).

En revanche, l'équité "intergénérationnelle" apparaît comme une caractéristique plus originale. On peut cependant faire observer que la prise en compte des générations futures dans les décisions de gouvernement, n'est nullement une création récente. La pérennité des peuples, l'objectif de prospérité maintenue ou croissante, font partie de toutes les traditions anciennes (y compris religieuses) et modernes.

Bien entendu cette question a été modifiée par l'ampleur et la rapidité des changements que l'humanité subit et fait subir au monde. De plus, l'amointrissement de la croyance dans la coïncidence entre développement et progrès, ranime particulièrement cette préoccupation. Mais ce sont aussi les changements dans la gestion des coûts et des avantages qui nous la font poser à nouveaux frais<sup>8</sup>. A ceci s'ajoute sans doute un plus grand souci de formuler des questions politiques sous une forme juridique.

Dans la question des droits des générations futures notons que ce sont avant tout les questions environnementales qui sont visées, renforçant la place de celles-ci dans la définition du développement durable.

Il reste bien entendu des problèmes à la fois théoriques et pratiques pour faire respecter des droits dont les bénéficiaires n'existent pas présentement. De plus la prise en compte des "générations futures" sous une forme apparemment unifiée ne devrait pas masquer les considérables différences locales tant environnementales que sociales entre les groupes humains (problème analogue à celui de limites mondiales vu plus haut).

- **Caractéristique 8:** Le développement durable nécessite des changements dans la prise de conscience (valeurs, éducation), et dans l'éthique (en particulier dans les rapports à la nature).

"Si nous ne sommes pas capables de traduire nos mots en un langage qui puisse toucher le cœur et l'esprit des jeunes comme des vieux, nous ne pourrons entreprendre les vastes changements sociaux qui sont nécessaires pour modifier le cours actuel du développement global de l'humanité" (Introduction de G.H. Brundtland. CMED 1987: XXVI).

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

On trouve régulièrement un appel à des “changements de mentalité” vis-à-vis de l’environnement dans les textes qui promeuvent le développement durable. Il s’agit parfois de textes à fortes composantes éthiques (Club de Rome 1992, Union of Concerned Scientists 1992) et de programmes d’éducation et de sensibilisation (CNUED 1992).

On pourrait interpréter cette caractéristique de plusieurs façons.

D’une part, les adaptations sont nécessaires dans toutes les sphères de la société, ce qui explique la mise en œuvre de programmes de sensibilisation (par opposition par exemple avec un changement législatif dans un domaine qui concernerait une profession spécialisée).

De plus, dans ces différentes sphères, les principes du développement durable devront être mis en œuvre d’une façon spécifique aux secteurs et aux situations. C’est pourquoi d’ailleurs les acteurs seront appelés à jouer un rôle dans ces adaptations (voir point suivant). De ce fait ce sont plus des principes qui sont recommandés, que des prescriptions qui sont imposées (même si dans un deuxième temps, les prescriptions et méthodologies se définissent de façon différenciée à des niveaux spécialisés).

Le caractère éthique qui peut être observé dans l’appel en faveur de ces principes peut se lire lui aussi de plusieurs façons. Il s’agit parfois de valoriser des comportements qui paraissent antinomiques avec la stricte utilité personnelle (par exemple: “il est bon de trier ses déchets, même si cela fait perdre du temps”). Pour cela il est fait appel au bien commun contre l’intérêt individuel. Ce bien commun peut revêtir la forme du cadre de vie que l’on partage, du bien être des générations présentes ou futures, voire, avec dramatisation de celui de “l’humanité”.

- **Caractéristique 9:** La réalisation du développement durable implique la participation de tous les secteurs (et non seulement les pouvoirs publics) à tous les niveaux .

“La meilleure façon de traiter les questions d’environnement est d’assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient”. “La réalisation effective des objectifs et des politiques ainsi que le fonctionnement efficace des mécanismes que les gouvernements ont approuvés dans tous les secteurs de programme d’Action 21 seront fonction du degré d’engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux”

## Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

Des citations de ce type pourraient être trouvées dans tous les programmes intégrés de développement durable. Au niveau européen, le Vème programme (1992) indique précisément qu'un changement de stratégie a lieu par rapport aux politiques antérieures d'environnement, du fait notamment de l'implication des acteurs dans les politiques. Quant aux LA21, la campagne internationale qui les soutient (ICLEI 1997) ne leur reconnaît ce titre qu'à la condition que la participation soit explicitement prévue.

➤ Comment interpréter cet appel aussi marqué?

Il existe des raisons qui dépassent la protection de l'environnement telles que l'affaiblissement du rôle des pouvoirs publics comparé à la montée d'acteurs économiques, ONG et même "citoyens". Les pouvoirs publics organisent ces différentes forces en tant que médiateur plus qu'en tant que force surplombante. La complexité des situations, leur spécialisation, l'augmentation des exigences et des capacités de négociation du citoyen-consommateur, contribuent à ce que des arrangements puissent être établis en dehors d'une régulation traditionnelle. Dès lors fleurissent les "instruments volontaires", les initiatives, les chartes, ... Le tout dans un climat social favorisant la pacification des relations sociales et les partenariats (Zaccai 1997) là où jadis des luttes et oppositions étaient plus marquées.

Dans le domaine de l'environnement la tradition des enquêtes publiques a généré des formes de consultation de plus en plus développées: enquête sur des plans régionaux, communaux, sur des implantations, sur des travaux, ... La professionnalisation des ONG d'environnement y a contribué également.

Elles sont en réalité multiformes et décentralisées. Les quelques éclairages que j'ai tenté de donner dans le présent texte sur les positions de tel ou tel acteur, niveau ou groupe, illustrent précisément cet aspect de mise en pratique à la fois multiple et différencié du développement durable.

Le développement est difficile, vu les contraintes de place (les limites de notre environnement textuel), comparée à l'ampleur du champ potentiel (les besoins de mon sujet). Mais ce type d'approche m'a été suggéré par les différentes notions qui coexistent dans celle de développement durable. Certaines sont antagonistes, ou en tous cas, ne sont sûrement pas portées avec le même degré par différentes forces sociales. Pour cette raison aussi il me paraît que le développement durable reste aujourd'hui en construction et que l'on ne peut réellement

## Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

présager de la forme qu'il prendra (ni même être assuré d'en avoir une vue correcte dans ses multiples formes aujourd'hui) .

Ce résultat s'avère assez cohérent avec la nature de ce qui est étudié. Le développement durable n'est en effet pas un "objet", c'est un discours organisateur, un prisme d'analyse. Un même événement, par exemple le soutien à une entreprise sociale qui recycle les déchets peut être considéré par certains comme faisant partie d'un programme de développement durable, pour d'autres, ce sera une réalisation ayant trait à une politique d'environnement, pour d'autres encore, il s'agit avant tout d'économie sociale, etc...

Au niveau mondial, il n'est pas impossible que dans certains cas une instrumentalisation du problème des limites soit produite, par crainte du développement de pays du Sud. Ou plus généralement que les problèmes d'environnement paraissent parfois surestimés par rapport à d'autres enjeux plus vitaux dans ces mêmes pays. Néanmoins, que ce soit au Nord ou au Sud, la situation a trop longtemps pêché par le déséquilibre en défaveur de l'environnement pour qu'une injection de ce type de priorités dans les politiques, comme le prône le développement durable, ne soit pas justifiée. Cependant des corrections adaptées ne peuvent s'effectuer selon un modèle unique.

Le développement durable devient une préoccupation largement partagée par l'ensemble de l'humanité, plutôt qu'un effet de mode, l'idée de développement durable fait son chemin dans les esprits et trouve par son application de plus en plus concrète au quotidien, les pistes de sa réalisation, la tâche n'est pas mince :sauver l'humanité qui va à sa perte .Bien entendu, le chemin est encore long à parcourir .De plus, le champs est vaste et encore trop souvent flou . C'est pourquoi nous croyons que les chercheurs sont des vecteurs privilégiés de cette nouvelle manière de trouver des solutions partagées, de mettre en projet . Le développement est un pari sur l'avenir ; l'éducation constitue en ce sens nos meilleures chances de succès.

Dans ce contexte, la référence au développement durable se généralise ;effet de mode ? sans doute, mais pas seulement : une fois inscrite dans les doctrines et le droit, ce précepte est en train de peu à peu à peu s'imposer comme un élément permanent de la rhétorique collective, d'abord chez les militants et les experts, puis dans les administrations et les divers rouages publics concernés par le développement de l'environnement .

## Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

« Favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'Homme et la nature » (CMED, 1988), telle est la proposition du rapport Brundtland pour aller vers le développement durable. Si à l'origine du concept, on aspire donc à la confusion des différentes formes d'appropriation du développement durable, de la modernisation écologique à la croissance économique durable.

La sphère sociale du développement durable se trouve alors prise en tenaille entre l'approche éco centrée (se donnant pour objectif la protection de tous les êtres vivants) et l'approche atropos centrée (visant exclusivement le bien-être de l'Homme), souvent limité au seul niveau économique.

L'imprégnation du concept de développement durable au sein de la communauté scientifique. Si l'on cherche à interpréter l'ensemble des définitions du développement durable élaborées par une cinquantaine d'auteurs, on identifie quatre grands modèles implicites qui sous-tendent la définition (CIRAD, 1995). D'abord, maintenir un niveau pour les générations futures. Il s'agit-là de maintenir du bien-être, du capital, des ressources naturelles (vue comme un stock ou un flux), du revenu, des pollutions pour les générations à venir. Ensuite, maintenir un taux de croissance, certains auteurs expriment le développement durable ou fait de maintenir la croissance d'une variable comme la PNB. Pour cela, il faut assurer aux agents économiques un environnement favorable rendre le futur prévisible. Puis assurer l'optimum intemporel du bien-être, en conditions parfaites du marché, notamment avec une bonne connaissance des risques environnementaux, les acteurs orientent le programme des nations unies pour l'environnement (PNUE) définit de sa part le développement durable : « le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines, tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes ». La déclaration de RIO 1991 (adopté par les représentants de 170 pays) précise que le développement durable est centré sur le droit des êtres humains à une vie saine et productive en harmonie avec la nature, et que le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations futures. Leurs choix selon l'optimisation de leurs bien-être, certains auteurs, se référant au modèle néo-classique, ajoutent que l'optimum doit être obtenu les limites autorisées par l'environnement, en respectant le principe de précaution. Finalement, la résilience permanente, ici il s'agit de la durabilité est définie comme la capacité de résistance

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

aux chocs externes, ce qui assure la survie et éventuellement permet la croissance et le développement.

En 1991, la nouvelle stratégie mondiale de la conservation de la nature publiée par l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le fonds mondial pour la nature (WWF) et Principalement , on peut considérer le concept du développement durable comme cette notion qui tente à relier le développement et le respect de la nature , et c'est grâce au rapport Brundtland ,1987 que ; « le concept est devenu le cri de ralliement de tous ceux s'intéressent au développement économique et à la protection de l'environnement .

Le développement durable constitue alors un modèle de développement qui respecte les principaux équilibres naturels de la planète (la conservation et l'amélioration de la nature), et répond aux besoins fondamentaux des populations sans détruire les écosystèmes, et crée des solidarités entre tous les territoires à l'échelle mondiale.<sup>2</sup>

Le concept de développement durable apparaît clairement comme une alchimie , susceptible de guider les décideurs à agir sur leur environnement socio-économique et écologique .En tout cas , en dépit , du scepticisme qu'il a suscité, quant à sa faisabilité , particulièrement , depuis le sommet de la terre tenu à RIO, ravalé , au demeurant , au rang de généreuse éloquence , il est quasi –certain , que le concept s'est bonifié avec le temps , en s'imposant comme une référence de taille dans les choix et les stratégies de développement .Pouvoirs publics , industriels voire associations , en sont évidemment , influencées en effet , en misant surtout sur la façon de le mettre en œuvre et de lui donner un aspect concret . La recherche d'une qualité de vie améliorée, la gestion des déchets au milieu urbain, la protection des écosystèmes ...qui sont, autant de soucis, partagés par le plus grand nombre, concourent d'une même impulsion vers des objectifs réalisables et palpables, et qui à l'évidence, ont déjà été conduit avec contentement dans certains régions donnant l'exemple de nouvelles politiques conçues comme de véritable champs d'expérimentation en la matière.

---

<sup>2</sup>Redjal Omar : mémoire de magister "vers un développement urbain durable ...phénomène de prolifération des déchets urbains et stratégie de préservation de l'écosystème –exemple de Constantine, promotion 2005, page 24.

## **2-3-/ LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE :**

### **2-3-1/ Les enjeux d'ordre structurel et fonctionnel :**

La mise en place et l'application des principes du développement durable tel qu'énoncés dans le cadre de la Conférence de Rio nécessite des changements structurels et fonctionnels profonds car ils ne peuvent être pilotés par une structure particulière dans le cadre de l'organisation sectorielle actuelle largement dominante dans tous les pays.

Ils requièrent aussi un rééquilibrage des pouvoirs entre les priorités économiques et les impératifs sociaux dans le mécanisme de prise de décision. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il semble nécessaire de transformer le mode de prise de décision à différentes échelles particuliers sans tenir compte de l'impact à long terme pour l'ensemble de la population. Ceci implique que les processus et leurs impacts soient appréhendés de façon conjointe et à plusieurs reprises : les entreprises, les associations, les ONG et les syndicats, afin de réaliser de larges concertations autour de problèmes généralement complexes et impliquant une multitude d'acteurs, ce qui n'existe pas encore dans la majorité des pays. A l'échelle globale, la création d'institutions internationales pour gérer les problèmes écologiques est indispensable pour mieux gérer les conflits entre Etats et régler rapidement les problèmes limitant le développement durable.

### **2-3-2/ Les enjeux socio-économiques :**

Les besoins fondamentaux des hommes sont :

Beaucoup mieux satisfaits aujourd'hui que par le passé suite à l'amélioration continue du niveau de vie à l'échelle mondiale, de viabilité économique tout en maintenant un environnement viable. Toutefois vu la complexité du concept de développement durable et sa nature multidimensionnelle, son utilisation pratique pour l'action est restée assez limitée. À titre d'exemple : la surconsommation d'eau, la salinisation des sols, l'atteinte des plafonds de productivité ou bien la marginalisation des régions moins productives, la désertification, ou la surexploitation des ressources.

C'est pour cela, l'environnement est un sujet interdisciplinaire comporte de plusieurs facettes, l'environnement de proximité dans lequel chaque individu évolue, et compris dans un environnement plus global qu'il peut influencer. En effet, rien n'est vraiment séparé mais tout est lié, et une action dans un endroit donné, à un instant donné, peut avoir des

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

conséquences dans un autre endroit, à un autre moment. Les questions d'environnement touchent un ensemble de disciplines et il n'y a pas de difficulté de partir d'un sujet quelconque et de traiter sous un angle environnementaliste.

Le souci environnemental tel qu'il fut pris en compte dans la définition du développement durable au sein du rapport Brundtland (1987) éclaire sans ambiguïté sur les fondements de l'éthique environnementale retenus : la nature s'enracine dans une approche anthropocentrique et elle est considérée de manière instrumentale. Ce point est fondamental pour appréhender les implications en matière de protection des ressources environnementales à long terme.<sup>3</sup>

## ➤ **Les conditions de réalisation d'un développement territorial durable :**

A l'intérieur des régions , des communes de plus en plus nombreuses participent activement à la mise en place du développement durable par la réalisation d'agenda 21 locaux ou plan communal de développement (plan de développement rural intégré ).Le développement durable doit se construire à tous les niveaux .Il doit se réaliser concrètement dans les communes ,entreprises , associations locales , quartiers sans oublier les écoles, la participation et l'engagement de tous les citoyens est indispensable , nous sommes tous concernés .

Penser en termes de développement durable implique de modifier les référentiels temporels et spatiaux habituels (Brochage ,2003 ;Kalaora, 2004).Le développement durable impose de penser le futur , les futurs , en les articulant avec le présent et le passé , les présents et les passés .Cette articulation et la prise en compte des différentes échelles temporelles sont des conditions de la réflexion prospective qui est en cœur du développement durable . L'enjeu est similaire dans le cas des échelles spatiales : le développement durable postule la nécessité d'identifier des liens explicites entre l'échelle locale et l'échelle globale –la pertinence de ce passage systématique du local au global sans discontinuité, devenu l'un des slogans du développement durable, étant cependant mise en cause. La pluralité des échelles a d'ailleurs été prise en compte depuis longtemps dans les analyses des géographes, pour lesquelles le

---

<sup>3</sup> **Sylvie** Ferrari, article d'une revue : lectures hétérodoxes du développement durable, l'intitulé de cet article est : « Éthique environnementale et développement durable : Réflexions sur le Principe Responsabilité de Hans Jonas », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 1, n° 3 | Décembre 2010, mis en ligne le 06 juin 2010.

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

territoire, envisagé à une échelle locale ou régionale, est aujourd'hui l'un des référentiels spatiaux dans lesquels peuvent se déployer les principes intégratifs d'une gouvernance conçue dans une perspective de développement durable.

La conception la plus répandue, considère le développement local comme une notion indépendante, en réaction au développement « par le haut », plus large que la seule croissance économique et ancrée sur un territoire. Cette conception du développement qui nous intéresse il existe de multiples définitions du développement local. Cependant afin d'illustrer la conception que nous souhaitons d'écrire ici, trois définitions nous ont semblé particulièrement parlantes.

Selon Georges Ben ko : « Le développement local, c'est une stratégie de diversification et d'enrichissement à partir de la mobilisation de ses ressources (naturelles, humaines et Économiques) et de ses énergies s'opposant aux stratégies d'aménagement du territoire centralisé ».

En outre, une autre définition qui est donnée pour le développement local selon 'Xavier Greff', sa définition est la suivante :

Xavier Greffe : « Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la coordination de ses ressources et de ses énergies ».

➤ Essai de donner une définition au développement local :

- « Action de déployer, d'étendre quelque chose ; résultat de cette action.
- Action de faire croître ou progresser ; résultat de cette action.
- Le fait de croître, d'évoluer en prenant de l'importance, de l'ampleur. »

A la lecture de ces trois définitions nous notons déjà une double ambiguïté :

- Le développement peut à la fois être l'action de faire et le fait lui-même.
- Le développement peut à la fois être une action et le résultat de cette action.

Cette polysémie paradoxale résume à elle seule la diversité des approches autour du développement local.

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

## ➤ Les caractéristiques du développement durable local:

Au-delà de la diversité des approches, voire des divergences entre les auteurs, l'étude épistémologique de la notion de développement local fait ressortir un consensus autour d'un certain nombre de caractéristiques. Nous en avons dénombré neuf principales que nous détaillerons dans cette partie.

- Le développement local émerge dans un contexte de crise ;
- Le développement local est une réaction voire un rejet du modèle économique dominant ;
- Le développement local est une alternative au développement polarisé ;
- Le développement local est global, il possède des dimensions culturelles, économiques, sociales ;
- Le développement local est ancré sur un territoire ;
- Le développement local est basé sur des ressources et des forces endogènes ;
- Le développement local est le produit de solidarités locales et en génère de nouvelles à son tour ;
- Le développement local procède d'un mode de gouvernance partenariale ;
- Le développement local ne peut être modélisé.

L'étude bibliographique du développement local fait ressortir une grande diversité conceptuelle.

Avant même que celui-ci soit qualifié par un certain nombre de caractéristiques qui diffèrent selon Les auteurs, il varie dans son essence d'un ouvrage à un autre. Souvent, la nature du développement évoluera jusqu'au sein d'un même texte. Parfois dans la même phrase. Le développement local peut être évoqué comme un constat, un état, un processus, une méthode, une stratégie, une action, etc.

Pour rendre compte de cette polysémie, il est possible de reprendre la double ambiguïté de la définition de développement que nous avons révélé en introduction, et de l'appliquer au développement local.

## Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

- Le développement local peut à la fois être l'action de faire et le fait lui-même,
- Le développement local peut à la fois être une action et le résultat de cette action.

La définition de Bernard Pecqueur est intéressante à ce titre : « Le développement local peut se définir à la fois comme « un processus, une démarche, une méthode ». Un « processus », car la construction par les acteurs s'inscrit dans le temps. Elle est spécifique à chaque territoire et, de ce fait, n'est jamais reproductible à l'identique. Une « démarche », car le processus ne s'enclenche jamais mécaniquement de toutes parts. Il existe une part importante de stratégie volontaire, et donc une place pour les politiques publiques. Il s'agit de capitaliser l'apprentissage collectif et de valoriser le savoir-faire collectif. Une « méthode », car, sur un plan plus abstrait, le développement local n'est pas seulement un phénomène observable, il est aussi la méthode d'observation des relations de coordination entre les acteurs de l'économie, et plus généralement de la société » .

La dernière approche (la méthode) attire ici particulièrement notre attention car elle relève du point de vue du chercheur. Cette approche peut nous interroger, comme nous l'avons déjà dit précédemment, sur l'existence même du concept de développement local comme réalité observable, mesurable et critiquable. La question est donc de savoir si le concept existe a priori ou s'il n'acquière sa dénomination que lorsqu'on colle une même étiquette sur des initiatives locales ou projets de territoires qui présentent des caractéristiques similaires ou qui se revendiquent comme tel.

Cette question est bien réelle quand on considère que le développement local est toujours apprécié en positif, à l'aune de ses réussites. Il n'existe pas de mauvais développement local et s'il y a eu un échec de développement, c'est justement qu'il n'y a pas eu de développement local. C'est ce qui fait dire à Jacqueline Mangin que le concept a été bâti pour l'action plus que pour l'analyse. Ce qui expliquerait que « la recherche d'une définition a peu retenu les chercheurs et évidemment encore moins les acteurs eux-mêmes, peu soucieux de définir scientifiquement leur démarche. » Ou dit autrement par Jean-Louis Guigou « Quelle que soit la définition retenue, d'un objet de débat idéologique, la notion de développement local est devenue un mode d'approche, une méthode d'appréhension globale des problèmes locaux ».

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

## ➤ La différence entre le développement local avec celui du durable:

Développement local = développement durable ?

Le développement durable est souvent défini comme un mode de développement préservant les capacités de développement des générations futures et qui se situerait à la frontière des sphères économique, sociale et environnementale. Si la question environnementale a longtemps été absente de la littérature consacrée au développement local, on notera plusieurs similitudes entre absente de la littérature consacrée au développement local, on notera plusieurs similitudes entre le développement local et durable : la concertation et la participation des populations aux prises de décisions, l'aspect global du développement, l'ancrage au local notamment par l'exploitation des ressources endogènes par les forces endogènes, le temps long du développement...

La formule « agir local, penser global », employée par René Dubos au sommet sur l'environnement de 1972 et couramment employée depuis comme devise du développement durable, donne force et résonance au développement local. Ce n'est pas un hasard. Dans un contexte où les critiques à l'égard du modèle économique mondialisé et libre-échangiste se multiplient et que la prise de conscience des grands problèmes environnementaux gagne du terrain, le développement local peut apparaître dans un contexte de crise et de rejet du modèle économique dominant... De plus, avec la percée de l'économie sociale et solidaire, les mutations du monde agricole, les réflexions sur l'autonomie énergétique des territoires, les questions environnementales dans leur ensemble, l'avènement des nouvelles technologies qui contribuent au désenclavement des territoires, etc. de nouvelles problématiques sont apparues. Elles alimentent et renouvellent l'idée d'un développement local.

Sur la question de l'économie sociale et solidaire, notons que plusieurs travaux ont récemment fait le parallèle avec le développement local : « Il existe des convergences évidentes avec l'économie social, qui est elle aussi ancrée sur un territoire, car c'est là que vivent les population, qu'émergent les problèmes, que se construisent les mobilisations, les solidarités, etc. [...]de façon générale, l'économie sociale joue bien un rôle majeur dans la relance des territoires, et constitue ainsi une composante primordiale du développement local. En inversant l'angle d'approche, on pourrait même dire que les démarches de développement local, qui implique une mobilisation des acteurs, des structures de concertation, une vision du développement, relève de l'économie sociale. »

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

Enfin, le développement local se rapproche également du concept de « développement durable » par sa temporalité. Les caractéristiques propres au développement locale que nous avons passées en revue (aspect global du développement, nouvelles solidarités, évolution positive d'un territoire...) ne peuvent exister que si l'on prend en compte le temps long : elles ne sont viables qu'à la condition qu'elles soient reproductibles et qu'elles s'auto-entretiennent. En effet, « l'analyse des ressources d'un territoire permet non seulement de comprendre les dynamiques d'acteurs qui produisent ces ressources mais aussi les conditions de leur reproduction à long terme. Le développement local doit donc être « durable », c'est à dire qu'il doit rendre compatible la rentabilité économique et la viabilité écologique et démographique dans une perspective à la fois de court et de long terme».

Même chose pour les solidarités qui ne peuvent se décréter ou s'instaurer dans le court terme : « Les réseaux informels, plus encore que les réseaux institutionnels se construisent dans la longue durée » .

## **SECTION (3) :L'environnement comme pilier du développement territorial durable Contenu dans l'agenda 21 local (l'ancrage territorial du développement durable).**

L'Algérie a fixé des objectifs à l'horizon 2020 dans le domaine de l'aménagement du territoire dans lequel elle intègre le concept de développement durable.

Cette nouvelle vision est basée sur la croissance économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement. Elle vise l'amélioration de la qualité de vie et du bien de la population dans un horizon de gestion durable des déchets .Les objectifs nationaux Algériens sont la réduction des quantités de déchets .

Le gouvernement algérien a envisagé une stratégie nationale environnementale (SNE) qui devra permettre de poser les premiers jalons du développement durable .Cette stratégie est une approche programmatique décennale pour la période 2001-2011 sur deux principes (gouvernement 2005) ;

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

-Intégrer la viabilité environnementale dans la stratégie de développement du pays en vue d'induire une croissance durable et réduire la pauvreté ;

-Mettre en place des politiques publiques efficaces visant à réguler les externalités environnementales d'une croissance liée à des activités économiques de plus en plus initiées par le secteur privé.

## **3-1 / L'importance de la variable environnementale :**

Depuis le début des années 1990, la protection de l'environnement est devenue une préoccupation collective. La question des déchets est quotidienne et touche chaque individu tant sur le plan professionnel que familial, en tant que consommateur, jeter, usager du ramassage des ordures ménagères, et trieur des déchets recyclables, citoyen ou contribuable, chacun peut et être acteur d'une meilleure gestion des déchets. Des gestes simples permettent d'agir concrètement pour améliorer le cadre de vie et préserver le bien-être de chacun : chaque citoyen peut jeter moins et jeter mieux .Et donc, il faut donner de l'importance à notre entourage dans lequel on s'habitue par une meilleure protection de l'environnement dans l'intérêt de faire face aux impacts des déchets à cette entité environnementaliste.

Principalement , on peut considérer le concept de développement durable comme cette notion qui tente à relier le développement et la nature , et c'est grâce au rapport Brundtland , 1987que ; « le concept est devenu le cri de ralliement de tous ceux qui s'intéressent au développement économique et à la protection de l'environnement , c.-à-d. à l'harmonisation de l'économie et de l'écologie ...c'est un peu comme si madame Brundtland et son équipe de commissaires avaient réussi à trouver une formule magique capable de réconcilier les militants de l'écologisme et les tiers modistes d'une part , avec les bureaucrates gouvernementaux et les entrepreneurs développementalistes de l'autre ».

Il s'agit donc d'une protection de l'environnement par la prévention (c.-à-d par une réduction ou à éliminer les rejets de substances éventuellement nocives et à encourager des produits et des procédés moins polluants). Et en second lieu par la modification des comportements ,des modes de production et des habitudes de consommation vers des approches plus respectueuses de l'environnement , cette modification tend à encourager des modes de consommation et de production d'une manière à réduire l'atteinte à

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

l'environnement et de répondre aux besoins de chaque génération .Il favorise également des technologies plus respectueuses de l'environnement , ainsi que le meilleur usage des ressources et leur valorisation : (réemploi , recyclage ,...etc.).

## ❖ **Les indicateurs environnementaux du développement durable :** <sup>4</sup>

Le développement durable a donc pour objectif global d'offrir une meilleure qualité de vie, tout en considérant 'écologique, l'économique, le spatial et le culturel.

Afin d'aboutira cet objectif, et pour évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du développement durable et de mesurer le degrés d'efficacité de son programme d'action, nous avons besoin, incontestablement, d'indicateurs ;de développement (indicateurs socio-économiques ...et de durabilité écologique (indicateurs environnementaux ).

Les indicateurs sont , par définition : « des valeurs calculées à partir de paramètres, donnant des indications sur ou décrivant l'état d'un phénomène , de l'environnement ou d'une zone géographique , et ayant une portée supérieure aux informations directement liées à la valeur d'un paramètre ... », ils sont donc des mesures (ou des ensembles de mesures associées) dont on suit l'évolution ou que l'on compare à des valeurs de référence (objectifs politiques , valeur limite , valeur guide ).Les systèmes d'indicateurs ont pour objet de :

1. Lancer une discussion entre les acteurs sociaux concernant les objectifs et l'orientation d'un développement durable ;
2. Mesurer le niveau de durabilité et l'évolution dans le temps et de mettre en évidence les actions nécessaires ;
3. Informer la population et les décideurs politiques de l'avancement du développement durable et de rendre possible le dépistage précoce de problèmes potentiels ;
4. Permettre des comparaisons et motiver, par l'émulation qui en résulte, à prendre des mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs.

L'environnement est aujourd'hui une clés de lecture indispensable de la dynamique et de l'innovation des politiques de gestion notamment des grands centres urbains .Ceci est

---

<sup>4</sup>Redjalomar : mémoire de Majester :''vers un développement urbain durable ...et stratégie de prolifération des déchets urbains et stratégie de préservation de l'écosystème –exemple de Constantine, promotion 2005 , page 29 .

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

l'occasion pour la recherche urbaine de renouveler l'analyse des politiques en intégrant les notions conceptuelles qui se rattachent à la problématique de l'environnement.

En effet, depuis la conférence de STOCKHOLM(1972) et la conférence de Rio (sommet de la terre –juin 1992), plans, chartes, agendas ont été élaborés, engageant les Etats signataires à se responsabiliser principalement vis-à-vis de leur environnement .Ces types d'engagement installent un ensemble d'actions clairement définis, mettant en place des crédits consistants et créent des partenariats régionaux et des coopérations internationales.

Ainsi , ces conventions ont impliqué pour les états signataires , l'engagement d'une politique de cohérence unissant l'économie , la gestion du territoire , l'environnement et les préoccupations sociales .Des mutations sensibles ont été localisées notamment au niveau des politiques urbaines où la réflexion en terme de durabilité intègre de plus en plus de nouveaux impératifs et de nouvelles contraintes .

C'est à cet égard que beaucoup d'associations sont nées et qui ont pour objectif principal, celui de sensibiliser les collectivités territoriales à l'environnement et au développement durable , et d'encourager , d'autre part , la composition d'un réseau de villes et notamment des villages travaillant pour le développement durable .Il s'agit aussi de fixer des normes pour chaque secteur ; urbanisme , secteur de l'environnement dont la gestion des déchets notamment ruraux , hygiène et salubrité publique , espaces verts et lieux publics , industrie ...et ce n'est pas l'unique démarche pour l'imbrication de la qualité de vie .

Les politiques sectorielles doivent être intégrées dans une approche globale en se basant sur la concertation, la cohésion et l'action des différents partenaires autour d'un projet central commun et ce grâce à l'écologie urbaine (la préservation de l'écosystème urbain) dont la finalité n'est autre que le développement urbain.

## ➤ **Pourquoi protéger l'environnement dans le cadre du développement durable ?**

L'objectif de cette politique est essentiellement :

- De fixer les principes fondamentaux et les règles de gestion de l'environnement ;
- De promouvoir un développement national durable en améliorant les conditions de vie et en œuvrant à garantir un cadre de vie sain ;
- De prévenir toute forme de pollution ou de nuisance causée à l'environnement en garantissant la sauvegarde de ses composantes ;
- De restaurer les milieux endommagés ;

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

- De promouvoir l'utilisation écologiquement rationnelle des ressources naturelles disponibles, ainsi que l'usage de technologies plus propres ;
- De renforcer l'information, la sensibilisation et la participation du public et des différents intervenants aux mesures de protection de l'environnement.

## 3-2/ L'ancrage territorial du développement durable :

- L'ancrage territorial du développement durable : apparition du développement durable local

L'ancrage territorial des organisations de l'économie sociale et solidaire est porteur d'expériences innovantes en théorie, mais également dans la pratique en raison d'une prise en charge plus adéquate des besoins sociaux des personnes concernées comparée à celle de l'intervention publique. Le diagnostic de l'environnement social territorial en Algérie notamment en Kabylie, nous montre que ses caractéristiques écologiques, sociologiques et culturelles favorisent la mise en place d'un processus d'action sociale territoriale, fondée sur un partenariat entre les pouvoirs publics concernés et les organisations du secteur de l'ESS.

On peut schématiser un développement territorial plus viable aux générations futures et une planète saine. Pour pouvoir atteindre ces objectifs, nous lançons des pistes en enclenchant un processus holistique et synergique. Si, notre ambition est de transcrire le discours du développement durable dans sa diversité et dans sa complexité, cela nous permet d'en découvrir les mécanismes essentiels.

Ainsi, le système réalise sur notre Dame de Gravenchon tient compte de plusieurs variables et de différents domaines, mais tous répondent à des notions aidant à formuler l'apport de l'Economie et de l'Environnement dans l'Aménagement des Territoires et tous participent à l'ancrage territorial du développement durable.

On peut considérer alors une ville durable comme celle qui est capable de résoudre et d'enrayer, de façon libre et autonome, les problèmes qu'elle conçoit sans les transmettre aux générations futures. Pour pouvoir assurer cette durabilité à l'échelle des villes, un plan d'action dit action 21, a été adopté lors de la conférence de RIO (1992), ce plan constitue un document de référence pouvant inspirer les pays dans la mise en œuvre du développement durable.

Il s'agit donc de L'AGENDA 21 qui expose les grands problèmes de l'environnement et de développement.

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

## 3-2-1 / Le concept de l'agenda 21 :<sup>5</sup>

L'agenda 21 est un programme d'actions, l'un des pièces initiatrices découlées de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement « sommet de la terre » (Rio, juin 1992). Ce programme qui constitue un véritable plan d'action mondial, suppose la mise en application des principes du développement durable, de participation, pollueur payeur, de précaution, de prévention, des responsabilités .....

L'agenda 21 : « programme d'actions destinées à traduire dans les faits les principes et visées du développement durable ,défini à Rio lors du 2ème sommet de la terre organisé sous l'égide des Nations –unies .Les villes et autres collectivités territoriales notamment sont invitées par ce moyen à s'approprier et à pratiquer des politiques qui tendent à satisfaire les besoins des générations actuelles sans hypothéquer , pour le moins , la capacité des générations futures à satisfaire les leurs » .

On peut considérer que l'agenda 21 est une démarche qui s'inscrit dans un schéma planétaire et dont le but est de tisser des liens clairs et lisibles par tous entre les orientations du Sommet de RIO (préservation de la biodiversité, protection des forêts, océans et des espaces verts végétaux en général, diminution de la pollution de l'air pour la diminution de l'effet de serre ...) et les actions mises en place dans les villes.

L'Homme est remis au centre du processus .Ainsi, l'objectif n'est plus seulement la protection de l'environnement, mais la capacité de la société à assurer une vie de qualité à chaque habitant de la planète, à partir des ressources renouvelables ou non. L'agenda 21 est aussi avant tout un moyen d'entamer une dynamique, de développer l'implication citoyenne, d'informer, de sensibiliser toute la population, d'organiser des débats et des échanges sur des thèmes précis qui feront demain l'avenir des enfants du 21ème siècle.

## 3-2-2/ L'agenda 21 local : « actes locaux –réflexions globales – dialogue »

Il est recommandé aux collectivités locales dans leur ensemble et ce, dans tous les pays d'entreprendre une démarche de contact et de consultation auprès des populations afin de parvenir à un large consensus pour ce qui est d'un agenda 21 local pour les collectivités, car il est nécessaire de penser globalement et d'agir localement.

---

<sup>5</sup>Redjal Omar, mémoire de majester , “vers un développement urbain durable ...le phénomène de prolifération des déchets urbains et stratégie de préservation de l'écosystème –exemple de Constantine , promotion , page 29 , 30, 31 , promotion 2005 .

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

C'est grâce à cette consultation et à l'élaboration d'un accord global que les collectivités locales peuvent obtenir des informations positives auprès des citoyens, des organismes locaux communaux, des entreprises commerciales et industrielles et parvenir ainsi à une meilleure formulation des stratégies les plus adéquates. Cette démarche de consultation activerait et augmenterait la prise de conscience par les ménages des problèmes de développement durable. Ainsi les programmes, règles, lois et règlements stipulés par les collectivités locales tenant compte des programmes locaux adoptés.

L'application locale et concrète des principes édictés au niveau international dans l'agenda 21 des Nations unies est prévue au chapitre 28 de celui-ci et a été appelé « Agenda 21 local ».

Il est judicieux de signaler qu'indéniablement la planète terre constitue un ensemble homogène et qu'une ambition internationale de développement durable ne peut se concrétiser que si les entités qui compose cette ensemble , chacun à leur niveau , agissant en ce sens .C'est-à-dire qu'une réelle ambition de développement durable n'est réalisable au niveau international que si elle se concrétise par des actions au niveau des échelons inférieurs qui forment cet ensemble :Nations , collectivités locales , groupes et enfin individus .

## ❖ Définition d'un agenda 21 local :

« L'agenda 21 local est un programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable du territoire .Il est élaboré par la mise en cohérence des objectifs de la collectivité et en concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques ... ».

Ce plan d'action, représente alors à la fois, le programme d'actions et la dynamique d'exécution, il est considéré comme l'outil privilégié pour la mise en œuvre du développement durable ;

-Il est conçu à partir des caractéristiques et des réalités du territoire de chaque communauté locale afin de répondre à ces besoins et à ces objectifs ;

-Il permet à la collectivité de concevoir un réseau d'acteurs, d'expertises et de savoir diversifiés, il dépasse donc les simples relations élus /administrés ou opposants /partisans ;

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

-Il contribue ainsi à la propagation de la culture du développement durable tant chez les responsables, en créant les meilleures conditions d'un dialogue entre les décideurs et les citoyens .

L'agenda 21 est de la sorte une démarche par laquelle les collectivités territoriales et pouvoirs publics (élus et techniciens) œuvrent en partenariat avec tous les membres de la communauté (citoyens, associations groupes divers ...) pour tracer un plan d'actions concrètes tendant à réaliser un développement durable de leur territoire.

On outre , les agendas 21 locaux sont nés d'une recommandation de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenu en 1992 à Rio .Donc, cet agenda est un projet territorial de développement durable , porté par une collectivité locale , et qui prend la forme d'un programme d'actions pour le 21ème siècle .Ce programme peut être adopté par toute collectivité , quelle que soit son échelle territoriale (commune, communauté de communes , agglomération , pays , parc naturel régional ...).Il n'y a pas un modèle unique d'agenda 21 . Chaque programme d'actions est le reflet de la situation locale, de ses acteurs et de leurs attentes .Il s'agit de sensibiliser et associer l'ensemble des acteurs à la construction d'un développement durable du territoire, c'est-à-dire un développement qui cherche à concilier la protection de l'environnement, le développement économique et le progrès social .Il donne à la collectivité un cadre pour agir sur le court, moyen et long terme.

Il s'agit notamment d'évaluer l'agenda 21 local, en première approche, pour une collectivité, évaluer son agenda 21 local, c'est porter une appréciation sur les apports de celui-ci au territoire, au fur et mesure de sa mise en œuvre .Il s'agit d'analyser ce qui a été fait, au regard des objectifs que l'on s'était fixés, d'en tirer des conclusions quant aux résultats obtenus, afin d'en déduire des leçons pour l'avenir . Les bénéfices de cette démarche sont multiples : condition essentielle pour entrer dans une dynamique d'amélioration continue, elle permet de guider les décideurs et de rendre compte des résultats de l'action publique aux citoyens, tout en affirmant la responsabilité du territoire et de ses acteurs.

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

## CONCLUSION :

La stratégie nationale de la protection de l'environnement et du développement durable, qui trace les lignes directrices de la nouvelle politique de développement, vise à introduire, une culture de préservation et de promotion de capital environnemental que renferme le pays.

En effet , en application des textes adoptés à RIO , l'Algérie , à l'instar des pays signataires, a mis en place le dispositif des chartes pour l'environnement (programmes pour un développement durable ).Il s'agit , dans la gestion environnementale d'un territoire , de mettre en œuvre une nouvelle approche économique , favorisant , dans l'esprit de RIO , un développement durable intégrant les notions de couts écologiques .

La qualité préservée ou retrouvée de l'environnement peut devenir alors l'enjeu d'une nouvelle croissance économique et emplois .Il s'agit aussi de réussir le pari de la qualité de la ville en ville , et notamment dans les régions villageoises , en construisant vie saine pour demain dont le développement sera plus économe en ressources non renouvelables , plus participatif , plus qualitatif .

A l'heure actuelle, la restructuration des capacités institutionnelles et l'achèvement du dispositif juridique pour une meilleure mise en œuvre, constituent les priorités fondamentales de la politique environnementale en Algérie .Cette prise de conscience se traduit par la progression et la complexité des problèmes environnementaux générés par le développement des différentes activités qui devront être agir sur un territoire.

A cet égard, les autorités concernées sont en train d'accomplir dans le domaine de l'environnement, des installations institutionnelles, qui ont pour but une gestion plus rationnelle de l'environnement et de déchets urbains, ajustée aux exigences et aux impératifs du développement durable . Car si ces dispositions présentent des insuffisances et des lacunes importantes , les activités du développement économique et sociales se procèdent dans des situations non viables et ne permettent pas une meilleure gestion de l'environnement et une utilisation durable des ressources naturelles . Afin de rendre plus efficace ces dispositions , les autorités comptent de se doter d'une réglementation applicable , et de structures , de moyens et d'outils opérationnels adéquats.

Donc, La notion de développement durable constitue une réponse aux préoccupations montantes relatives aux impacts de nos activités sur l'environnement et les Hommes.

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

En effet, dès les années 1960-1970, marquées par les 1ers chocs pétroliers et plusieurs catastrophes technologiques au niveau mondial, des réflexions sont lancées sur les impacts négatifs du développement de nos sociétés sur la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles, ou encore sur les populations les plus fragiles.

En outre, il s'agit pour ce concept de développement durable comme suit :

Se développer durablement, c'est donc réussir à concilier les trois sphères que sont l'environnement, le social et l'économique afin de :

- limiter l'impact négatif de nos activités sur l'environnement et garantir l'équilibre écologique de nos milieux de vie
- favoriser le bien-être de tous dans une logique de progrès et d'équité sociale
- assurer un dynamisme économique et une pérennité des activités.

En outre, il s'agit de mettre des principes qui ont été tracés lors de la conférence de sommet de la terre de RIO en 1992 , on peut noter deux principes qui permettent à une harmonie qui devra être présente pour la acteurs en question afin de remédier sur l'état de l'environnement afin d'assurer le développement durable .

Principe 1- « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».

Principe 2 -« Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considéré isolément».

Pour répondre à ces grands principes, un programme d'actions concrètes pour le développement durable au XXIe siècle est également adopté : c'est l'Agenda 21.

Donc, il s'agit d'intégrer et traduire les objectifs du développement durable dans le projet de territoire. C'est notamment dans le but de s'engager et intégrer les exigences de la protection de l'environnement dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques.

Tous les territoires sont donc appelés à s'engager sur la voie du développement durable et à mettre en œuvre à leur niveau, selon leur situation et leur capacité, un programme

# Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local

---

d'action concret (programme d'Action ou Agenda) dans le respect des objectifs et des principes du développement durable.

Les "critiques du développement" quant à eux diagnostiquent une crise du développement dès avant et indépendamment des questions environnementales.

CHAPITRE 2 :

DESCRIPTION DE LA GESTION  
DES DECHETS :

APPROCHE THEORIQUE ET  
EMPIRIQUE

(LA GESTION DES DECHETS  
DANS L'OPTIQUE DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE).

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

### **Introduction :**

Les préoccupations environnementales ont conçu, clairement, une assistance de nouvelles pratiques, exigences, gestions ainsi que l'apparition de nouveaux acteurs , particulièrement au niveau rural .

En matière de gestion des déchets, dans ce chapitre et plus explicitement, la volonté des pays développés et PED (pays en voie de développement )d'orienter leurs stratégies nationales vers une stratégie plus viable et plus respectueuse de son environnement . Ceci revient à une grande prise de conscience des graves risques qui peuvent affecter l'écosystème des pays, et les menaces successives pesant sur la durabilité de développement de leurs villes.

L'expérience européenne nous a conduit à constater que de nombreux problèmes liés à l'environnement, en particulier, à l'accroissement des volumes de déchets peuvent être résolus si les pays tirent des préceptes des solutions défricheuses mises au point par d'autres . A l'inverse des PED , les pays européens , dans leur ensemble ,sont en mesure d'apporter des solutions d'un grand nombre de problèmes , comme la production croissante des déchets , la mise en décharge excessive , l'insuffisance de recyclage et de récupération ....Pour cela , leur déficit à relever ces prochaines années consistera à tirer profit de leurs expériences mutuelles , plutôt qu'à rechercher de nouvelles solutions car le résultat de l'application d'une stratégie de développement durable et notamment à un niveau local n'est autre que la préservation de l'écosystème et de l'environnement urbain offrant une meilleure qualité de cadre de vie et un équilibre perpétuel des villes ...

La gestion des déchets constitue l'une des préoccupations alarmante actuelles de tous les pays du monde : Etat, collectivités territoriales, associations, ONG, et populations.

Le développement trop rapide a engendré de colossales quantités de déchets éparpillés partout dans la nature ennuyant à la santé publique et à l'environnement. Pour faire face à cette situation d'urgence, la prise en charge de ce service nécessite une bonne gestion des services publics locaux. De ce constat, notre objectif est de voir comment assurer un développement territorial durable en Kabylie à travers une démarche managériale des services publics locaux en s'appuyant sur la problématique de la gestion des déchets dans cette région.

Afin d'arriver à notre objectif, on propose quelques propositions en matière de la gestion des déchets. Ces hypothèses sont citées ci-dessous comme suit :

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

-L'inefficacité de l'action publique locale dans l'offre des services publics locaux des déchets se manifeste à travers les modes de gestion traditionnelle.

-L'introduction d'une gestion publique fondée sur l'approche managériale rend l'action publique locale plus pertinente (efficace) en matière de gestion des déchets tout en favorisant une stratégie de développement durable spécifique à chaque territoire.

-La mise en commun de ressources humaines qualifiantes et compétentes, de moyens matériels et financiers, de formation, d'information et de sensibilisation favorise l'émergence d'un service public local des déchets purement efficace dans l'objectif est de réduire les quantités des déchets.

En effet, on doit s'intéresser dans le chapitre suivant, d'une façon générale, notre objectif s'articule autour d'un traitement et d'une gestion des déchets : c'est dans ce constat on doit les classer pour mieux les connaître, les réduire pour mieux les maîtriser.

### ❖ **Problématique :**

Avant d'envisager la problématique du traitement des déchets et, entre autres, du recyclage, il peut être intéressant de s'intéresser à la notion de déchet (définition) et à la façon dont ceux-ci sont classés. C'est ce qu'on peut l'avoir dans la première section de ce chapitre.

### **Section 1 : LES DECHETS : DEFINITIONS, CARACTERISTIQUES**

#### **1-1 / Définition d'un déchet :**

- **Qu'est-ce qu'un déchet ?**

"Est un déchet au sens du présent chapitre tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon » .

"Est ultime au sens du présent chapitre un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux."

"Toute personne qui produit ou détient des déchets .../... est tenue d'en assurer ou d'en faire.

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

"Toute personne qui produit ou détient des déchets .../... est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement."

"Est réputé abandon tout acte tendant, sous le couvert d'une cession à titre gratuit ou onéreux, à soustraire son auteur aux prescriptions du présent chapitre et des règlements pris pour son application."

Du point de vue économique, un déchet est une matière ou un objet dont la valeur économique est nulle ou négative, pour son détenteur à un moment donné et dans un lieu donné (Aloisi, 1997 et Maystre, 1994). Cette conception du déchet se retrouve chez Barde (1991) qui considère le déchet comme étant des phénomènes non monétaires n'appartenant pas à la sphère économique puisque l'économie ne connaît que la production qui s'échange sur le marché contre la monnaie. Le déchet est donc perçu par opposition à un bien qui a une valeur économique. Le détenteur, pour s'en débarrasser devrait payer quelqu'un pour faire le travail. Il faut noter que Mayster est allé au-delà de la définition économique pour proposer une définition juridique, environnementale et systémique du déchet.

Dans ce constat, on peut déduire d'un point de vue économique, que le déchet selon sa nature, sa situation géographique et son environnement, cette substance que nous intéressent peut avoir une valeur positive, négative ou nulle. En effet, un déchet est tout produit de substance résultant d'un processus de fabrication ou de traitement, qui n'est pas le produit ou l'objet ou de ce produit recherché, il représente aussi ce qui reste de cet objet ou de ce produit recherché après son emploi et qu'il soit devenu hors d'usage ou obsolète, sans préjuger de son destination (abandon, élimination ou valorisation).

En outre, on peut considérer que la définition juridique comporte une conception subjective et objective du déchet. Dans sa conception subjective, un bien ne peut devenir un déchet que si le propriétaire à la volonté de s'en débarrasser. Mais tant que ce bien n'a pas quitté la propriété de cette personne ou qu'elle loue, cette personne peut changer à tout moment d'avis. Si le bien a été déposé sur la voie publique ou dans un dépotoir, son propriétaire peut avoir clairement signifié d'abandonner tout droit de propriété sur ce bien. La conception objective quant à elle, considère un déchet comme un bien dont la gestion doit être contrôlée au profit de la protection de la santé publique et de l'environnement indépendamment de la volonté du propriétaire et de la valeur économique du bien.

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

Du point de vue environnemental, les déchets proviennent des biens, eux-mêmes provenant des matières premières : ces déchets constituent des flux provenant de diverses sources et aboutissant à diverses destinations finales que l'on appelle des puits environnementaux.

En plus, on peut considérer que le déchet se caractérise par son origine, le procédé qui l'a généré et son utilisation au sens d'usage et de consommation, c'est-à-dire le déchet tout résidus d'un processus de production, de transformation ou de consommation, dont le propriétaire ou le détenteur a l'obligation de se défaire ou de l'éliminer.

### **1-2/ La typologie des déchets :**

Plusieurs classifications ont été proposées, l'une d'entre elles, basée sur le périmètre de collecte, permet de faire un tour d'horizon complet, en distinguant les origines municipales, industrielles et agricoles. Les limites de cette classification résident dans les nombreuses interférences existant entre ces différentes origines.

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement précise que : « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » est un déchet.

Le déchet identifié peut faire l'objet de typologies diverses en fonction de sa nature mais également de son origine, de son mode de collecte ainsi que de l'autorité compétente. Ces diverses typologies sont présentées dans la présente partie.

#### **❖ Les déchets : les classer pour mieux les connaître, les réduire pour mieux les maîtriser**

Ensuite, pour mieux comprendre l'impact de notre production quotidienne de déchets il est important de comprendre la notion d'empreinte écologique, de la calculer, de comparer la sienne avec celles d'habitants d'autres pays.

Enfin, il est fondamental de comprendre que la première attitude à avoir vis-à-vis des déchets est une attitude de prévention.

### 1) Les déchets classés en fonction de leur nature :

Le classement des déchets selon leur nature est dépendant du risque qu'ils font courir à l'homme ou à l'environnement. On distingue deux grandes catégories : les déchets dangereux et les déchets non dangereux.

#### Définitions :

- **Les déchets dangereux :** sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. La définition du déchet dangereux est donnée à l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs des 15 propriétés de danger énumérées à l'annexe I de l'article R. 541-8 du code de l'environnement<sup>1</sup>. Ils peuvent être de nature organique (solvants, hydrocarbures...), minérale (acides, boues d'hydroxydes métalliques...) ou gazeuse.

Exemple 1 : Les déchets de liquides de freins, d'huiles de moteur, de boîte de vitesse et de lubrification sont des déchets dangereux (propriété de danger telle qu'énoncée dans l'annexe I de l'article R. 541-8 du code de l'environnement) .

Exemple 2 : Les déchets de feux d'artifice sont des déchets dangereux du code .Les ordures ménagères en mélange ne sont pas considérées comme des déchets dangereux.

Les déchets non dangereux sont définis par défaut comme ne présentant pas les caractéristiques spécifiques des déchets dangereux.

Exemple 1 : Les déchets d'emballages en verre.

Exemple 2 : Les déchets verts constitués de branchages d'entretien de jardin.

- **Autres typologies :**

Les déchets inertes sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement. Ils ne sont pas biodégradables et ne se décomposent pas au contact d'autres matières. Les définitions européennes qualifient ces déchets de déchets minéraux, dont ils proviennent en quasi-totalité matières. Les définitions européennes qualifient ces déchets de déchets minéraux, dont ils proviennent en quasi-totalité.

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

Les déchets inertes sont principalement issus du secteur de la construction et des travaux publics.

Les déchets de graviers, les débris de pierres, les déchets de sable ou encore d'argiles .

Ce type de déchet se sont notamment , ceux qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique lors de leur mise en décharge . Ces déchets proviennent de l'exploitation des mines , des carrières, des travaux de démolition , de construction ou de rénovation .Ils ne sont pas contaminés par des substances dangereuses ou autre éléments générateurs de nuisances ,susceptibles de nuire à la santé et à l'environnement .

On peut considérer donc les inertes sont, comme leur nom le laisse entendre , des déchets non polluants , chimiquement stables dans le temps et aussi théoriquement neutres pour l'environnement . Mais ils sont produits en grande quantité et leur accumulation pourrait avoir un impact significatif . Ils sont facilement valorisables.

### **2) LES DECHETS CLASSES EN FONCTION DE LEUR ORIGINE :**

#### **Définitions :**

- **Les déchets municipaux :**

Les déchets municipaux regroupent l'ensemble des déchets dont la gestion relève de la compétence de la collectivité locale .En fait , la définition varie d'une commune à l'autre , selon ce que les municipalités ont décidé de collecter , et ces déchets peuvent aussi comprendre , par exemple , des déchets industriels banals comparables à ceux qui sont évoqués ci –dessous .Il s'agit notamment des déchets des ménages et des activités économiques collectés selon la même voie que ceux des ménages, dits « assimilés »). Ils regroupent :

- les ordures ménagères en mélange ;
- les déchets des ménages collectés séparément ;
- les déchets d'activités économiques assimilés aux déchets des ménages ;
- les encombrants des ménages ;
- les déchets collectés en déchèteries ;
- les déchets dangereux des ménages ;

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

- les déchets du nettoyage (voirie, marchés...);
- les déchets de l'assainissement collectif;
- les déchets verts des ménages et des collectivités locales.

Exemple 1 : les déchets des boues de stations d'épuration urbaines sont des déchets municipaux. Il s'agit de déchets de l'assainissement collectif.

Exemple 2 : les déchets des ménages collectés en mélange en porte à porte sont des déchets municipaux. Ce sont aussi des déchets ménagers et assimilés contrairement aux boues des stations d'épuration.

- **Les déchets assimilés :**

Il s'agit ici des déchets Les dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières Général des collectivités territoriales, ils englobent des déchets issus des ménages et des déchets assimilés déchets produits par les services municipaux, déchet l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché... ne relèvent pas de ce périmètre.

Exemple : Les déchets des petits commerces collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages sont des déchets assimilés.

Les déchets municipaux au sens national et les déchets municipaux au sens européen n'ont pas le même périmètre : les déblais et gravats acheminés en déchèteries ne sont pas des déchets municipaux au sens européen.

On outre, Les déchets ménagers et assimilés peuvent se définir comme suit :

« Tous déchets issus des ménages ainsi que les déchets similaires provenant des activités industrielles, artisanales et autre qui par leur nature et leur composition sont assimilables aux déchets ménagers ». Exemple : matières organiques, plastique, verre, métaux, déchets de cuisine, emballage ...

- **Déchets encombrants** : tous déchets issus des ménages qui en raison de leur caractère volumineux ne peuvent être collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers et assimilés .Nous pouvons citer: L'électroménager, pneus, les meubles ...etc.

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

- **Déchets spéciaux** : tous déchets issus des activités industrielles , agricoles, de soin , de service et tout autre activité qu'en raison de leur nature et de la composition qu'ils contiennent ne peuvent être collectés , transportés et traités dans les mêmes conditions que les déchets inertes .On peut déduire que ce type de déchets ne sont pas assimilés aux déchets ménagers ,et qui nécessitent un mode spécifique de traitement en raison de leur nature et de leur composition .Il existe un cas particulier des déchets spéciaux , qui sont susceptibles de nuire à la santé publique et à l'environnement via leurs constituants ou par leurs matières nocives , on parle ici de déchets spéciaux dangereux.
- **Déchets d'activité de soins** : ce sont des déchets spéciaux issus des activités de diagnostic , de suivi et de traitement préventif ou curatif , dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.<sup>1</sup>

Les déchets, au sens de la réglementation algérienne comprennent trois grandes catégories :

- Les déchets ménagers et assimilés ;
- Les déchets spéciaux (industriels, agricoles, soins, services, ...) ;
- Les déchets inertes.

La définition des différents types des déchets et des modes de traitement pouvant varier d'un pays à l'autre, il est nécessaire de définir précisément les termes que nous comporte d'importance dans cette section .

Au niveau de cette section , après avoir identifié les différentes définitions adressées aux déchets , ainsi que leurs typologies et leurs caractéristiques qu'elles comprennent , on peut constater que ces déchets contiennent des impacts sur l'environnement et la santé publique , ces nuisances sont comme suit :

- L'impact sur l'air ;
- L'impact sur l'eau ;
- L'impact sur le sol ;
- L'impact sur le paysage naturel ;
- L'impact sur la santé publique.

---

<sup>1</sup> Brahim Djemaci : thèse de doctorat en science économique : "la gestion des déchets municipaux en Algérie : analyse prospective et éléments d'efficacité, page 40, promotion 2012.

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

Les déchets peuvent être à la fois une ressource et un risque .Désormais, ils ne cessent de croître en quantité , en complexité voire en nocivité . En effet , les trois grandes filières de traitement (incinération , centre d'enfouissement technique et compostage)engendrent des pollutions qui affectent l'environnement et l'Homme .

➤ Les impacts des déchets sur l'environnement et sur la santé publique :

En premier lieu, **l'impact sur l'air** :

Les émissions liées à l'incinération des déchets et celles composés volatils liées aux décharges et sites de stockage, contribuèrent à la pollution du milieu atmosphérique . Les principaux polluants concernés sont, pour l'incinération des métaux lourds (mercure et cadmium), des composés organiques volatils (C .O .V), des composés organiques persistants (C .O .P) dont les dioxines, l'acide chlorhydrique et les oxydes d'azote.

Pour les décharges se sont essentiellement les composés organiques volatils ainsi que la méthane qui contribueront à l'effet de serre (son potentiel de réchauffement environ 35 fois plus élevé que celui du CO<sub>2</sub>).

Ensuite , l'impact des déchets sur l'eau ,dans ce cas-là , les sources de nuisances des milieux aquatiques proviennent , d'une part des lexiviats de décharges par percolation à travers les sols avant d'atteindre les nappes phréatiques superficielles et souterraines et d'autre part , dans une moindre mesure , des retombées atmosphériques , pour les eaux superficielles , liées à l'incinération ; on peut également citer les rejets liquides des unités d'incinération (eau de lavage )comme source potentielle de contamination du milieu aquatique .

Les polluants rencontrés dans les lexiviats sont notamment des composés organiques (phénol , métaux lourds , pesticides , nitrates , etc.)sans oublier la présence de microorganismes pathogènes).

**L'impact sur le sol** :

Les retombées atmosphériques liées à l'incinération (métaux lourds , C .O .V ,etc), la percolation des lexiviats de décharges et l'épandage de composants ou de boues contribuent à la contamination physico-chimiques et /ou microbiologiques des sols .

Les activités humaines sont à l'origine de nombreuses contaminations localisées ou diffuses des sols et sous-sols et cela par :

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

- Les activités industrielles suite à des accidents, lors de l'extraction, de transformation, du stockage et du transport de matières premières et de produit de déchets dangereux .

- **Les dépôts de déchets sur les sites :**

Certains dépôts d'ordures peuvent être dangereux pour le sol , par le fait qu'ils soient des substances faciles à entrainer vers les profondeurs par les eaux de pluies après leur infiltration .Ainsi le sol sera contaminé , inapte et impropre à la culture , et les eaux souterraines seront aussi à leur tour contaminées par ces rejets .De même , la pollution du sol est la moins perceptible , néanmoins ses conséquences sur l'environnement et la santé de l'Homme demeurent inéluctables.

**L'impact sur le paysage naturel :**

Les dépôts d'ordures anarchiques contribuent à l'enlaidissement de la nature , et donnent une image hideuse de la propreté d'une ville ou d'un paysage.

Les dépôts sauvages sont des lieux ou les ordures côtoient des encombrants , de la ferraille , des matériaux de démolitions ,etc. Déposés illicitement , ils sont source de nuisances esthétique et visuelle ; ils dégradent nos paysages avec toutes les conséquences que cela peut entrainer au niveau du secteur touristique et la mise en valeur de nos patrimoines.

**L'impact sur la santé publique :<sup>2</sup>**

Les effets directs et indirects de la pollution aux déchets sur les êtres vivants, notamment l'Homme sont de type : allergène , carcinogène , mutagène et tératogène .

Afin d'apprécier l'influence de la durée de stockage des déchets dans les ménages sur la fréquence des maladies liées aux microorganismes , une étude a été conduite en Allemagne (HESSE)durant l'année 1997 , montrant qu'une durée de stockage des ordures , supérieure à 2 jours dans les habitants , est associée à une fréquence accrue de symptômes allergènes , chez les sujets exposés ;

Des études menées au sein de l'Institution Norvégien pour la santé et l'Université de Göteborg en Suède , ont montré que durant la collecte des déchets , un pourcentage important

---

<sup>2</sup> Mr Sahmoune et Mr Ilouhab , mémoire de fin d'études , option traitement et gestion des déchets , étude de la collecte des déchets ménagers de la commune de Boumerdes , promotion 2004 -2005 .

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

d'inflammations respiratoires , ont été constatées chez les éboueurs , cela est dû à l'inhalation des( C .O.V) ;cette pathologie a été nommée l'asthme des éboueurs .

### **Section (2) : La gestion des déchets, ses principes dans le cadre de développement durable.**

La gestion des déchets ou rudologie est la collecte, le transport, le traitement (traitement de rebut), la réutilisation ou l'élimination des déchets, habituellement ceux produits par l'activité humaine , afin de réduire leurs effets sur la santé humaine , l'environnement , l'esthétique ou l'agrément local .L'accent a été mise, ces dernières décennies , sur la réduction de l'effet des déchets sur la nature et l'environnement et sue leur valorisation .

La gestion des déchets concerne tous les types de déchets , qu'ils soient solides , liquides , ou gazeux, chacun possèdent sa filière spécifique .Les manières de gérer les déchets diffèrent selon qu'on se trouve dans un pays développé ou en voie de développement , dans une ville ou dans une zone rurale , que l'on ait affaire à un particulier , un industriel ou un commerçant . La gestion des déchets non toxiques pour les particuliers ou les institutions dans les agglomérations est habituellement sous la responsabilité des autorités locales , alors que la gestion des déchets des commerçants et industriels est sous leur responsabilité .

Il ya plusieurs principes de gestion des déchets dont l'usage varie selon les pays ou les régions .La hiérarchie des stratégies (règle des trois R) :

- Réduire
- Réutiliser
- Recycler

Cette hiérarchie classe les politiques de gestion des déchets selon les préférences qu'on doit leur accorder .La hiérarchie des stratégies a plusieurs fois changé d'aspect ces dernières années , mais le concept sous-jacent est demeuré la pierre angulaire de la plupart des stratégies de gestion des déchets :l'objectif est d'utiliser au maximum les matériaux et de générer le minimum de rebuts .

Certains experts en gestion des déchets ont récemment ajouté un « quatrième R » : « Repenser », qui implique que le système actuel a des faiblesses et qu'un système parfaitement efficace exigerait qu'un regard totalement différent soit porté sur les déchets .Certaines

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

solutions ‘repensées sont parfois peu intuitives .On peut prendre par exemple un cas dans l’industrie textile . Afin de réduire la quantité de papier utilisée pour les patrons, il a été conseillé de les découper dans de plus grandes feuilles , afin de pouvoir utiliser les chutes pour découper les petites pièces du patron . Ainsi , il y a une réduction du résidu global . Ce type de solution n’est bien entendu pas limité à l’industrie textile .

La réduction à la source nécessite des efforts pour réduire les déchets toxiques et autres résidus en modifiant la production industrielle . Les méthodes de réduction à la source impliquent des changements dans les processus de fabrication , les apports de matières premières et la composition des produits .Parfois le principe de « prévention de la pollution » indique en fait la mise en œuvre d’une politique de réduction à la source .

Une autre méthode de réduction des déchets à la source est d’accroître les incitations au recyclage .Plusieurs villes aux Etats-unies ont mis en place des taxes dont le montant est fonction des quantités d’ordures déposées (paye quand tu jettes :pays as youthrow –payt) )qui se sont révélées efficaces pour réduire le volume des déchets urbains .

L’efficacité des politiques de réduction à la source se mesure à l’importance de la réduction de la production de déchets .Une autre approche , plus controversée , est de considérer la réduction de l’utilisation de substances toxiques . On s’intéresse ici à réduire l’utilisation de ce type de substances , alors même que la tendance est plutôt à la hausse . Cette approche , dans laquelle c’est le principe de précaution qui est mis en avant , rencontre une vive opposition des industries chimiques .Ils accusent cette démarche de stigmatiser les produits chimiques .

- Les principes de la gestion de déchets en Algérie :<sup>3</sup>

En outre pour les principes de la gestion des déchets en Algérie ,nous présentons ces principes qui concernent la gestion des déchets municipaux à travers sa nouvelle politique représentée en matière de déchets par le PROGDEM .Ce programme est fondé sur un ensemble d’actions et des mécanismes environnementaux . En plus de ces actions et ces mécanismes , les grands principes universels le principe de précaution , le principe de prévention , le principes de la responsabilité élargie des producteurs et le principe du pollueur-payeur ont été adoptés.

---

<sup>3</sup> Brahim Djemaci :these de doctorat en sciences économiques , “la gestion des déchets municipaux en Algérie : analyse prospective et élément d’efficacité” , promotion 2012, page 91 .

### 1) Précaution /Prévention :

L'article 3 de la loi sur l'environnement définit le principe de précaution , selon lequel l'absence de certitudes , compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment , ne doit pas retarder l'adoption des mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves à l'environnement à un cout économiquement acceptable .

Le principe de précaution est un principe international utilisé dans le domaine de l'environnement et la santé publique .C'est l'un des principes adopté par la déclaration de RIO en 1992 ,et dans le droit de plusieurs pays .L'Algérie a adopté le protocole de Cartagena le 25 mai 2000 , ainsi qu'un moratoire sur les OGM , dans lequel le principe de précaution a été intégré . Il en est de meme dans le PNUE qui prévoit la mise en œuvre des cadres nationaux de biosécurité pour l'Afrique . La loi n°83-03février 1983 relative à la protection de l'environnement , prévoit ce principe , dans la matière des substances chimiques , article 106 , des installations à risque , les déchets .

L'Algérie a connu le principe de précaution dans d'autres domaines , et notamment , dans le domaine des catastrophes naturelles ou industrielles , suite au séisme du 10 octobre 1980 à Chlef , pour mettre en place une organisation de la prévention et de la prise en charge de ces catastrophes .Dès 1985 , le gouvernement algérien a mis en place une stratégie qui vise à limiter les risques naturels et industriels dénommée « plan national de prévention des catastrophes et d'organisation des interventions et secours ».En décembre 2004 , une nouvelle loi a été adoptée dans le cadre de la mise en œuvre de la politique national du développement durable . Elle définit les règles générales de prévention et de gestion des risques majeurs , dont le principe de précaution .

Ce dernier est « un principe de prudence qui signifie que , dans le doute , mieux vaut ne pas courir le risque , notamment , s'il s'agit des risques majeurs , graves et irréversibles , pour la santé ou l'environnement (Bertolini ,2005). Ce principe n'est pas très développé dans le domaine des déchets, nous pouvons lui rattacher tous les efforts qui visent à réduire les impacts environnementaux et sanitaires des opérations de collecte et de traitement des déchets.

Le même article (3)de la loi sur la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable donne une définition de principe d'action préventive et de correction ,

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

par priorité à la source , des atteintes à l'environnement , en utilisant les meilleures techniques disponibles , à un cout économiquement acceptable et qui impose à toute personne dont les activités sont susceptibles d'avoir un préjudice important sur l'environnement , avant d'agir , de prendre en considération les intérêts d'autrui .

La prévention doit être un outil pour éviter tout risque de pollution et de catastrophe naturelle .Les études d'impact sur l'environnement sont exigées pour tout projet d'investissement et de développement . La prévention est la première étape préférée dans la politique de gestion de déchets .La prévention vise à améliorer le comportement des individus , des collectivités et des entreprises au niveau de leur productions (écoconception ) ou de leurs consommations (achat ...). La prévention peut prendre l'image de mise à niveau de la certification ISO 14001 .

La prévention des déchets intervient non seulement sur le taux de production des déchets, mais également sur , le niveau global de la production des déchets , les risques ingresques aux matériaux , les risques et les impacts liés à la mobilisation et l'utilisation des matériaux . Les grands volets d'une politique préventive sont : les technologies propres, l'écoconception , la suppression d'emballage et la réutilisation .

### **2) Sensibilisation, information :**

Le principe de la sensibilisation et de la formation environnementale où l'éducation à l'environnement en Algérie était l'une des priorités du ministère chargé de l'environnement à travers le PROGDEM. Il vise essentiellement trois catégories différentes : le planificateur , le producteur et enfin le consommateur .

Par planificateur , ce sont toutes les personnes impliquées dans la mise en œuvre et le contrôle de la gestion des déchets au niveau de leurs territoires tels que les élus locaux , la police de l'environnement , les inspecteurs de l'environnement ainsi que les personnes chargées de veiller sur l'application de cette politique sur le terrain . Entre 2001 et 2004 , plus de 3000 personnes de 200 communes ont bénéficié d'une formation qui se base sur les axes suivants :

- La gestion des futures CET
- l'application des normes environnementales ;
- la maîtrise des couts ...

### 3) Le principe pollueur payeur :(ppp)

Ce principe a été introduit dans la loi de 2003 relative à la protection de l'environnement .Cet article donne la définition suivante : « selon lequel toute personne dont les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement assume les frais de toutes les mesures de prévention de la pollution, la réduction de cette dernière ou de remise en état des lieux et de leur environnement ; ... ».Généralement , le PPP prend la forme d'une taxe connectée aux quantités des déchets produits par les entreprises .

La section suivant s'articule autour de la précision des termes introduits par la nouvelle législation à la suite de la directive cadre sur les déchets. Il s'adresse aux acteurs de la gestion des déchets (prestataires, collectivités , associations ...), ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux politiques de gestion des déchets .Il a vocation à leur donner des références communes facilitant la compréhension et les échanges . Il est le fruit d'une collaboration entre entre le ministère du développement durable et l'ADEME .

Il est organisé autour de trois axes que sont la typologie des déchets, leurs modes de traitement et l'évaluation de la performance du système de gestion des déchets . Il est structuré en fiches thématiques contenant de nombreux exemples et contre exemples illustrant les définitions présentées.

#### **Section (3) :Les modes et les techniques de traitement des déchets.**

Pour déterminer les différentes techniques de traitement il est important de voir en premier lieu où finissent les déchets.

Dans le premier constat , on peut déduire tout d'abord les modes de traitement des déchets .

- **Où finissent les déchets ?<sup>4</sup>**

Afin que les déchets recyclables puissent être effectivement recyclés , il est nécessaire q'un pré-tri soit effectué en amont . Ce dernier a pour objectif principal d'éviter un souillage

---

<sup>4</sup>Hadjousofiane :mémoire de fin d'études ,''la gestion intégrée et durable des déchets ménagers '' , « approche managériale » , cas de la ville de TIZI-OUZOU ,page 56-57 .

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

des déchets recyclables par des déchets non recyclables . En effet , ceci pourrait les rendre impropres au recyclage . D'autre part , il permet d'orienter les différents déchets vers la bonne destination .

### a) Les décharges :

Mettre les déchets en décharge a été longtemps une solution pratique est peu couteuse.

Les inconvénients des décharges sont : les nuisances pour le voisinage , risques de fuites dans les sols et les cours d'eau ...De plus, elles condamnent de grands espaces qui , meme après fermeture du site et rembliment , restent impropres à de nombreuses activités . Les déchets ainsi entérés continuent à se dégrader pendant de longues années , produisant des « lixiviats » :jus lié notamment à la dégradation de la matière organique .Et des gazs (méthane)qui doivent continuer à etre évacués et traités , pendant des périodes pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines années .

Des contraintes techniques sont imposées au fonctionnement de ces sites :nature du sol(le plus impérméable possible), protection des ressources en eau , mise en place des géo-membranes (prévention d'éventuelles infiltrations ), traitement des effluent ...Toutefois , en 2005 ,on compte en France 662 décharges illégales (source :science et avenir –juillet 2005).

### b) Les décharges sauvages :

Trop souvent encore , des personnes peu scrupuleuses déversent leurs déchets dans la nature .Le plus souvent dans des lieux isolés forêts, îles , etc.

De nombreux sites de décharges sauvages de ce type sont encours de recensement.

### c)Point d'apport volontaire :

Dans beaucoup de pays il existe des points d'apport volontaire , il s'agit simplement de conteneur permettant un recyclage spécifique mais limité en général aux verre , papier-cartons et parfois les emballages plastique et métaux .

Ce système de collecte est une mini déchèterie (ou déchèterie car les deux termes existent, meme si le premier est recommandée par l'académie française ), permet le tri sélectif de manière plus efficace (les déchets sont alors triés dès le départ ).

### d) Déchetteries:<sup>5</sup>

Une déchetterie accueille différents types de déchets , que les usagers déposent dans différents bennes en fonction du déchet . Les déchets orientés selon leur type vers une filière de valorisation , de recyclage ou vers un incinérateur ou un centre d'enfouissement , pour la partie des déchets non recyclables .

Les déchetteries sont un moyen simple d'évacuer des déchets encombrants, déchets de bricolage ou déchets spéciaux , en vue d'un traitement le mieux approprié . Ainsi, on trouve en général dans les déchetteries des bennes pour les différents déchets suivants : bois ,ferrailles,cartons ,déchets verts , gravats , encombrants .

Certaines déchetteries assurent aussi une reprise spécifique des déchets électriques et électroniques (électroménagers , informatique), en vue soit de leur réutilisation ( des associations essaient de les réparer pour leur donner une deuxième vie ) soit de leur démantèlement .Les déchetteries réceptionnent aussi généralement les piles et les déchets toxiques (peinture , solvants , produits phytosanitaires ainsi que leur emballages vides qui sont souillés et donc toxiques )afin de les orienter vers des filières de traitement très spécifiques , et éviter ainsi qu'ils ne se retrouvent dans le milieu naturel . En effet , aujourd'hui encore de nombreuses personnes déversent par exemple des fonds de peinture ou les produits de nettoyage des pinceaux dans les égouts ; ces produits se retrouvent ensuite dans le milieu naturel, les stations d'épuration ne pouvant pas les traiter .

On remarque sur certaines déchetteries commencent à se développer des recycleries : les usagers sont invités à déposer leurs objets pouvant encore servir ou nécessitant peu de réparation dans un box spécifique. Ces objets sont ensuite récupérés par des associations caritatives . Sur d'autres , la tolérance 'à l'égard de la récupération diminue , en raison de problèmes de « sécurité et responsabilité », un accident arrivant vite lorsque des personnes commencent à fouiller dans des bennes de déchets .

Les collectivités (mairie ou groupement de communes ) mettent ces déchetteries à disposition de leurs habitants , afin qu'ils puissent y apporter eux-mêmes leurs déchets.Mieux vaut téléphoner avant de se déplacer afin de connaître les types de déchets qui y sont acceptés ainsi que les éventuelles conditions d'accès (horaires , quantités maximums,carte magnétique

---

<sup>5</sup> [http:// En .Wikipedia .org /Wiki /trafigura](http://En.Wikipedia.org/Wiki/trafigura) ,2009 .

d'accès ...). Certaines déchetteries par exemple n'acceptent les dépôts que des habitants de la ville où elles sont implantées et réclament un justificatif de domicile .

Après avoir présenter les modes de traitement des déchets , on second lieu , on va dégager leurs techniques de traitement .

Par rapport à ces techniques , on peut avoir trois catégories sont cités comme suit :

- L'incinération ;
- L'enfouissement technique ;
- Biodégradation.

### **3-1/ La technique de l'incinération des déchets :**

L'incinération : Cette technologie a vu le jour en 1865 en Grande-Bretagne avec le British destructor, puis a été exportée aux Etats-unis et en Europe. La commission européenne(CE) dans une communication de 1996 relative à la stratégie des déchets a renforcé la notion d'hierarchie d'actions liées aux déchets, d'où l'incinération qui est placée tout en aval juste avant la mise en décharge .En Algérie , l'incinération est appliquée uniquement pour les déchets hospitaliers au sein des hopitaux .Pour les déchets ménagers et assimilés , ce mode de traitement n'est pas adopté même si cette solution semble plus écologique que l'enfouissement .

L'incinération est une autre voie de traitement des déchets ménagers ,elle a pour objectif la minéralisation totale des déchets par combustion . Elle consiste à bruler les ordures ménageres dans des fours spéciaux adaptés à leurs caractéristiques :composition variable , pouvoir calorifique , taux d'humidité . Ce procédé permet de réduire la masse des déchets d'environ 70% et leur volume de 90% .

Si le processus de combustion des déchets n'est pas bien mené et le traitement des fumées dégagées n'est pas effectué , l'incinération constitue un risque de contamination de l'environnement par les rejets toxiques qui sont dégagés .

Les déchets ménagers peuvent être traités par l'incinération , cette technique permet la réduction de leur masse et de leur volume , elle permet également leur minéralisation en produisant de l'énergie qui est utilisée pour le chauffage ou pour l'alimentation d'un turboalternateur produisant de l'électricité .

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

Dans le cas de l'incinération avec récupération d'énergie la combustion doit être menée correctement et assortie d'un traitement des fumées (dépoussiérage-neutralisation ,piégeage des métaux lourds )afin d'éviter tout transfert de pollution et de nuisance ;à cet effet la réglementation fixe les conditions de combustion et les seuils de rejets gazeux dans l'atmosphère .L'incinérateur de grande capacité comportant parfois plusieurs fours .La chaleur dégagée est récupérée sous forme de vapeurs , par passage des fumées à travers des tubulures des chaudières la vapeur ainsi produite peuvent être utilisée de trois façons :

-Pour alimenter un réseau de chauffage urbain est distribuée à des établissements publics(établissements d'enseignement , centre hospitaliers )ou entreprises .

-Pour alimenter un turbo alternateur produisant de l'électricité .

-Pour la cogénération qui consiste à produire à la fois de la chaleur et de l'électricité .

Les fumées contiennent à la sortie de la chaudière un certain nombre de polluants (métaux lourds, gaz acides, poussières)qu'il est nécessaire de capter pour être en conformité avec la réglementation qui définit les valeurs limitées d'émission des polluants en fonction de la capacité horaire de l'installation . L'épuration des fumées concerne en particulier le dépoussiérage et la neutralisation des gazs qui peuvent être réalisés dans le même processus <sup>6</sup>.

### **3-1-1 / Avantages de la méthode de l'incinération :<sup>7</sup>**

A partir de cette technique , on peut clarifier que l'incinération comporte des avantages et de l'autre côté des inconvénients se décline.

Pour les avantages, on peut les lister comme suit :

- Importance réduction volumétrique , puisque les cendres et mâchefers résiduels ne représentent que 10 à 20% du volume initial ;
- Adaptation aux gros gisements ;
- Rapidité de traitement (pas de prétraitement).
- Pas de production de méthane ;
- Récupération d'énergie possible(une centaine de 125 unités sont équipés dans ce sens) ;

---

<sup>6</sup>Hayat Ait Mohand , mémoire de master en sciences économiques : ''partenariat public-privé et gestion durable du service public local des déchets dans la commune de TIZI-OUZOU ,promotion 2012/2013 , page 37 .

<sup>7</sup> Jean Michel Balet :Aide mémoire (gestion des déchets),2<sup>ème</sup> édition (DUNOD),2005 .

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

- Récupération des métaux possible ;
- Certitude de stérilisation microbienne (ce qui en fait le seul mode de traitement acceptable pour les déchets hospitaliers , septiques par nature , ou pour les farines animales ) ;
- Combustible dont le cout est souvent raisonnable pour les cimenteries, mais à des degrés divers. Selon les cours des autres sources d'énergie. Les déchets y sont utilisés comme combustibles de substitution depuis une quinzaine d'années , avec une préférence pour les huiles usagées et les pneumatiques , dont l'approvisionnement est régulier et qui ont un pouvoir calorifique très élevé : en effet pour produire du ciment, il faut chauffer à très haute température un mélange minéral broyé ( calcaire, argile et schiste ). La température requise est de 1450°C.

L'incinération est critiquée parce qu'elle nécessite une quantité de combustible qui pourrait être mieux valorisés. Toutefois, la composition actuelle des déchets ménagers incinérés fait que ces deniers brûlent en auto-combustion à l'intérieur des fours (seul un apport initial à l'allumage du four , par des brûleurs , est nécessaire). En effet , nos poubelles contiennent aujourd'hui un grand nombre de déchets brûlent très bien (plastique , papier , cartons ...). Si une partie de ces déchets avaient certes pu être mieux traités et donc recyclés , d'autres ne sont pas recyclables parce que souillés ou imbriqués à d'autres matériaux non recyclables . De plus , paradoxalement les incinérateurs brûlent actuellement de grande quantité d'eau , via les déchets organiques (épluchures de légumes , déchets de jardin ...) aujourd'hui encore trop souvent incinérés alors que le compostage constitue un mode de valorisation très simple et écologique pour ces déchets . Aussi , l'amélioration du tri de ces déchets à forte teneur en eau permettrait de limiter les quantités de déchets incinérées d'une part et de faciliter leur combustion d'autre part.

Les mâchefers sont les résidus solides de l'incinération des déchets .25% des quantités entrantes sous forme de mâchefers. Ce sont des mélanges de métaux, de verre, de silice , d'alumine , de calcaire , de chaux , d'imbrulés et d'eau . Ils subissent un tri par aimant et courant de Foucault afin de retirer les différents métaux qui peuvent ensuite être recyclés. Suivant leur qualité et leur stabilité, le reste des mâchefers est soit stocké en décharge, soit utilisé en remblais pour les routes.

### **3-1-2/ les inconvénients de la méthode de l'incinération :**

- Les coûts d'investissements et de fonctionnement sont importants , impliquant un seuil de rentabilité élevé , ce qui peut être gênant pour les petites unités (qui étaient aussi les plus nombreuses en 1999 :70%), et d'autant plus que les coûts de construction sont souvent majorés par les contraintes liées à l'intégration paysagère.
- Un incinérateur pour produits industriels doit être de plus équipé d'un laboratoire permettant de vérifier que la nature des déchets est compatible avec les capacités de l'installation et que les dispositions légales sont respectées.
- La production d'énergie produit un surcoût d'investissement de l'ordre de 25% et est très dépendante dans le temps de la qualité calorifique de la quantité des déchets traités .
- L'incinérateur a une capacité de traitement qui n'est pas toujours immédiatement superposable aux apports ponctuels de déchets: bien que cette éventualité soit limitée au maximum , il convient de prévoir des lieux de stockage , permettant par ailleurs le tri de certains types de déchets nécessitant un traitement séparé .
- L'incinération s'accompagne de production de fumées et donc d'odeurs , ce qui lui donne de mauvaise image de marque . Depuis 1920 , l'émission de fumées dans l'atmosphère est soumise à des dispositions légales appelées normes de rejet .L'élimination des cendres volantes et des résidus de traitement des fumées doit être assurée (résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères ou des déchets industriels :REFIOM ou REFIDI ) :en effet , plus de la moitié des polluants se retrouvent dans les cendres volantes , qui représentent environ 5% du poids initial des déchets .

(Les REFIOM concentrent la majeure partie des polluants issus de l'incinération et étaient jusqu'à un passé récent considérés comme des déchets ultimes).

Pour limiter certaines de ces contraintes, notamment le problème des fumées , des techniques nouvelles ont été mises au point et améliorent la combustion :le four à lit fluidisé et ses trois variantes , dense , rotatif et circulant . Ces techniques nécessitent un tri préalable des déchets, un ferrailage et un broyage .

### **3-2/ L'enfouissement technique :**

L'enfouissement des déchets est une opération de stockage de ces déchets en sous-sol, est une destination des déchets non valorisables .Les décharges étaient soit sauvages ; soit brutes, nous avons les définitions successivement dans ce qui suit :

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

- **Ladécharge sauvage** est une décharge où les déchets sont posés dans des cavités des versants de montagne ou sur des terrains, elles ne disposent d'aucune autorisation officielle, ou réglementaire en vigueur aucune mesure de protection des sols et des nappes phréatiques n'est prise en considération.

- **La décharge brute** : est une décharge des déchets ménagers exportés par les entreprises ou par les collectivités locales, elle est sans aucune autorisation préfectorale. Ces décharges entraînent de nombreuses pollutions de dangers divers.

A cet effet, nous distinguons deux types de CET : classe 1 et classe 2. Les déchets admis en CET de classe 1 sont des déchets essentiellement solides, minéraux avec un potentiel polluant constitué de métaux lourds peu mobilisables. Ils sont très peu réactifs, très peu évolutifs, et très peu solubles. En revanche ceux admis en CET de classe 2 sont d'une part, les déchets ménagers et assimilés dont le comportement est forcément évolutif et conduit à la formation de lixiviat et de biogaz par dégradation biologique, et d'autre part, les déchets dont le comportement est peu évolutif avec une capacité de dégradation biologique faible et présentant un caractère polluant modéré.

On peut considérer ces CET comme des décharges ou centre de stockage pour déchets ultimes « CSDU » consistent en l'enfouissement de déchets non destinés au recyclage, c'est-à-dire il concerne de stocker les déchets dans une décharge, cette technique est la plus traditionnelle de stockage des déchets, et reste la pratique la plus courante dans la plupart des pays. Historiquement, les décharges étaient souvent établies dans des carrières, des mines ou des trous d'excavation désaffectés. Utiliser une décharge qui minimise les impacts sur l'environnement peut être une solution saine et à moindre coût pour stocker les déchets ; néanmoins une méthode plus efficace sera sans aucun doute requise lorsque les espaces libres appropriés diminueront.

Les anciennes carrières ou celles mal gérées peuvent avoir de forts impacts sur l'environnement, comme l'éparpillement des déchets par le vent, l'attraction des vermines et les polluants comme les lixiviats qui peuvent s'infiltrer et polluer les nappes phréatiques et les rivières. Un autre produit des décharges contenant des déchets nocifs et le biogaz, la plupart du temps composé de méthane et de dioxyde de carbone, qui est produit lors de la fermentation des déchets.

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

Les caractéristiques d'une décharge moderne sont des méthodes de rétention des lixiviats, tels que les couches d'argile ou des bâches plastiques. Les déchets entreposés doivent être compactés et recouverts pour éviter d'attirer les souris et les rats et éviter l'éparpillement. Beaucoup de décharges sont aussi équipées de systèmes d'extraction des gaz installés après le recouvrement pour extraire le gaz produit par la décomposition des déchets. Ce biogaz est souvent brûlé dans une chaudière pour produire de l'électricité. Il est même préférable pour l'environnement de brûler ce gaz que de le laisser s'échapper dans l'atmosphère, ce qui permet de consommer le méthane, un gaz à effet de serre encore plus nocif que le dioxyde de carbone. Une partie de ce biogaz peut aussi être utilisé comme carburant.

Beaucoup d'autorités locales, particulièrement dans la zone urbaine, ont des difficultés pour ouvrir de nouvelles décharges car les riverains s'y opposent. Peu de personnes veulent d'une décharge dans leur voisinage. C'est pourquoi le coût de stockage des déchets solides à titre d'exemple dans ces régions est plus coûteux, les débris devant être transportés plus loin pour être stockés.

Certains s'opposent aux décharges quelque soient les conditions ou le lieu, en expliquant qu'au final de stockage en décharge laissera une planète véritablement polluée avec plus aucune fissure ou espace sauvage. Certains futurologues ont déclaré que les décharges seront les « mines de futur » : comme certaines ressources s'appauvrissent, on pourra justifier qu'il est nécessaire de les extraire des décharges où elles avaient été enfouies considérée alors comme non valorisable.

Cet état de fait est la prise en compte croissante des impacts de la consommation excessive des ressources a permis, dans plusieurs régions, d'accroître les efforts pour minimiser la quantité de déchets mis en décharge.

Ces efforts sont la mise en place de taxes ou prélèvements sur les déchets mis en décharge, le recyclage des matériaux, leur transformation en énergie, la conception de produits nécessitant moins de ressources, et une législation imposant aux fabricants la prise en charge des coûts d'emballage et de stockage des déchets. Un sujet connexe est le concept d'écologie industrielle, où les flux de matière entre les industries sont étudiés. Les sous produits d'une industrie peuvent être utiles à une autre, cela permet de réduire les flux de déchets.

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

En Algérie , depuis 2001 ,son gouvernement a fait le choix d'éliminer les déchets urbains par enfouissement , il a ainsi lancé un ambitieux programme de centres d'enfouissement technique sur tout le territoire national . L'un des objectifs du PROGDEM est d'abandonner le mode traditionnel d'élimination des déchets par la mise en décharge .

Cette nouvelle pratique nécessite une prospection de sites potentiels pour accueillir des CET ,le choix proprement dit du site et la réalisation des études d'impact . La construction d'un CET nécessite une assez grande superficie de l'ordre de 40 ha en moyenne qui doit être clôturée et aménagée avec des pistes internes .La durée de vie d'un CET se situe entre 7 et 15 ans avec un tonnage de 100000 tonnes par an . Ces CET doivent obligatoirement être pourvus d'installations de récupération des biogaz à travers le traitement de lixiviats . Afin que les CET atteignent les objectifs qui leur sont fixés . Une commission interministérielle a promulgué un décret pour la création des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)doté d'un statut leur assurant une autonomie de gestion et des ressources propres . Les EPIC assurent la partie technique , administrative et financière .L'exploitation des CET peut être en régie directe par les moyens humains et matériels de l'intercommunalité ou confié par contrat à une société privée. Le financement d'un CET est assuré à court terme par les revenus provenant des droits d'entrée et les subventions publiques . Dans cette conception , il est prévu que le CET sera financé par la TEOM , la participation des communes membres et les recettes des ventes des produits issus des différents déchets dans le cas où le CET dispose d'un centre de tri . Les dépenses d'investissement sont assurées par le ministère tandis que les directions de l'environnement au niveau des wilayas se chargent des appels d'offres et sont responsables du suivi des travaux . L'agence nationale des déchets joue un rôle important dans l'assistance dans les études de création et de gestion des CET .

Suite au lancement du PROGDEM ,65 CET ont été enregistrés , durant la période allant de 2001 à 2005 , 16 ont été achevés , 28 en cours de réalisation et 21 en phase d'études .En fin 2007 , ce nombre a augmenté suite aux résultats des projets pilotes notamment celui d'OULD FAYET à Alger , il est passé à 80 projets ,dont 20 achevés, 34 en construction et 26 en étude , soit 15 nouveaux projets . En premier lieu , les wilayas concernées sont SKIKDA et , EL TAREF ,ANNABA , GUELMA , SOUK AHRAS , BATNA , TEBESSA , MEDIA,TIZI OUZOU , SETIF , BISKRA , ALGER , M'SILA , OUARGLA ,BLIDA ,DJELFA , JIJEL,BEJAIA et CHELF (MATE ,2008). En 2010 , ce chiffre est passé à 100 CET dont la majeure partie a été pratiquement réalisé , selon une communication du MATE .

**3-3 / Biodégradation :(traitement biologique et mécanique) :** Le traitement biologique et mécanique (TBM) est une technique qui combine un tri mécanique et un traitement biologique de la partie organique des déchets municipaux. Le TBM est aussi parfois appelé TMB (traitement mécanique et biologique) cela dépend de l'ordre dans lequel s'effectuent les opérations .

La « partie mécanique » est souvent une étape de tri du vrac. Cela permet de retirer les éléments recyclables du flux de déchets (tels les métaux, plastiques et verre ) ou de le traiter de manière à produire un carburant à haute valeur calorifique nommé combustible dérivé des déchets qui peut être utilisé dans les fours de cimenteries ou les centrales électriques .

Pour mieux préciser , on entend par le recyclage , c'est un procédé par lequel les matériaux qui composent un produit en fin de vie (généralement des déchets industriels ou ménages ) sont réutilisés en tout ou en partie . Pour la plupart des gens dans les pays développés , le recyclage regroupe la récupération et la réutilisation des divers déchets ménagers . Ceux-ci sont collectés et triés en différentes catégories pour que les matières premières qui les composent soient réutilisés (recyclés).

On outre , on peut ajouter une autre technique de traitement des déchets est celle du compostage. Cette dernière est un processus biologique de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé , hygiénique , semblable à un terreau , riche en composés humides (le compost ). Le compostage est à la fois écologique , pratique et économique .

Cette technique a des avantages sur le plan écologique , et pratique et sur le plan économique . En premier lieu , le compostage limite la quantité de déchets. Et pratiquement , il favorise à l'amélioration de la fertilité des jardins pour une meilleure production en quantité et en qualité . Et enfin , le compostage est considéré comme un engrais naturel et gratuit sur le plan économique .

### **-Pourquoi composter ? :**

- Les matières organiques représentent plus de 50% des déchets des foyers .
- Mettre en œuvre un compost ne demande que de changer légèrement nos habitudes .
- Réduit l'enfouissement.

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

- Diminue l'effet de serre et du gaz CO2.
- Récupération des matériaux
- Ralenti l'érosion des sols .
- Diminue les besoins en eau .
- Fait mieux pousser les jardins .
- Participe à la protection de l'environnement .
- Economise l'argent et améliore la production agricole .

-Quels déchets à composter

En principe , tout ce qui est produit par la nature (déchets végétaux et animaux)

### **A) Dans la cuisine :**

- Epluchures de fruits et légumes ...
- Reste des repas.
- Marc de café et sachets de thé .
- Coquilles d'œufs écrasées .
- Les têtes des poissons et de sardines.

### **B) Dans le jardin :**

- Les herbes sauvages de nettoyage .
- Les feuilles mortes .
- Les branchages coupées de la taille .
- Le reste des jardins potagers .
- La paille et le foin .
- Les plantes intérieures .
- Les litières des animaux .
- Les cendres de bois (un bon engrais).
- Les papiers et cartons usagés ,mouchoires ...

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

- Sciure et bois .
- Cheveux , poils , plumes (azote ) .

(Le compost ,en fait , c'est le résultat du recyclage de matières organiques ,c'est l'humus « Leghbar » contenant des organismes vivants dans le compost , ne sont ni des germes pathologiques , ni des parasites Ils sont seulement des déchets végétaux et animaux ).<sup>8</sup>

- **Comment composter ?**

- 1) Placer le composteur (en bois , en silo) en tas (avudhu )dans un endroit ensolleillé. Drainer (eviter la stagnation des eaux ), choisir un emplacement pratique et accessible (pour toute l'année ).
- 2) Retourner le sol alternativement .
- 3) Couvrir le fond (1rang )de petites branches , permettant de l'air de circuler .
- 4) Si possible ajouter du compost 'fini'(leghbar)pour accélérer la mise en marche du processus de compostage .
- 5) Arroser souvent .
- 6) Déposer les matières en petites tailles .Le compost est produit fini à partir du 2ème jusqu'au 8ème mois .

Donc , on peut considérer que le compostage est une bio-oxydation , c'est-à-dire un processus micro biologique de dégradation de la matière organique en présence d'oxygène . Le compost ainsi produit est composé de matière organique stabilisée et d'éléments minéraux assimilables (azote, potassium , acide phosphorique , etc).

Cette opération permet le recyclage des déchets organiques et la production d'un amendement organique ou engrais pour les cultures . Le compostage constitue une méthode complémentaire aux autres opérations de traitement des ordures ménagères , il permet donc la réduction de la quantité des déchets biodégradables stockés en décharge . Il peut être mis en œuvre à toutes les échelles , à la fois par les petites , moyennes et grandes collectivités , permettant ainsi le désengorgement des incinérateurs .

---

<sup>8</sup> Guide de l'APE,association de protection de l'environnement : le compostage ; agrément N°115 du 13/06/2006 , RB :decembre 2014(ce guide de la direction de l'environnement de la wilaya de TIZI –OUZOU .

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

L'inexistence des débouchés pour le compost , et d'autant plus forte que la taille de l'installation est plus importante . Le compost n'est donc recommandable que si une étude de marché approfondie a été effectuée à l'avance .Les déchets concernés pour le compostage sont donc toutes les matières organiques contenues dans les déchets peuvent en principe être traitées par compostage . Cette pratique est prometteuse car le taux de matière organique des déchets solides municipaux est particulièrement élevé dans les pays en développement (50 à 80%, principalement sous forme de déchets alimentaires ), tout comme leur taux d'humidité.<sup>9</sup>

Cette opération fait appel aux techniques de triage (manuel ou mécanique ), criblage , flottation , séparation magnétique .Après la séparation de ces substances et des produits gênants ou récupérables , les déchets restants sont déchiquetés mécaniquement , puis subissent une opération de triage (criblage)qui permet l'élimination de certains produits indésirables (déchets en plastique , cuir , verre , porcelaine ....)échappés à l'opération préliminaire , ce qui conduit à une amélioration de la granulométrie du compost et à l'élimination des ordures de départ (environ 3% de produits récupérables , 2% de produits à mettre en décharge , 2% de produits combustibles qui sont destinés à l'incinération . Le compostage ne se fait pas au niveau de la commune de TIZI OUZOU .

### **3-4) La valorisation et la prévention des déchets :**

#### **3-4-1/ La prévention des déchets :**

La prévention des déchets consiste à prévenir ou à réduire la production et la nocivité des déchets , notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits . La prévention inclut toutes les étapes du cycle de vie d'un produit avant qu'il soit considéré comme un déchet . La prévention quantitative concerne la diminution de la masse et du volume des déchets, prévention qualitative concerne la nocivité des déchets .

❖ La prévention comporte les deux niveaux :

#### **A) Au niveau des producteurs :**

La prévention peut être menée en négociant avec les industriels et en leur donnant des objectifs . C'est le cas en France pour les sacs plastiques :les grandes surfaces se sont engagées à diminuer le nombre de sacs plastiques distribués en caisse . Les normes de

---

<sup>9</sup> Faire des déchets solides municipaux une ressource , in revue secteur public et développement, N°15,octobre 2012 ,page 4 .

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

management environnemental reposent également sur une démarche volontaire des entreprises .

L'autre possibilité est de légiférer : il serait possible de contraindre à une réduction des déchets et d'interdire certains composés qui deviennent des déchets toxiques (les métaux lourds sont ainsi déjà interdits dans certains produits ). L'état enfin agir au moyen de taxes destinés aux producteurs de déchets :c'est le cas d'Eco-emballages avec le 'point vert 'payé par tous les producteurs d'emballages . Néanmoins, cette taxe est encore trop faible pour inciter à réduire le poids et /ou la nocivité des emballages (seulement 1 /3 du coût réel de traitement de l'emballage).

La prévention comporte également l'éco-conception qui est la prise en compte et la réduction , dès la conception , de l'impact sur l'environnement de produits .

### **B) Au niveau du consommateur :**

L'état peut améliorer son information en organisant des campagnes de sensibilisation sur les produits générant moins de déchets ou bénéficiant d'écolabels .C'est le cas lors de la semaine de la réduction des déchets et des actions de l'ADEME .L'état peut également agir en appliquant une redevance incitative pour la gestion des déchets (principe de pollueur-payeur) :je paye pour ce que je jette) au lieu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)liée aux taxes foncières .

#### **1 .Zéro déchet :**

- Fabriquer ses yaourts avec du lait acheté en ferme =0 Déchet .
- Fabriquer ses fromages/fromages blancs avec du lait acheté en ferme =0déchet .
- Préparer ou des produits sur-emballés .
- Boire de l'eau de robinet plutôt que de l'eau de bouteille (laisser votre eau du robinet s'aérer dans une cruche afin que les éléments volatils s'évaporent et donc les éventuels 'mauvais goûts ' diminuent).
- Faire du compost des déchets de cuisine .
- Penser à rapporter les emballages consignés .
- Eviter d'utiliser des produits jetables : mouchoirs en papier , lingettes ,...

### 2 . Courriers publicitaires :

- Signaler son refus de recevoir des publicités dans sa boîte aux lettres à l'aide d'un autocollant (type stop-pub) :c'est du papier en moins et moins d'incitation à la consommation (productrice de déchets et de nuisances environnementales) !
- Courriers publicitaires nominatifs : si l'adresse de l'expéditeur est inscrite sur l'enveloppe, remettre dans la boîte poste avec la mention 'non sollicité'. Sinon, ouvrir le courrier et utiliser l'enveloppe à T qui s'y trouve souvent pour signifier à l'expéditeur qu'on ne souhaite plus rien recevoir . Si l'enveloppe n'est pas prépayée , en ne mettant pas de timbre , cela créera des complications administratives à l'entreprise qui recevra le courrier .

### 3. Emballages :

Les emballages ont un objectif de marketing : rendre le produit plus visible dans les rayons des commerçants par leur taille , leurs couleurs , leurs matières .

- Préférer les produits les moins emballés
- Refuser les sacs de caisse , et penser à prendre cabas , paniers ...

### 4. Au bureau :

- Eviter d'imprimer les documents pouvant être lus et archivés directement sur ordinateur :c'est des économies de papier et d'encre
- Utiliser l'envers des feuilles jetées en papier de brouillon (barre d'un coup de crayon au préalable le recto pour éviter de se tromper)
- A la fontaine à eau et à la machine à café , apporter son verre ou sa tasse plutôt d'utiliser les gobelets en plastiques jetables
- Faire collecter les consommables d'impression vides par un prestataire spécialisé .

#### 3-4-2/ La valorisation des déchets :

La valorisation des déchets consiste dans "le réemploi , le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets , des matériaux réutilisables ou de l'énergie " C'est l'objectif des politiques de gestion des déchets , en plus de la prévention . Deux types de valorisation sont retenus : la valorisation matière (remblais ...) et la valorisation énergétique (compost, biogaz ... ).

### **Conclusion:**

L'état de l'environnement en Algérie à travers l'épineux problème de gestion des déchets urbains et particulièrement a été caractérisé , durant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix par les faits suivants :un problème de santé publique qui ne cesse de s'accroître ; une baisse des moyens humains et matériels affectés à une préservation de la qualité de l'environnement ; une saturation des décharges ; une baisse des coûts d'élimination à la suite de la mise en décharges sauvages et une augmentation du ratio par tête des déchets produits . Ce constat a conduit le gouvernement à se pencher sérieusement sur la question de la gestion des déchets en adoptant des mesures réglementaires et fiscales à partir de 2001 . Celles visent dans leur ensemble à améliorer la qualité du service des déchets , et par ricochet , l'amélioration de la qualité de l'environnement et la santé publique .L'évaluation de cette nouvelle gestion intégrée des déchets nous a permis de relever qu'après vingt ans de mise en œuvre , des progrès ont été enregistrés dans le domaine des infrastructures , notamment par la réalisation des centres d'enfouissement techniques et l'éradication des décharges sauvages , ainsi qu'en matière d'acquisition de nouveaux équipements .

A ce stade, relevons également un autre point majeur de la gestion intégrée des déchets qui constitue la domination du secteur public qui demeure le pilier principal.

En effet, l'état reste le premier financeur des grandes infrastructures par les différents fonds (construction des CET, achat des équipements, de collecte et de pré-collecte, etc...). Les collectivités locales, notamment les communes, continuent d'être le premier acteur responsable de la collecte des déchets en Algérie. Le caractère du service public oblige les municipalités de se regrouper au sein d'un établissement public, pour assurer une mission ciblée, principalement, la collecte des ordures ménagères par exemple. Les groupements doivent s'étendre à des territoires plus vastes afin de réaliser des économies d'échelle.

Par ailleurs, la mise en place du dispositif du tri sélectif oblige tout un train de mesures. Tout d'abord, l'ensemble des acteurs doit être clairement défini et les compétences de tous et chacun bien établies. Un système de tri nécessite, en amont, des équipements spécifiques pour la pré-collecte (papier, verre, plastique, métal...), des équipements de collecte (camions).C'est l'ensemble de ces éléments qu'on va essayer de les aborder dans le troisième chapitre.

## Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets

---

Face à la situation de l'enfouissement , c'est l'option avec ce qu'elle sous-tend comme inconvénients et risques sur l'environnement et sur la santé publique , le risque de surcharge rapide des casiers et la production de lixiviat , qui a été privilégié par les pouvoirs publics . Cependant dans un soucis de diversification des modes d'élimination des déchets, on peut envisager l'intégration du compostage comme une autre solution à développer.

La valorisation des déchets consiste dans "le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets , des matériaux réutilisables ou de l'énergie " .

C'est l'objectif des politiques de gestion des déchets , en plus de la prévention . Deux types de valorisation sont retenus : la valorisation matière (remblais ...) et la valorisation énergétique (compost , biogaz ... ).

Pour conclure , on va dire que pour une préservation de la santé publique et la propreté des villes ainsi que l'environnement de demain , nous avons maintenant besoin d'une exploitation efficiente et efficace des moyens et des ressources mises en place par le gouvernement et d'une meilleure organisation de la gestion des déchets .

## CHAPITRE (3) :

### MODE DE GESTION DE SERVICE PUBLIC DES DECHETS.

### INTRODUCTION:

L'environnement est devenu un sujet majeur dans notre société. Rappelons que cet intérêt s'est traduit notamment par la création en Algérie des associations environnementales dans chaque village d'une commune. De même les menaces grandissantes qui pèsent sur l'environnement ont conduit des politiques (conférences mondiales : Stockholm, RIO en 1992), à lui accorder une question.

Selon Roger Brunet, le déchet est «un produit inévitable de l'activité humaine, dont le traitement est couteux et difficile, bien qu'il soit utile (...)».Par conséquent, comment appréhender la gestion des déchets dans les préoccupations locales ?

A cela s'ajoute, l'adoption des textes Algériens à l'échelle locale qui comporte toutefois des limites .Aussi, compte de tenu du caractère réglementaire et administratif .Les problèmes relatifs à l'environnement . ne peuvent pas être appréhendés de la même manière qu'en France .Mais quels sont les obstacles qui freinent l'application totale des normes Algériennes ?.

Notre intention se focalise sur l'importance de l'existence d'un caractère environnemental pour mieux gérer nos déchets à titre d'exemple, ce dernier c'est celui qui nous intéresse, c'est pour cela , on peut considérer que le terme « Environnement »est fréquemment utilisé dans des situations et à des occasions diverses . Ces variations donnent parfois à ce concept une image complexe et vague dans la mesure où il est employé avec des sens multiples .Ainsi , il est important de définir clairement le sens que l'on attribue à la notion d'environnement . Mais il n'existe pas de définition unique du mot « environnement ».

En Algérie, la gestion communale des **SPL**, comme nécessaire accompagnement à la décentralisation, est présent dans les textes et les débats préalables à l'adoption de loi de décentralisation .Elle constitue une poursuite de la décentralisation et de la déconcentration des services de l'Etat.

De nombreux **SPL** peuvent être gérés plus rationnellement sur un territoire plus étendu que celui de la commune. Dans un soucis d'efficacité et d'économie , ce démembrement de l'Etat s'associe et prend la forme de partenariat avec des associations en matière des

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

opérations de volontariats pour mieux gérer le service public dont l'exercice de diverses activités à l'intérêt de la collectivité afin de répondre à ses exigences.

Le service public d'élimination des déchets est complexe et la collectivité doit en permanence faire des choix : fractionner les services et les compétences de collecte et de traitement ? Faire ou faire ? Comment financer le service ?...

Ce chapitre a pour but d'aider les décideurs locaux à faire leurs choix au mieux en leur fournissant les informations nécessaires.

Six aspects sont abordés :

- Le champ d'action de la collectivité : quels sont les déchets dont elle doit s'occuper ?
- La répartition et le transfert des compétences collecte et de traitement ?
- Le mode de financement du service public d'élimination des déchets et les conséquences sur la nature du service ?
- Le mode de gestion du service public de collecte et de traitement des déchets et les critères de choix.
- La situation fiscale du service d'élimination des déchets.

### **SECTION (1) : la notion de service public des déchets.**

Avec l'accroissement des populations, la mise en point de nouveaux matériaux et la culture de gestion des déchets, cette dernière est devenue une problématique importante. Afin de contrer la multiplication de décharges sauvages et de limiter l'impact de déchets sur l'environnement et la santé publique, l'amélioration de la gestion des déchets a impliqué la mise en œuvre des mesures intentionnelles et d'accompagnement ainsi que des investissements majeurs. La récente loi 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets constitue à cet égard le point de départ et la référence de cette nouvelle stratégie. Le programme national pour la gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés (PROGDEM) élaboré par le ministère de l'aménagement du territoire et

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

de l'environnement (MATE) constitue quant à lui le prolongement de cette loi et le cadre de sa mise en œuvre (RNE,2003).

Mais, notre intention s'intéresse dans cette section tout d'abord à la notion de service public ,et son adaptabilité en matière de la gestion des déchets .

On remarque que notre intérêt est celui d'étudier ce type de service selon une démarche managériale. C'est pour cela, on doit définir c'est quoi le management ?

### **1) La définition de management :<sup>1</sup>**

Le management est une discipline , relativement récente mais de plus en plus importante . A l'origine tourné vers les entreprises, elle s'applique désormais à toutes catégories d'organisations.

Cette nouvelle discipline est l'ensemble des connaissances concernant l'organisation et la gestion des organisations . Le mot vient du terme Anglais 'manager' qui veut dire 'gérer',',,diriger' , 'diriger', 'conduire', 'motiver', sont devenus des termes pilotes pour un individu qui gère une organisation .

On constate que le management est appliqué aux différentes organisations , soit publiques ou privée. Mais dans notre étude est basée sur l'application de ce management au niveau des administrations publiques sachant que ces dernières , leur finalité est de produire des services non marchand assujetties pour la plupart en contrainte du service public ,c'est-à-dire de mettre en place du management au sein des administrations publiques pour gérer ses services publiques à l'intérêt de satisfaire les besoins de la population .Dans ce cas , on fait référence à les collectivités territoriales comme la commune qui est un démembrement décentralisé , qui est toujours sous la tutelle de l'Etat ?, de ce fait d'être en service de la collectivité .

Pour une collectivité doit satisfaire l'intérêt collectif pour la population doit donc s'adapter aux différents éléments du management pour mettre en place la finalité exigeante par les services publics puisque la collectivité territoriale est celle qui est responsable devant ces services publics . Donc, on parle de la légitimité du management public local ,le rôle de l'administration a changé radicalement et les principes sur lesquels reposait cette légitimité de

---

<sup>1</sup> Cours de Madame Tadjine de module stratégie de développement territorial .En maser 2 ,promotion 2014/2015 .

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

son action , ont dû évoluer .Ainsi , au cours des années 80 , les collectivités locales ont été conduites à rechercher une plus grande rationalité économique en changeant leurs modes de gestion .C'est dans cet esprit que les lois de décentralisation ont été promulguées . C'est dernière ont profondément modifié le rôle des collectivités territoriales. En effet, de nouvelles méthodes et techniques de gestion sont beaucoup plus légitimées au niveau des collectivités locales qu'à l'échelon national. Cela est dû à la caractéristique de la proximité des citoyens .La légitimité ainsi recherché, peut être obtenue grâce à un éventail de procédures allant de la simple vérification de l'adéquation prise de décision :soutien de la population , à la participation indirecte et effective des habitants.

Dans ce titre suivant , on va présenter les éléments du management .

### **1-1/ Les éléments du management :**

#### **A ) La démarche managériale :**

Ici , le management nécessite la mise en œuvre d'une démarche managériale rigoureuse qui comprend trois états :

- La fixation des objectifs ;
- La mobilisation des ressources humaines, matérielles , financières pour atteindre ses objectifs ;
- L'évaluation des résultats obtenus , les objectifs doivent être en cohérence avec la finalité de l'organisation, de même les actions qui seront réalisées par elle .

Et les activités qui seront confiées à les engagées par l'organisation doivent être conformes aux règles que celles –ci se donnent .L'évaluation permet de déterminer si les objectifs fixés par l'organisation ont été atteints et d'engager le cas échéant (s'il est nécessaire )les actions correctives dans l'évaluation des résultats obtenus , on distingue efficacité et efficacies :

- L'efficacité consiste à atteindre l'objectif fixé .
- L'efficacies consiste à atteindre cet objectif en optimisant les ressources mobilisées .

### B) Le management stratégique :

Est l'ensemble des actions menées par la direction générale pour assurer la survie et le développement d'une organisation dans un environnement changeant . Ces actions engagent l'organisation sur le moyen et le long terme . Ses composantes sont :

- Le choix des domaines d'activité .
- Le choix des frontières entre les activités de traitance ou réalisées à ccopération .
- Le choix d'une structure interne de l'organisation .
- Le choix des processus de décision et de gestion interne .

Les deux premières catégories de décision commandent l'insertion de l'organisation dans son environnement .Les deux seconds définissent le mode de fonctionnement interne de l'organisation (soit une organisation publique ou privée).

A) **Le management opérationnel** : il est classique de distinguer le niveau stratégique celui des décisions qui engagent l'organisation à long terme et le niveau opérationnel qui constitué de l'ensemble des décisions prises quotidiennement pour atteindre les objectifs fixés .Le niveau stratégique serait le fait dans une entreprise de la direction générale , dans l'administration publique , du haut encadrement ou du responsable politique .

Donc , il s'agit de mettre en place du management de toute organisation , et dans cette section se focalise sur l'importance d'une administration publique , et notamment la collectivité territoriale de fixer des services et les assurer aux citoyens pour atteindre ses objectifs tout en insérant d'une démarche managériale des services publics locaux .

C'est dans cet aspect ,qu'on peut définir c'est quoi le management public local ?

### 1-2) Définition du management public local :<sup>2</sup>

Le caractère hétérogène des théories et des écoles managériales rend difficile la définition de la notion de management. En effet ,rend donc, toute faveur de réflexions structurées qui tente à faire cohabiter de manière cohérente , l'ensemble des approches .

---

<sup>2</sup>Chemoukha Arezki :these de magister ,''Essai de réflexion sur la faisabilité du management dans une colectivité locale ; cas de la commune de T-O :2009 .Page 100.

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

Il convient de considérer quelques théories peut contribuer de façon productive à une meilleure compréhension du comportement et de fonctionnement des organisations .

En outre, les orientations théoriques présentées sont complémentaires .En effet les différentes approches s'enrichissent pour proposer une compréhension plus réaliste , plus dynamique et plus opérationnelle de l'organisation.

Le management public local peut être considéré sur le plan général comme étant un ensemble des techniques d'organisation et de gestion de l'entreprise ? Ces techniques permettant à la fois d'assembler, de structurer d'une certaine manière les différents éléments propres à toute organisation et de guider dans la bonne direction l'ensemble ainsi constitué.

C'est tout cela , on peut l'appliquer à un collectivité territoriale , et notamment la commune, c'est-à-dire d'appliquer à elle le management , ce dernier comporte alors plusieurs traits particuliers qui se distinguent du management privé , mais aussi du management public dans son ensemble –ce qui appelle , la commune impose aux responsables de la gestion la prise en compte du projet politique des élus dans la fonction de production des services communaux , la proximité du citoyen administrée distingue par contre l'administration communale ,des administrations de l'Etat et tend à la rapprocher du contexte de l'entreprise privée .

Enfin, on peut constater , une démission des citoyens face à leur localité , y compris dans sa dimension la plus élémentaire , le sens civique .

En somme, la gestion de la commune ne se limite pas seulement à une simple consommation des ressources financières dans la satisfaction des besoins manifestes sur le terrain , tout , en respectant les procédures et les règles administratives .

Et enfin, on peut déduire que les collectivités locales productives de services publics d'intérêt général, elles se doivent d'être bien gérées en introduisant des critères d'évaluation et d'appréciation de la gestion locale , si l'on veut améliorer les prestations et répondre aux besoins locaux .

### **SECTION (2) : Identification de ce service public des déchets au niveau duterritoire.**

Le service public local des déchets fait partie de la catégorie dite des services d'hygiène et de protection de l'environnement au coté de la distribution d'eau potable et du service d'assainissement et des services funéraires .La protection de l'environnement est sans aucun doute une compétence de l'Etat<sup>3</sup>;bien que les communes , plus que les autres colectivités locales , y exercent des attributions majeurs .<sup>4</sup>

Et la loi du 21 décembre 2001 loi n°01-19<sup>5</sup>;qui attribuent à la commune la compétence de la collecte et de l'élimination des déchets . Les décharges à ciel ouvert sont une véritable menace pour l'environnement et pour la santé des populations , les villes algériennes , sous pression budgétaire , peinent à faire face à la prolifération des déchets et à assurer leur gestion durable sur un axe « prévention –tri –recyclage –valorisation –réemploi ».

#### **2-1/ Le mode de gestion de service public des déchets**

(les différentes manièresd'intervention de la puissance publique en matière de ce service).

Pour la planification de la gestion des déchets la loi institue, le plan national de gestion des déchets spéciaux et les plans communaux pour les déchets ménagers et les déchets inertes.

La loi relative à la gestion au contrôle et à l'élimination des déchets, prévoit en outre , des mesures incitatives , pour encourager l'émergence et le développement des activités de valorisation ,de traitement, et de la gestion des déchets .

Elle institue l'agence nationale des déchets et définit ses principales missions qui consistent techniquement les collectivités locales et à les accompagner dans la mise en œuvre du PROGDEM et accompagner les opérateurs économiques .

C'est pour cela, elles existent des preuves qui justifient l'intervention des puissances internationales en matière de préserver l'environnement afin de d'essayer de dégager un développement durable .

---

<sup>3</sup> Ahmed zaid M ,2012 , les déterminants des valeurs des services publics en Algérie .Document de travail Redyl , UMMTO ,page2 ;

<sup>4</sup> Dans la législation Algérienne, c'est l'article 123 du code communal ,journal officiel du 20 aout 2011 .

<sup>5</sup> Loi n° 01-19 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets .

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

- **Loi 03-10 relatives à la protection de l'Environnement dans le cadre du développement durable promulguée le 19 juillet 2003 .**

La loi 03-10 a posé les bases d'une politique moderne en intégrant le concept de développement durable arrêté lors du sommet de la terre qui s'est tenue à RIO de Janeiro en 1992 et auquel notre pays a activement participé .Cette nouvelle loi se base sur les fondements du nouveau droit de l'environnement adoptés au niveau international à savoir :

-le principe de non dégradation des ressources naturelles.

- Le principe pollueur –payeur

-le principe d'information et de participation

La loi 03-10 accorde une importance particulière à l'information et à la participation du citoyen en prévoyant un système d'information environnementale et en prévoyant le droit à l'information , le droit également reconnu aux associations activant dans le domaine de la protection de l'environnement de se constituer partie civile et d'agir devant les juridictions en cas d'atteinte à l'environnement .

Il est prévu la mise en place d'un dispositif de surveillance des différentes composantes de l'environnement en définissant les valeurs limites , les seuils d'alerte et les objectifs de qualité pour l'air , l'eau , le sol et sous-sol .Obligation prévue aux exploitants des installations classées de désigner un délégué à l'environnement et de pratiquer l'autocontrôle et l'auto-surveillance , comme il est institué également le plan national d'action environnementale et de développement durable (PNAE-DD).

-le principe de substitution.

-le principe d'intégration.

-le principe de précaution.

-le principe d'action préventive et de correction par priorité à la source.

### 2-2 / Contexte juridique :<sup>6</sup>

#### 2-2-1/ Protection de l'environnement et réglementation Algérienne :

La protection de l'environnement est l'une des options affichées dans la stratégie du développement pour le millénaire dans notre pays . Ainsi toute démarche de régulation Etatique nécessaire au préalable l'inauguration de tout un ensemble de textes de lois législatives relatives à l'élément dont on souhaite réglementer.

Les lois sont adoptées dans le but de donner une codification morale des pratiques des agents économiques, en dehors de toute préoccupation environnementale, la protection de la bonne foi en affaires ou encore le respect des contrats représentent quelques exemples qui montrent qu'une conduite éthique est à l'origine même de comportement économique efficace.

#### A- Législation relative à la protection de l'environnement :

Depuis la publication du premier rapport sur l'état de l'environnement (RNE2000) , l'Algérie a renforcé le cadre législatif relatif à la protection de l'environnement et la santé de la population .De telles lois existaient bien avant cette date , mais ce rapport vient consolider le bien fondé de telle approche de régulation et de renforcer les institutions et organismes en place et d'en créer d'autres nécessaires à l'amélioration de l'efficacité des politiques environnementales . La loi cadre N°83-03 du 05 Février 1983 est la première loi promulguée, relative à la protection de l'environnement. Depuis une panoplie de textes juridiques identifiés pour cette entité environnementale.

#### A-1/ Les principales lois relatives à la protection de l'environnement :

-Loi N°03-10 du 19 Juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Les politiques publiques relatives aux déchets reposent sur l'hygiène publique, les préoccupations écologiques et la santé individuelle (BERTOLINI,2005). Toutefois une politique environnementale de déchets est mise en place .Des instruments de régulation sont apparus nécessaires afin d'atteindre les objectifs attendus de ces actions .En général, la politique de déchets est fondée sur trois types d'instruments : les instruments législatifs ou

---

<sup>6</sup>Workingpaper :BrahimDjemaci et Malika Ahmed Zaid –Chertouk :la gestion intégrée des déchets solides en Algérie . contraintes et limites de sa mise en œuvre ,CIRIEC N° 2011/04 , page 10.

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

réglementaires, les instruments économiques (incitation, taxation, etc.)et les autres instruments (sensibilisation , formation ,etc).

En mai 1998 , L'Algérie adhère avec réserve à la convention de bale qui vise à réduire le volume des déchets dangereux ainsi que le contrôle de leurs mouvements transfrontières . Le 29 avril 1998<sup>7</sup> l'Algérie a signé le protocole de KYOTO approuvé le 21 mai 2002, ratifié le 28 avril 2004 a entré en vigueur le 16 février 2005 .

La politique algérienne en matière des déchets est très sévère. Un ensemble de textes<sup>8</sup>organisé le service public des déchets, et notamment la loi du 21 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets. Le seul texte existant avant l'adoption de cette loi est le décret n°84-du 15 décembre 1984 fixant les conditions de nettoyage, d'enlèvement et du traitement des déchets solides urbains . Il définit la notion de déchets solides urbains, les modalités et la fréquence de la collecte et d'évacuation des déchets selon la taille des communes par rapport à leur population respective. Ainsi, le décret fixe les normes du choix d'aménagement et d'exploitation du site .Le traitement de ces déchets est effectué au moyen des procédés suivants :

- La décharge surveillée,
- La décharge contrôlée,
- La décharge compostée.

La loi-cadre de 2001 définit tous les types de déchets et désigne la commune comme l'organisme compétent pour assurer le service public d'enlèvement et d'élimination des déchets. Elle prévoit les principes de prévention, de réduction à la source, de tri sélectif, de valorisation, d'information et de sensibilisation. Un plan national de gestion des déchets spéciaux (PNAGDES) et un schéma communal de gestion des déchets ménagers et assimilés (SCGDMA) ont été institués afin d'assurer une gestion efficace. De plus, des mesures financières ont été mises en place pour répondre aux couts de la gestion des déchets . En 2006, une nomenclature des déchets a été établie avec l'attribution d'un code et la définition

---

<sup>7</sup>Décret présidentiel N° 04-144 du 28 avril 2004 portant la ratification du protocole de Kyoto.

<sup>8</sup>Workingpaper ;BrahimDjemaci et Malika Ahmed ZAID –Chertouk :la gestion intégrée des déchets solides en Algérie. Ontraintes et limites de sa mise en œuvre , CRIEC N° 2011 /04 .

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

de quatre classes de déchets : managers et assimilés, industriels, spéciaux, et spéciaux dangereux<sup>9</sup>.

D'autres lois spécifiques viennent de renforcer la protection de l'environnement : le 05 février 2002 parait la loi sur la protection et la valorisation du littoral qui prévoit l'interdiction d'atteinte à l'état naturel du littoral, suivie le 13 juin 2004 par la loi relative à la protection des zones de montagnes. Des règles de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ont été définies par la loi 03-10 du 19 juillet 2003<sup>10</sup>.

En matière de déchets, elle favorise l'amélioration des conditions de vie et prévient toute forme de pollution. Les principes de prévention, précaution, pollueur-payeur, information et sensibilisation font l'objet de cette loi. De plus, elle détermine les régimes juridiques particuliers tels que les établissements classés et les aires protégées.

Afin de maîtriser sa politique environnementale notamment celle de déchets, l'Algérie a créé des institutions, l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD), l'agence nationale des déchets (AND), le conservatoire national des formations à l'environnement (CNFE) en 2002.<sup>11</sup>

En matière d'installations de stockage de déchets, le décret du 3 novembre 1998 établit les différentes catégories des installations soumises à une autorisation, ou à une déclaration, ainsi que les organismes aptes à la délivrance de ces autorisations et ces déclarations.<sup>12</sup> Des règles d'aménagement et d'exploitation des installations de traitement ont été instaurées en 2004. De même, les conditions d'admission de déchets au niveau de ces installations sont mises en place, ainsi qu'une liste de type d'installations de traitement : centre d'enfouissement technique (CET), centre de décharge, installations d'incinérations et des installations de valorisation.<sup>13</sup>

La loi relative à la protection de l'environnement introduit la « notice d'impact » sur l'environnement pour les projets n'ayant pas une grande incidence sur l'environnement, et

---

<sup>9</sup>Décret exécutif N° 06-104 du 28 février 2006 fixant la nomenclature des déchets.

<sup>10</sup>Loi N° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre de développement durable.

<sup>11</sup>Décret exécutif N°02-115 du 03 avril 2002 relatif à la création de l'ONEDD.

<sup>12</sup>Décret exécutif N° 98-339 du 3 novembre 1998 définissant la réglementation applicable aux installations classées et fixant leurs nomenclatures.

<sup>13</sup>Décret exécutif N 04-410 du 14 D2CEMBRE 2004 fixant les règles générales d'aménagement et d'exploitation des installations de traitement des déchets et les conditions d'admission de déchets au niveau de ces installations.

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

pour une meilleure prise en charge de l'étude d'impact un nouveau concept est introduit « étude de danger » qui constitue au même titre que l'étude d'impact sur l'environnement un document nécessaire pour l'autorisation d'exploitation. la loi préconise également la protection de la terre et du sous-sol , la protection des milieux désertiques par l'intégration des préoccupations environnementales sur le plan de la lutte contre la désertification et la prise des mesures adéquates pour préserver les écosystèmes et la biodiversité dans les milieux désertiques. Le législateur prévoit également pour la protection du cadre de vie L'interdiction de toute publicité dans certains endroits tels que les immeubles classés, les aires protégées et les édifices des administrations publiques. Sommeil est institué un prix national en matière de protection de l'environnement ainsi que l'introduction de l'enseignement de la protection de l'environnement à tous les cycles de l'éducation.

La loi encourage également par des incitations financières et douanières, les entreprises industrielles qui importent des équipements antipollution et de protection contre les risques majeurs. Elle détermine les procédures d'évaluation des risques au niveau des zones et pôles industriels ainsi que des grands ouvrages.

### **2-3/ Mode de gestion du service public de déchets :**

Un service public doit répondre à une activité d'intérêt général rattachée d'une manière ou d'une autre manière à une personne publique . Ce rattachement peut se manifester de différentes manières . La plus évidente est la prise en charge directe par une personne publique .En Algérie, le service d'enlèvement et d'élimination des déchets relève actuellement des objectifs primordiaux qui peuvent être d'essayer de faire un traitement et de la gestion du service public des déchets.

En premier lieu on va s'intéresser à déterminer quelles sont les principaux solutions en matière de ce traitement des déchets afin d'envisager une meilleure qualité de leur valorisation ?

#### **2-3-1/Modes de collecte, d'élimination, et de traitement des déchets en Algérie:**

Deux étapes sont essentiellement dans le service des déchets : l'enlèvement et l'élimination. L'enlèvement des déchets compte la pré-collecte et la collecte elle-même. L'élimination fait référence à la mise en décharge , enfouissement , compostage et incinération .

### A / Collecte et pré-collecte:<sup>14</sup>

#### A-1) Pré-collecte :

Le concept de pré-collecte sous-entend toutes les opérations qui précèdent la collecte effective des déchets. Elle vise le recueil, le rassemblement et le stockage des déchets par les habitants d'un foyer, d'un immeuble, d'une cité ou par les personnels d'un organisme ou d'une entreprise, puis le dépôt en des lieux dédiés aux déchets. En Algérie, l'après-collecte revêt diverses manières selon le type d'habitation et l'accessibilité des équipements :

- Les caissons métalliques : la pré-collecte par caisson est plus utilisée au niveau d'une agglomération centre local(ACL) et au niveau des agglomérations secondaires (AS). Il s'agit de caissons métalliques d'une capacité de 2 à 2,7 tonnes installés au niveau des cités, quartiers et en faces des établissements qui constituent de grands générateurs de déchets. La fréquence d'enlèvement de ces caissons varie entre deux à trois fois par semaine.

- Les niches en dur : elles sont conçues sous forme d'un construit délimité par un muret d'enceinte en maçonnerie entourant une base en matériau dur . Le muret présente une ouverture permettant le dépôt des déchets par les usagers et leur enlèvement par les éboueurs. Ces niches sont implantées généralement dans les villages sans aucune étude préalable, aucune protection contre l'attrait d'animaux divers et sans aucune mesure de traitement de lixiviat.

- Poubelles individuelles : il s'agit des poubelles individuelles en matière plastique, ce mode de pré-collecte est beaucoup plus utilisé par les habitants des centres villes et par les commerçants .En effet, les déchets sont mis dans ces poubelles , qu'une fois vidées par le service de la collecte sont reprises par les riverains .

- Sacs en plastique perdus : ce type de pré-collecte est le plus répandu au niveau des centres villes et au niveau des cités d'habitat individuel . En effet , avant le passage des camions de collecte , les commerçants et les habitants des quartiers déposent leurs déchets dans des sacs ou dans des boites n carton devant leurs habitations ou sur les trottoirs des rues , sous forme de tas que le camion de l'APC collecte et achemine vers la décharge de la commune

- Les sacs roulants :

---

<sup>14</sup> Brahim Djemaci ,these de doctorat en sciences économiques (2012) : la gestion des déchets municipaux en Algérie :analyse prospective et éléments d'efficacité , PAGE 46-47 .

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

Dans le cadre du PROGDEM .Des bacs de 120 à 1100 litres sont mis en niveau des quartiers pour un groupe de ménage afin de remplacer l'ancien système des caissons métalliques .Ces bacs sont nécessaires pour la collecte par camion à benne tasseuse .

### **A-2) Collecte :**

L'opération de collecte est située au cœur du processus de la gestion des déchets . C'est une opération d'ordre public qui rentre dans le cadre de la protection de la santé des populations ainsi que pour assurer une meilleure qualité de vie . Elle consiste en le ramassage et le regroupement des déchets en vue de leur transport .A l'heure actuelle , il existe deux méthodes d'enlèvement :la première le porte à porte , dans lequel le service de la collecte assure un passage régulier pour l'évacuation des déchets solides ménagers ; la deuxième concerne en apport volontaire , dans lequel le générateur assure le transfert de ces déchets vers un point de regroupement afin qu'ils soient transportés par le service chargé de l'opération vers un lieu d'élimination ou de traitement . Ce mode d'apport est très adapté à l'opération du tri sélectif .

Par ailleurs , la loi de 2001 désigne les communes comme planificateur de la gestion des déchets municipaux . A ce titre , elles doivent établir un schéma communal de gestion des déchets ménagers et assimilés comportant deux inventaires :l'un relatif aux quantités et à la composition des déchets produits sur leurs territoires , l'autre a trait aux emplacement des sites et installations de traitement existants. En plus , il doit répondre aux besoins des communes en la matière , au choix des systèmes de collecte , de transport et de tri des déchets , en tenant compte de leurs moyens . Ce schéma est élaboré sous l'autorité du président d'APC en accord avec le plan d'aménagement de wilaya .

Le plan national des déchets managers et assimilés (PROGDEM) , compte parmi les plans les plus ambitieux qu'a connu l'Algérie indépendante en matière de gestion des déchets municipaux .

En effet , ce programme qui prend sa racine dans la loi de 2001 portant sur la gestion des déchets , avait pour rappel , fait l'objet d'une présentation à une conférence internationale en 2003 , et projetait la concrétisation de la volonté du gouvernement à mettre en place un système adéquat de lutte contre la pollution à cause des déchets , dans au moins une quarantaine de villes Algériennes .Inscrit d'une coopération étroite entre le gouvernement Algérien et le PNUD , il fait suite à deux autres projets dans lesquels le PNUD avait appuyé

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

les capacités nationales en matière d'introduction de l'éducation à l'environnement . Un volet nouveau, mis en œuvre dans le nouveau système scolaire chapeauté par le ministère de l'éducation nationale . Cependant, si le volet purement théorique est d'emblée mis en pratique, l'un des points sensibles de ce projet , à savoir l'appui du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ainsi que des collectivités territoriales , à la réalisation des CET et l'acquisition des moyens de collecte , demeure en reste . Cependant , la question n'est pas là ! pour résoudre la problématique posée, faut –il rappeler encore l'étendu de ce programme qui ne se limite pas au demeurant à la seule réalisation de ces infrastructures ?, le dispositif initial s'attelle bien à une armada de dispositions . Le tri et l'acheminement des déchets suivant leurs natures, en est un écueil que d'aucun n'arrive, visiblement, à surmonter. Les déchets spéciaux, ainsi que ceux constitués de substances non dégradables, posent autant de conditions pour une meilleure prévention de leurs effets néfastes.

### **SECTION (3) : le mode de traitement des déchets dans le village**

#### **'IGUERSAFENE'**

Notre cas pratique s'intéresse à la détermination d'une démarche managériale des déchets au sein du village 'IGUERSAFENE', ce dernier est considéré comme un village le plus propre au niveau de la wilaya de TIZI OUZOU après son obtention de concours RABAH AISSAT organisé en 2014. Ce village est souvent nommé comme un quartier le plus organisé en matière de salubrité et de protection de l'environnement. Donc , il s'agit d'avoir une image efficace dans le cadre de l'approche territoriale du développement durable, et cela se fait par la participation de toutes les parties concernées à l'amélioration du cadre de vie du citoyen sous forme de concertation entre les membres des différents secteurs pour arriver à ce que l'on appelle « un partenariat » qui est considéré comme un nouveau mode de gestion des services publics . Ce partenariat se résulte dans le village 'IGUERSAFENE' dans le cadre de la gestion des déchets , et notre intention se focalise comment le quartier a pu de réussir à l'action territoriale . Cette dernière est traduite par les différentes interventions de la société civile avec les autorités locales à mieux gérer les divers types de déchets générées par tous les acteurs du quartier . Ces actions entraîne un mode de traitement des déchets par la participation les différentes associations, et notamment celles qui concernent l'environnement

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

et qui donnent l'importance à le milieu rural pour dégager de l'efficacité de la qualité du service mis en question , cette efficacité en matière de la gestion des déchets se résulte sur la base d'un "partenariat public-social" dans le village le plus propre .

C'est pour cela notre étude se focalise sur la question de partenariat entre la collectivité territoriale, notamment la commune avec les acteurs du village. C'est-à-dire il s'agit de déterminer le niveau d'intervention de la commune d'IDJEUR de la Daïra de BOUZEGUENE, wilaya de Tizi-Ouzou avec les acteurs sociaux qui activent sur leur territoire en matière de la protection de l'environnement.

Tout d'abord, on va caractériser la commune d'IDJEUR.

➤ Rappel de l'analyse de la situation existante :

### A) Caractéristiques générales de la commune :

#### ❖ Présentation de la commune :

Le territoire de la commune présente une forme pentagonale irrégulière, il est caractérisé par un léger étirement de l'Ouest vers l'Est. D'une superficie de 72,06 km<sup>2</sup>, la commune d'IDJEUR compte 10301 habitants (RGPH 2008) répartis sur le chef-lieu communal et six (6) villages

La délimitation du territoire de la commune d'IDJEUR est comme suit :

- ✓ Au nord-ouest par la commune de YAKOURENE ;
- ✓ Au nord-Est par la commune d'ADEKAR ;
- ✓ A l'Ouest par la commune d'IFIGHA ;
- ✓ Au sud par la commune de BOUZEGUENE ;
- ✓ A l'Est par la commune AKFADOU(wilaya de BEJAIA) .

Le réseau hydrographique de la commune d'IDJEUR est nettement représenté par des cours d'eau (Oued et Talwegs) ;les plus importants suivent un sens d'écoulement général d'Est en Oued , on citera :

- AcifOusserdhoun :correspond au cours d'eau de jonction des eaux de ruissellements de la région , il longe le territoire de la commune sur une longueur de 4Km jusqu'à la limite Ouest vers la commune d'IFIGHA .

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

- AcifIghilyahia :longe le territoire de la commune sur une longueur de 1,8Km et rejoint Ighzer El maharek.
- Ighzer El meharek : longe le territoire de la commune sur une longueur de 2,75 Km et rejoint Oued serdoune .
- Ighzer ABD El ali :longe le territoire de la commune depuis la limite Est partant de la commune d'AKFADOU sur une longueur de 5,49 Km et rejoint Assif Ait Handich .
- Acif Ait Handiss :longe le territoire de la commune sur une longueur de 4,74 Km et rejoint AcifOusserdhoun .
- Les Talwegs ;de petit cours d'eau à écoulement temporaires se forment lors des crues et/ou de la fonte des neiges et se dirigent vers les Oueds cités ci –dessus .

❖ Dans la partie nord : les talwegs s'écoulent du Nord au Sud .

❖ Dans La partie Sud :les Talwegs s'écoulent du Sud au Nord .

### **A-1) L'environnement :**

La commune d'IDJEUR dispose de 28 décharges non contrôlées identifiées lors de notre enquête de terrain. Ces décharges dites sauvages situées soit en bordure de Talweg, oued, routes , pistes , sentiers ou à l'intérieur des agglomérations villageoises , constituent des sources de pollution qui peuvent engendrer des risques considérables pour la santé et la salubrité publique et peuvent constituer des foyers d'incendie imprévisibles en périodes des grandes chaleurs .

En tenant compte du ratio (quantité de déchets générées par habitant en un jour) qui est de 0,6 kg/h/j, la quantité des déchets ménagers et assimilés générée de la commune d'IDJEUR selon le RGPH 2008 est estimé à 6,2 Tonnes / JOUR. Selon les chiffres fournis par la direction de l'environnement de la willaya de TIZI-OUZOU, pour l'année 2010, la commune génère 8Tonnes /j de déchets.(On remarque une évolution proportionnelle de la quantité de déchets générée par habitant en un jour durant ces trois années citées).

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

Pour ce qui est des eaux usées, nous avons recensé 17 rejets à ciel ouvert sans aucun traitement qui déversent directement vers les Talwegs constituent aussi une source de pollution des sols et un risque potentiel pour la santé publique .On note l'existence de 09 bassins de décantations (02 à IGUERSAFENE , 03 à MEHAGA ,01 à BOUAOUNE , 01 à TIFRIT N'ait OUMALEK, 02 à IGHRAIENE).

Le couvert végétal de la commune constitué des zones d'olivier, des zones de vergers , des zones de maquis et foret et zones de parcours occupe une superficie de 6701,25 ha , soit 93% des sols de la commune. D'où la nécessité de préserver contre les agressions anthropiques et prévenir contre les risques d'incendies.

Les ressources hydriques (souterraines et superficielles) de la commune qui sont exposées à la pollution par les déchets ménagers et eaux usées non traités sont essentiellement les sources , les puits , les fontaines .

### **A-2) Caractérisation socio-économiques et habitat :**

#### **❖ Population et habitat :**

La population de la commune d'IDJEUR est passé de 7061habitant en 1977 à 8222 habitant en 1987 , soit un taux d'accroissement de 2% .Elle est passée de 8222 hab en 1987 à 10379 hab en 1998 , soit un taux d'accroissement de 2% .Durant cette décennie , la commune a connu un taux d'accroissement négatif de la population de -0,1% passant de 10379 hab en 1998 à 10301 en 2008 .

La population villageoise est dominante puisqu'elle représente 57,91% de la population totale de la commune .Selon le RGPH 2008 ,IDJEUR compte 3421 constructions dont 1835 habitées , soit 54% des constructions , 862 logements secondaires , soit 25% ,718 inhabités , soit 21% et 6 constructions seulement sont occupées par des activités professionnelles ,soit de 0,17% .La commune dispose de trois typologies d'habitats :l'habitat traditionnel , l'habitat pavillonnaire (individuel) et l'habitat collectif .

#### **❖ Activités économiques :**

La population de la commune d'IDJEUR, à l'instar des autres communes situées en zone de montagne à travers la wilaya de TIZI OUZOU, vit essentiellement de l'agriculture vivrière , de petits commerces de proximité , de l'artisanat , des services et du fonctionnariat .

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

L'apport de l'émigration et pensions constitue une source considérable pour le développement local .

La commune est dépourvue de toute activité industrielle , elle ne dispose ni d'une zone d'activité , ni d'aucune unité industrielle d'envergure . Lors de notre enquête de terrain , nous n'avons recensé que 07 menuiseries (05 bois et 02 aluminium ) , 1fabrique des équipements industriels en activité sur le territoire de la commune , 01 fabrique d'aliment de bétail ,02 huileries (01 industrielle , 01 semi-industrielle ).

Selon l'annuaire statistique de la wilaya de TIZI-OUZOU, au 31/12/2009, la commune d'IDJEUR dispose de 235 commerçants dont 03 grossistes distributeurs et 2 boulangeries .Ce nombre de commerçants ne représente que 0,44% du nombre total des commerçants de la wilaya de TIZI-OUZOU .

Tout d'abord , on va essayer de donner quelques informations en matière de la solidarité villageoise dans les villages Kabyles .

- Quelques précisions sur le mode de solidarité villageoise au sein des villages kabyles :

Notre contribution consiste en l'étude monographique les actions des associations à caractère social localisées sur le territoire de la Kabylie. L'analyse des retombées qu'elles produisent sur les usagers et les bénéficiaires et enfin, leur implication dans un processus d'action sociale territoriale constituera notre préoccupation majeure.

On peut noter plusieurs solidarités qui interviennent sur un territoire donné , à titre d'exemple ,on trouve la solidarité villageoise qui est très importante au niveau d'une action territoriale participative.

### **1 / La solidarité villageoise :**

L'organisation familiale et villageoise de la société Kabyle traditionnelle, s'est toujours caractérisée par une construction fondée sur la cohabitation et la contribution de chacun au bon déroulement des affaires de la communauté.

Cette organisation et ses principes de prise en charge commune des intérêts collectifs, n'ont pas changé même en présence de services publics assurés par les représentants locaux de la puissance publique. Elle était et reste encore, dans la plupart des cas, plus qu'une forme de solidarité, un mode de vie, une composition culturelle qui fonde le groupe et le perpétue.

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

Ce principe de vie communautaire s'est rapidement toujours caractérisé par une construction fondée sur la cohabitation et la contribution de chacun au bon déroulement des affaires de la communauté. Cette organisation et ses principes de prise en charge commune des intérêts collectifs, n'ont pas changé même en présence de services publics assurés par les représentants locaux de la puissance publique. Elle était et reste encore, dans la plupart des cas, plus qu'une forme de solidarité, un mode de vie, une composition culturelle qui fonde le groupe et le perpétue. . Ce principe de vie communautaire s'est rapidement toujours caractérisé par une construction fondée sur la cohabitation et la contribution de chacun au bon déroulement des affaires de la communauté. Cette organisation et ses principes de prise en charge commune des intérêts collectifs, n'ont pas changé même en présence de services publics assurés par les représentants locaux de la puissance publique. Elle était et reste encore, dans la plupart des cas, plus qu'une forme de solidarité, un mode de vie, une composition culturelle qui fonde le groupe et le perpétue. Ce principe de vie communautaire s'est rapidement érigé en règle de conduite, puis en principe d'éthique dans lequel se reconnaissent les premiers contours du concept de citoyenneté. Cette approche de la vie en société, reconnaît à tout individu des intérêts, une personnalité et un comportement propre tout en le soumettant à certaines obligations telles que le respect d'autrui reposant sur le principe de réciprocité, la participation aux tâches d'intérêt collectif, la contribution aux charges communes et l'action solidaire au bénéfice des plus démunis. Dans l'organisation sociale traditionnelle de Kabylie, il existe une auto-organisation familiale qui s'élargit et regroupe tout le village.

Dans cette auto-organisation les membres d'une même famille et par élargissement d'un même village se prennent en charge mutuellement, ainsi les personnes dans le besoin (sous toutes ses formes) sont prises en charge et ne sont pas laissées pour compte.

Ces pratiques traditionnelles et religieuses ont joué et continuent de jouer un rôle important en Algérie sur le plan social matérialisée par des aides aux nécessiteux ainsi que sur le plan démocratique. Celle-ci respecte et génère des dimensions sociales et humaines sous tendue par le développement d'emplois durables et développent des réponses adaptées aux besoins des citoyens sur le territoire dans lequel ils vivent.

### **2. Les solidarités « organiques » ou « apparente »**

Nous avons caractérisé ce type de solidarité comme « apparente », car elle se présente dans un cadre organisé qui répond au statut réglementaire approprié. C'est une solidarité qui

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

s'inscrit dans les canaux juridiques et réglementaires définis par le législateur, sous formes d'association, de groupes d'intérêts et d'organisation de l'économie solidaire, mais qui trouvent leur origine dans l'organisation sociale traditionnelle, notamment pour les comités de village.

### **3. Les associations :**

Ces organisations existaient déjà depuis l'indépendance mais n'ont connu une extension et un éclatement qu'avec l'ouverture politique de 1990 et la promulgation de la loi 90-30, relative aux associations. Avec la promulgation de cette loi, le régime juridique cette loi, le régime juridique appliqué, aux associations s'est considérablement allégé du point de vue, des procédures de création et des contrôles d'exercice. Cette loi sera remplacée par une nouvelle loi en 2012 .

Les associations tolérées sont globalement celles qui interviennent dans les domaines : religieux, politique, sportif, culturel, social et la protection des consommateurs. L'objectif public derrière ce choix de promotion et de développement du mouvement associatif, est celui de la création d'un relais entre la sphère publique : productrice des mesures publiques et la sphère privée : consommatrice de services publics . Ce relais doit contribuer à la prise en charge des besoins de la population non pris en charge par les organismes de services publics pour raison des défaillances multifformes.

### **4. Les comités de villages**

C'est la nouvelle forme d'organisation réglementairement reconnue de ce que nous avons présenté, ci-dessus, dans le cadre de la solidarité traditionnelle des *Tajmâât*. Ces dernières se structurent, actuellement, en associations appelées « comités de villages ». Il s'agit de structure équivalente en zones urbaines aux « comités de quartiers » mais dont les fonctions et les principes sont assez différents. L'action sociale et l'aide sociale sont des fonctions régulières au sein des comités de villages, elles se présentent sous forme de secours

Ces comités continuent à jouer un rôle important dans la vie quotidienne du village et ce sont eux, qui suppléent aux défaillances des autorités publiques locales pour la réalisation de certains services : revêtement de routes, électrification des villages, l'alimentation en eau potable et l'aide pour les habitants démunis. Ils arrivent à réaliser des activités sur la base du volontariat et des participations financières avancées par les membres du village. Ces comités sont consultés, de temps à autre , par les élus locaux et l'administration déconcentrée.

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

Ils jouent également un rôle important dans l'expression des besoins locaux et la mise en place des Plans Communaux de Développement.

L'organisation sociale territoriale en Kabylie, telle qu'elle se présente de nos jours tend à atténuer les effets de désagrégation du lien social sous l'impulsion de l'urbanisation des populations et de la modernisation des modes de vie. Les acteurs territoriaux concernés amorcent leurs organisations sur la base des modes de solidarités traditionnelles « mécaniques ». C'est le cas principalement des comités de villages, considérés en tant que modèle organisationnel innovant avec un ancrage territorial, qui répond de manière adaptée aux attentes des habitants. A côté de cette organisation, il y a lieu de rechercher, dans un second temps, les actions novatrices menées par ses associations dans leurs deux formes : en second temps, les actions novatrices menées par ses associations dans leurs deux formes : comités de villages et associations à caractère social comités de villages et associations à caractère social.

Compte tenu de ce qui précède, nous constatons que les associations étudiées à travers cette contribution, ont été porteuses d'innovations qui sont le fruit d'un ancrage territorial, donc d'une proximité avec les demandeurs d'action sociale sous toutes leurs formes. L'innovation réalisée est aussi une conséquence de l'existence et du maintien du lien social prévalant au niveau territorial accompagnée d'une logique ou d'une perspective de dans toutes ses composantes et dimensions, pour lequel aspirent ces développement, dans la promotion du mouvement associatif .

### **3-1/ Présentation du village en question :**

(il a eu le prix du village le plus propre de la wilaya de Tizi-Ouzou)

'IGUERSAFENE, le modèle à suivre'

Le village IGUERSAFENE, qui constitue le chef-lieu de la commune d'Idjeur, est situé en plein cœur de la forêt d'Akfadou, à 70 kilomètres à l'est du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou à environ 25 kilomètres de la daïra de Bouzeguene, à une altitude de 890 mètres .

Le mot 'Iguersafene' veut dire entre les oueds. Le village se trouve entre Assif Ath Hendis et AssifElaabed, ces deux oueds se rencontrent au sud d' AssifOusserdoun. Le village Iguersafene compte 4000 habitants qui maintiennent toujours l'organisation villageoise comme l'ont indiqué leurs ancêtres qui communiquaient les lois par voix orale dans le but de sauvegarder ce patrimoine. « Une mini constitution, agréée par l'ensemble des habitants, a été

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

rédigée par le défunt Hemache Ali en 1994. Elle a été révisée et modifiée en 2010 en ajoutant quelques clauses et chapitres dont celui de l'environnement dans le but d'aller avec les changements qui ont surgi avec le temps». explique Raab Karim représentant du comité de village.

À tadjmaath qui est la représentation concrète du village, le comité gère les affaires des habitants (eau, mariages, divorces et enterrements), règle les conflits, répond aux réclamations et annonce les projets durant les réunions qui se tiennent ordinairement chaque vendredi et deux fois par semaine ou même plus en cas d'affaire urgente qui nécessite l'étude et l'analyse des sages. Ces assemblées ont lieu en présence des citoyens qui dépassent dix-huit ans. Ainsi, ce sont 1367 hommes inscrits sur la liste qui sont tenus d'assister à toute réunion et si quelqu'un arrive en retard une amende de 50 da lui est infligée, s'il s'absente, il écope d'une amende de 200 da et s'il s'absente lors d'un volontariat, il sera sanctionné d'une amende de 400 da.

Ainsi toutes les affaires, malentendus, terrains, divorces et autres conflits passent par le comité du village avant d'aller en justice. Dans le cas où une personne outrepassé ce règlement, elle se verrait automatiquement sanctionnée par le comité. L'objectif est d'éviter les vengeances que cela pourrait provoquer le village tisse les liens de fraternité en faisant appel à la sagesse et à la maturité qui caractérisent en gros les villageois et les représentants en particulier.

La gestion financière est des plus avancées au village Iguersafene. Un important pourcentage qui est de 80% des ressources financières vient des villageois, soit 21% des émigrés à raison de 5 euros par mois, des amendes, 25% des dons et 25 DA pour chaque foyer qui représente l'abonnement aux 947 compteurs d'électricité existants, 20 % viennent des aides de l'Etat en subventions pour le village avec ses différentes associations. Le volet environnemental est l'une des priorités des gens d'Iguersafene qui a été élu le village le plus propre de la wilaya de Tizi-Ouzou au concours Rabah Aissat l'année passée.

L'environnement comme priorité .

En effet, le prix est bien mérité pour un village qui a pris des engagements collectifs à prendre en charge ce côté et à protéger l'environnement durant toute l'année et non occasionnellement. Ainsi, tout le monde est impliqué à commencer par l'association « Alma Vert » qui fait un travail merveilleux. Ce que doit effectuer le pays, Iguersafene a pu en peu

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

de temps le réaliser. Tous les habitants sont conscients que l'environnement est l'affaire de tous avant qu'elle soit celle de la daïra ou même du pays.

Les gens n'attendent pas des arrêtés municipaux pour ne pas jeter les déchets, les épiluchures, les mégots et même un petit bout de papier. C'est devenu une culture, les enfants même ont réussi à s'adapter vite aux nouveaux comportements et à toutes les lois instaurées.

Lors de la visite effectuée par nous-mêmes au niveau du village , on a remarqué une existence d'une certaine organisation particulière caractérisée pour l'ensemble du quartier où l'importance donnée en matière de la préservation du milieu rural ,ainsi que la disponibilité aussi d'une certaine solidarité entre les acteurs du village .En outre, on peut envisager le rôle de la collectivité territoriale qui joue un rôle important en faveur de la prestation des services publics locaux , à titre d'exemple les biens communs comme le service des déchets qui préoccupe dans la vie quotidienne , et notamment par la production progressive des déchets par l'ensemble des acteurs dans divers secteurs .

D'après nos informations recueillies pour ce village , on peut considérer que chacun est concerné pour sa mission et il doit participer aux diverses activités mobilisées dans l'intérêt de protéger l'entourage et donc une meilleure prise en charge des déchets ,c'est-à-dire la collaboration et la concertations entre les acteurs qui habitent et exploitent leur milieu rural afin d'envisager une gestion pérenne des déchets .

### **3-2/Iguersafene : La leçon d'écologie et de solidarité villageoise :**

Incrusté dans un écrin de verdure à environ 1000 m d'altitude, le village Iguersafene, relevant de la commune d'Idjeur (Daïra de Bouzguene), à une soixantaine de kilomètres à l'extrême Est de la wilaya de Tizi-Ouzou, est un exemple de solidarité villageoise et de respect de l'environnement.

En cet automne particulièrement chaud, cette agglomération de 4500 âmes, dont le nom Iguersafene signifie étymologiquement entre deux rivières (en l'occurrence Assif Aït Hendis et Assif n'AbdLaali), profite des derniers rayons du soleil, respirant à plein poumons l'air frais de la forêt de l'Akfadou qui l'accueille dans son giron. Quittant la ville d'Azazga, la route sinueuse vers Iguersafene, lauréat du premier prix du village le plus propre de la wilaya (édition 2014) décerné par l'APW de Tizi-Ouzou, se déroule à travers de beaux paysages. Les dépotoirs sauvages disparaissent comme par enchantement. Un panneau sur lequel est écrit "soyez les bienvenus au village des 99 martyrs, Iguersafene", accueille les visiteurs .

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

La place du village, qui domine une grande partie de l'agglomération, aménagée en moins d'une semaine par les villageois, sent encore la peinture fraîche.

Le comité de village déclare : "Chez nous, la préservation de l'environnement ne se limite pas à des discours tenus dans des salles, mais c'est un travail quotidien et des actions qui se traduisent immédiatement sur le terrain par des projets concrets", témoigne Monsieur Raâb, président du comité de village.

Ces actions sont visibles à travers toute l'agglomération où le visiteur, dès son arrivée au village, découvre la propreté des ruelles. Même pas le moindre petit bout de papier, ni mégot traînant par terre. Des corbeilles sont placées un peu partout, à cet effet, le long des trottoirs plantés d'arbres ornementaux.

Des poubelles pour le tri sélectif des déchets sont également proposées à chaque groupe d'habitations. Si ces contenants sont tous de même couleur, des affiches y sont collées pour y désigner le type de déchet à y déposer. Une idée "simple et efficace", selon les habitants rencontrés sur place.

Le comité de village, épaulé par l'association écologique locale "Alma vert", ne s'est pas arrêté au tri sélectif des déchets, puisqu'il se soucie aussi de leur destination. Après avoir réalisé un centre de tri, ces deux organisations ont trouvé un récupérateur pour le plastique, particulièrement pour les bouteilles d'eau et de boissons. "Nous avons constaté que sur les déchets recyclables le matériau le plus présent est le plastique qui est aussi très dangereux pour l'environnement, car non biodégradable", a indiqué Mohelbi Karim, membre de l'association "Alma Vert".

- ❖ Voici la photo suivante qui engendre les déchets collectés par les acteurs qui activent pour la propreté du village d'IGUERSAFENE, et les placer dans différents sacs (il s'agit pour les acteurs : le comité de village et les diverses collaborations des différentes associations, celle qui active dans le cadre de l'environnement et l'association culturelle, et les citoyens à leurs tour jouent un rôle important au niveau de ce village. (les photos illustrée lors de notre visite).



**Photo n°01** : Les déchets collectés par les acteurs du village « IGUERSAFENE » .

L'argent récupéré de la vente de ce produit est versé à la caisse du village qui l'emploie dans des actions d'utilité publique. Avec la subvention obtenue au concours Rabah Aïssat du village le plus propre, et qui s'élève à cinq millions de dinars, l'association étudie la possibilité d'acquérir un broyeur pour rentabiliser davantage la vente du plastique.

➤ **Objectif de maintenir des actions pour l'intérêt du village:( village sans décharge).**

Poursuivant la visite du village, des bacs en bois qui rappellent des ruches d'abeilles, et posés un peu partout près des habitations et des établissements scolaires, attirent l'attention. Ce sont de petites unités de compostage des déchets biodégradables, indique M. Mohelbi. Un réseau de compostage micro-collectif a été mis en place dans le village en complément du compostage familial pratiqué par certaines familles.

Les membres du comité de village et de l'association "Alma vert" soulignent que leur objectif est de faire d'Iguersafene "**un village sans décharge**". Pour ce faire, "nul besoin de chercher et étudier les expériences des autres pays, puisque la solution nous l'avons chez nous", a observé Omar Bessas qui rappelle que "il y a encore quelques années, les villageois en Kabylie, qui vivaient en harmonie avec la nature, pratiquaient le compostage traditionnel dans un coin du jardin réservé spécialement à cet effet, et dont le compost obtenu est ensuite utilisé comme engrais naturel".

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

Aujourd'hui, le mode de vie ayant changé, des composteurs ont été installés pour permettre aux familles ne disposant pas de jardins, d'y déposer les déchets biodégradables.

En plus du compostage et du tri sélectif des déchets, le comité de village a décidé de franchir une autre étape, en supprimant définitivement le sachet en plastique. A cet égard, il a été décidé de réhabiliter l'usage du couffin.

"Nous envisageons pour cela de mener une campagne de sensibilisation auprès des habitants. Nous allons aussi nous rapprocher des commerçants pour leur demander de ne plus utiliser les sachets en plastique", a précisé M. Mohelbi.

Le secret de la réussite de toutes ces actions est, selon Monsieur Raâb, lié au fait que toutes les décisions concernant le village sont prises par consensus lors des assemblées générales, regroupant pas moins de 1400 villageois, organisées périodiquement pour traiter des affaires de la cité. "Le consensus est nécessaire pour garantir l'adhésion de toute la population à nos actions", a-t-il souligné.

### ➤ **La forêt : le trésor gardé d'Iguersafene.**

L'arrivée du gaz de ville en 2013 dans le village d'Iguersafene a été accueillie avec beaucoup de soulagement par les villageois qui pourront enfin mettre un terme à la coupe de bois qu'ils pratiquaient, à contre cœur, dans la forêt de l'Akfadou, confie-t-on. Dans ce village du Djurdjura où les hivers sont rigoureux et la neige souvent au rendez-vous, la population, qui se retrouve parfois coupée du reste du monde lors des tempêtes de neige, n'a d'autre choix que de se rabattre sur le bois pour se chauffer et cuisiner, indique-t-on.

Aujourd'hui, Iguersafene a décidé de rendre à la forêt ce qu'il a reçu d'elle, et de panser ses blessures par des opérations de reboisement qui viennent appuyer celles initiées par la conservation des forêts de Tizi-Ouzou. A cet effet, une pépinière de plants forestiers a été installée au niveau du cimetière des martyrs du village. Dans cette pépinière, des plants ornementaux et des plantes à fleurs sont également cultivés et sont destinés à embellir le village.

La protection de l'environnement s'y fait par une grande volonté et non par la force et l'obligation. « Ce n'est pas la mer à boire finalement, tout est habitude. Au début, on a trouvé des difficultés à se surveiller tout le temps mais là on n'imagine pas notre ville avec un seul mégot par terre. Nous aimons tellement notre village que nous veillons à le protéger ! Et puis,

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

toutes les épidémies viennent de l'insalubrité et des odeurs des ordures de tous types ! Nous remercions notre élite d'avoir pensé à réaliser tout ce que nous voyons aujourd'hui et les citoyens d'avoir obéi.

Nous sommes fiers de la propreté de notre village qui reflète aussi de notre propreté assigne un citoyen lors de notre visite au village et durant notre entretien.

En plus d'une décharge contrôlée dont rêvent quelques communes, l'association de l'environnement « Alma Vert » et le comité du village et les villageois ont pu réaliser en étroite collaboration avec des docteurs Messaoudene Mohand Oussalah, directeur de l'institut des recherches forestières et Hamoum Arezki professeur à l'université de Tizi-Ouzou, un centre de tri. Il est le premier au niveau de la daïra de Bouzeguene. Créé en 2012, il est opérationnel depuis Janvier 2013.

Le village a acheté avec ses propres moyens un tracteur pour le transport des déchets. Le chauffeur, dont le salaire est assuré par le village, passe chaque matin par les endroits où les citoyens doivent déposer leur poubelle juste quand le tracteur passe et si un résident le fait avant, il sera sanctionné d'une amende fixée à 100 da même s'i le terrain lui appartient . Un réseau de compostage micro-collectif est mis dans une unité de compostage des déchets biodégradables ; les gens d'Iguersafene trient les déchets, ils savent qu'ils ont une valeur économique pour cela ils ont mis en place des corbeilles de différentes couleurs. Chaque couleur représente une matière. Le plastique ne côtoie pas le verre ou autres déchets. Ainsi les villageois savent que toute chose a une valeur avant est après son utilisation.

Le village donne ainsi l'exemple de l'organisation et de la propreté pour laquelle tous les peuples se battent, il est ainsi leader en terme de civisme et de citoyenneté parce qu'au fait, il ne suffit pas de dire « je suis du village », il faut faire quelque chose pour le prouver. Pari réussi à Iguersafene que plusieurs villages tentent de suivre pour améliorer le cadre de vie des gens. Après que le plus important est réglé, le village trace un plan de développement de haut niveau dont l'aménagement des fontaines, réalisation d'une crèche, d'un manège, d'une maison pour les trois associations culturelle, sportive et environnementale ainsi que d'une salle polyvalente estimée budgétairement à près de 4 milliards de centimes et dont les travaux ont débuté.

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

Le Wali a promis d'ailleurs, d'aider à sa réalisation. « Soyez les bienvenus au village des 99 martyrs Iguersafene » Comme le panneau d'accueil l'indique, le village compte, en effet, 99 martyrs que les jeunes n'oublient pas dans leur programme par la réfection de leurs tombes au cimetière des Chouhada.

(IGUERSAFENE, Fête la propreté, 31 octobre 2014).

Le village d'Igersafen (Iguersafene) est situé à 25 km au sud-est d'I3ezzugen (Azazga) et à 70 km au sud-est de TiziOuzou. Il fait partie de L'AArch (confédération) des AtYeğğar (AtYedjar). Ce village kabyle, perché à 890 m d'altitude, s'est engagé dans la voie de la préservation de l'environnement dans lequel il vit. S'étant fixé l'objectif d'être un village sans ordures ni décharge sauvages, ses habitants ont opté pour le tri sélectif et la récupération des déchets. Quand on visite le village, on ne peut qu'être ravi par l'ordre et la propreté qui règne à Igersafene. Pas un seul mégot de cigarette, pas de bouteilles en plastique, pas de canette, pas même un tout petit bout de papier par terre. Les tas d'ordures que l'on croise habituellement un peu partout sont totalement absents. Tout est dans des poubelles placées un peu partout dans le village.

Soucieux de protéger son environnement immédiat, le comité du village d'Igersafene a initié plusieurs actions allant dans le sens de sa préservation. Il y a d'abord le tri sélectif des divers déchets : plastique, verre, canettes d'aluminium et déchets organiques. Mais le village ne se contente pas seulement de faire du tri sélectif des déchets, il les achemine aussi vers récupérateurs pour les bouteilles en plastiques, le verre et les canettes métalliques. L'argent récupéré est ensuite reversé à la caisse du village qui l'utilise alors pour de actions d'utilité publique pour le village. Les déchets organiques sont quant à eux récupérés dans des grands bacs pour en faire des engrais naturels. Les bacs de compostage sont disposés aux environs des habitations et des établissements scolaires ; le comité de village a décidé de réhabiliter une pratique ancestrale où les villageois de Kabylie qui vivaient encore en harmonie avec la nature, il n'y a pas si longtemps, pratiquaient naturellement le compostage qu'ils réutilisaient ensuite comme engrais naturel dans leurs propres potagers.

- Si on c'est que le comité de village a décidé de prendre le taureau par les cornes et de prendre en charge lui-même la sauvegarde de son environnement. La propreté des rues et des ruelles, la plantation d'arbres et de plantes ornementales, la réfection des trottoirs, de la place du village et de la fontaine, tout est pris en charge par la

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

population elle-même. Le résultat, spectaculaire, remplit de fierté les habitants du village qui devient ainsi un modèle à suivre pour villages qui se rendent compte que, finalement, les villages de Kabylie peuvent effectivement se prendre en charge eux-mêmes, comme ils l'avaient toujours fait dans un passé pas si lointain.

Agissant par consensus général, comme toutes les assemblées de village de Kabylie, le comité de village d'Igersafene a tout réussi : les travaux de rénovation, le tri sélectif des déchets et le compostage. Cette réussite est directement liée au fait que c'est l'ensemble du village qui participe à la réalisation de la sauvegarde de l'environnement par consensus général, comme il est de tradition dans les comités de village kabyles qui ont toujours fonctionné de la sorte. Ainsi, une fois la décision prise par consensus général, elle est collectivement mise en application sans que nul ne puisse la contester, celle-ci ayant, en effet, obtenu l'approbation de la totalité des membres de l'assemblée. Le comité de village a d'ailleurs pris la décision d'étendre son action de salubrité publique en décidant de travailler à la suppression définitive des sachets en plastique et de réhabiliter l'utilisation des couffins.

Après Ibarbachen qui a démontré que les villages de Kabylie gagnent à tous points de vue dans sa propre autogestion, Igersafene vient également démontrer à la Kabylie que les montagnes d'ordures qui jonchent les routes et les villages de Kabylie ne sont pas une fatalité. Si les mairies sont défaillantes, rien n'empêche les villages de Kabylie de reprendre possession de leur espace et de le gérer par eux-mêmes et pour eux-mêmes leur propre environnement.

Les dépotoirs sauvages disparaissent comme par enchantement. Un panneau sur lequel est écrit "soyez les bienvenus au village des 99 martyrs, Iguersafene", accueille les visiteurs. Le village d'Igersafene (Iguersafene) s'est distingué par son investissement, entièrement réussi, dans la préservation de son environnement. Le village a décidé de prendre en charge la propreté du village et de passer au tri des déchets du village : plastique, verre, canettes d'aluminium, déchets organiques. Le village a également décidé de réhabiliter une pratique ancestrale : le compostage des déchets ménagers. Le village a également décidé de s'attaquer au très polluant sachet plastique pour réhabiliter les couffins. Grâce à son comité de village, Igersafene est aujourd'hui un village exemplaire pas un mégot de cigarette, pas une bouteille, pas un seul papier ne traîne par terre. Aucun amas d'ordures, ni sur les routes ni aux abords des habitations. Il constitue aujourd'hui une référence pour les villages de Kabylie qui prennent conscience que les montagnes d'ordures qui jonchent les routes et les villages de

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

Kabylie ne sont pas une fatalité et peuvent être réglés par la reprise en mains des comités de villages sur leur propre environnement, c'est plus sûr et plus efficace.

La place du village, qui domine une grande partie de l'agglomération, aménagée en moins d'une semaine par les villageois, sent encore la peinture fraîche.

La route principale qui dessert Iguersafene, descend vers une fontaine, superbement décorée de fausses pierres taillées et de faïence multicolore et embellie par des pots de fleurs.

Le comité de village, épaulé par l'association écologique locale "Alma vert", ne s'est pas arrêté au tri sélectif des déchets, puisqu'il se soucie aussi de leur destination. Après avoir réalisé un centre de tri, ces deux organisations ont trouvé un récupérateur pour le plastique, particulièrement pour les bouteilles d'eau et de boissons. "Nous avons constaté que sur les déchets recyclables le matériau le plus présent est le plastique qui est aussi très dangereux pour l'environnement, car non biodégradable", a indiqué Mohelbi Karim, membre de l'association "Alma Vert"..

Les membres du comité de village et de l'association "Alma vert" soulignent que leur objectif est de faire d'Iguersafene "**un village sans décharge**". Pour ce faire, "nul besoin de chercher et étudier les expériences des autres pays, puisque la solution nous l'avons chez nous", a observé Omar Bessas qui rappelle que "il y a encore quelques années, les villageois en Kabylie, qui vivaient en harmonie avec la nature, pratiquaient le compostage traditionnel Dans un coin du jardin réservé spécialement à cet effet, et dont le compost obtenu est ensuite utilisé comme engrais naturel".

Aujourd'hui, le mode de vie ayant changé, des composteurs ont été installés pour permettre aux familles ne disposant pas de jardins, d'y déposer les déchets biodégradables.

En plus du compostage et du tri sélectif des déchets, le comité de village a décidé de franchir une autre étape, en supprimant définitivement le sachet en plastique. A cet égard, il a été décidé de réhabiliter l'usage du couffin.

❖ **Photo n° 02** qui représente les composteurs des déchets biodégradables du village :



"Nous envisageons pour cela de mener une campagne de sensibilisation auprès des habitants. Nous allons aussi nous rapprocher des commerçants pour leur demander de ne plus utiliser les sachets en plastique", a précisé M. Mohelbi.

Le secret de la réussite de toutes ces actions est, selon M Raâb, lié au fait que toutes les décisions concernant le village sont prises par consensus lors des assemblées générales, regroupant pas moins de 1400 villageois, organisées périodiquement pour traiter des affaires de la cité. "Le consensus est nécessaire pour garantir l'adhésion de toute la population à nos actions", a-t-il souligné. ornementaux et des plantes à fleurs sont également cultivés et sont destinés à embellir le village.

### ❖ Environnement : Le pari gagné d'Iguersafene

**Le village Iguersafene, relevant de la commune d'Idjeur (daïra de Bouzguene), est un exemple de solidarité villageoise et de respect de l'environnement.**

Quittant la ville d'Azazga, la route sinueuse vers Iguersafene, lauréat du premier prix du village le plus propre de la wilaya (édition 2014) décerné par l'APW de Tizi-Ouzou, se déroule à travers de beaux paysages. Les dépotoirs sauvages disparaissent comme par enchantement. Un panneau sur lequel est écrit «soyez les bienvenus au village des 99 martyrs, Iguersafene», accueille les visiteurs.

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

Ces actions sont visibles à travers toute l'agglomération où le visiteur, dès son arrivée au village, découvre la propreté des ruelles. Même pas le moindre petit bout de papier, ni mégot traînant par terre. Des corbeilles sont placées un peu partout, à cet effet, le long des trottoirs plantés d'arbres ornementaux. Des poubelles pour le tri sélectif des déchets sont également proposées à chaque groupe d'habitations. Si ces contenants sont tous de même couleur, des affiches y sont collées pour y désigner le type de déchet à y déposer. Une idée «simple et efficace», selon les habitants rencontrés sur place.

Des bacs en bois qui rappellent des ruches d'abeilles, et posés un peu partout près des habitations et des établissements scolaires, attirent l'attention. Ce sont de petites unités de compostage des déchets biodégradables, indique M. Mohelbi. Un réseau de compostage micro-collectif a été mis en place dans le village en complément du compostage familial pratiqué par certaines familles.

➤ La citoyenneté se réinvente en Kabylie :

**Leçon de gouvernance à Iguersafène :** Le comité de village fonctionne comme une direction d'une collectivité locale, mais avec le dévouement et le sens de l'entreprise à la place de la bureaucratie et de l'inertie. Les villageois ont décidé de prendre leur destin en main après s'être longtemps heurtés à la sourde oreille des autorités.



## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

**Photo n° 03 :** l'entrée du village « IGUERSAFENE », ou le chef-lieu de la commune 'IDJEUR '.

La route est bien tracée, avec des ralentisseurs qui s'illuminent la nuit. C'est pourtant un chemin communal, à quelques encablures de la célèbre forêt de l'Akfadou qui abrita le PC du légendaire colonel Amirouche pendant la guerre de Libération nationale. La qualité de l'aménagement de la voie qui s'offre à nos yeux est introuvable sur les routes nationales et à l'entrée des grandes agglomérations de la région.

Nous sommes à 70 km à l'extrême est de Tizi-Ouzou, à 1000 mètres d'altitude, dans la commune d'Idjeur (daïra de Bouzeguène), à la limite de la wilaya de Béjaïa. « Mis à part le goudron, tout ce que vous verrez dans notre village, nous l'avons réalisé nous-mêmes », dit un jeune qui nous souhaite la bienvenue à Iguersafène. « Mrahvayiswen ! » lance-t-il, une civilité qui frappe les visiteurs venus tout droit des villes, habitués aux injonctions policières à l'entrée des chefs-lieux où l'on est simplement invité à serrer à droite et à ouvrir la malle de la voiture sous prétexte que le détecteur d'explosifs a « parlé ».

Dans ce village de montagne, les dernières explosions ont eu lieu le 4 décembre 1957. L'aviation coloniale détruisait le village après que des dizaines de ses habitants aient rejoint collectivement le maquis. Il fut reconstruit à l'indépendance par ses enfants, qui commencèrent par aménager le carré des martyrs.

Avant d'entrer à Iguersafène, nous avons tenté de rencontrer le maire de la localité au siège de l'APC. Il était absent, apprend-on. Nous verrons que pour recevoir des leçons de gouvernance locale, il suffit de se rendre dans le village d'à côté et en être imprégné davantage que lors des stages bloqués encadrés par le ministère de l'Intérieur.

D'un tas de cendres et de ruines à l'indépendance, Iguersafène a atteint aujourd'hui un niveau d'organisation et de vie communautaire où toutes les tâches sont réparties dans l'ordre et les travaux menés dans les délais, sans recours à la logistique étatique et aux financements publics. Iguersafène s'est retrouvé sous les projecteurs en octobre dernier, en remportant le premier prix du concours du village le plus propre organisé par l'APW de TiziOuzou.

### **3-3) Compostage et tri sélectif**

L'administration publique en a rêvé, le village l'a fait. Le tri sélectif des déchets a été lancé à Iguersafène. Des bacs à ordures réservés au plastique et au papier sont disposés dans

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

tous les quartiers. Un camion, acquis avec les moyens du village qui rémunère aussi le chauffeur, passe tous les matins pour vider les bacs avant de se diriger vers le centre de tri. Car il y a un centre de tri au village, aménagé et clôturé sur un espace pris dans le domaine forestier, avec l'accord tacite de la direction de tutelle.

L'opération d'hygiène au village est pilotée par une association de protection de l'environnement, dénommée Alma Vert, qui prend conseil auprès de villageois universitaires spécialisés dans le secteur. Un système de compostage est mis en place pour traiter les déchets biodégradables. Une dizaine de bacs de compostage, des silos en bois d'un mètre cube, sont disposés dans tous les quartiers du village. Le processus est expliqué à tous les villageois, les femmes en premier, véritables chevilles ouvrières de cette expérience unique dans la région.

Le compost est recueilli au bout de six mois et utilisé comme engrais pour enrichir les lopins de terre des villageois. Ce sont les matières plastiques et les papiers qui prennent le chemin du centre de tri, où les membres de l'association et des volontaires préparent d'énormes paquets qui seront proposés aux artisans de la récupération. «Il y a un recycleur qui vient récupérer les plastiques, mais pas encore s'agissant du papier. Nous continuons de prospecter», nous dit un membre de l'association.

Celle-ci récolte l'argent de la vente de ces matières et en fait bon usage. «Nous avons acheté pour 25 millions de centimes des centaines d'arbustes que nous avons plantés à travers le village et en bordure de la route», souligne le jeune animateur de l'association de l'environnement, qui cite également le lancement d'une pépinière pour cultiver des plantes et des arbrisseaux au profit des villageois.



**Photo n°04** qui représente la pépinière du village .

La préoccupation de l'association, ce sont les sachets en plastique, omniprésents et non intégrables dans le système de tri pour le recyclage. «Nous prévoyons la suppression des sachets en plastique en dotant tous les ménages de paniers non jetables, frappés du sigle de l'association. Une sorte de retour au couffin d'antan», ajoute le membre de l'association Alma Vert, qui finit par s'excuser de ne donner plus d'informations, expliquant que l'organisation interne prévoit des structures et des personnes chargées de communiquer et de parler au nom du village.

A cet effet , les acteurs impliqués au sein du village ont essayé de réaliser un centre de tri ou une mini-décharge ,qui permet de sélectionner des déchets en plastiques ,de papier, ) ,Cette photo a été illustrée lors de notre visite au village en mois de juillet 2015).



❖ **Photo n°05** : Centre de tri du village sous forme d'une mini décharge.



❖ **Photo n°06**: l'emplacement des déchets de catégorie de plastiques dans le centre de tri du village .

Nous étions déjà motivés de rencontrer ces simples citoyens qui ont réussi à établir dans le village l'autorité et l'ordre par la seule force du respect et de la solidarité. «Nous sommes en majorité des entrepreneurs», dit d'emblée le président du comité de village, Monsieur Raab en tant que c'est un enseignant d'un centre de formation professionnel de 'Bouzeguene', à peine la quarantaine, mais pleinement habité par la mission des tamens, les sages du village. Les membres de ce comité passent de leurs chantiers particuliers à ceux du

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

village avec une disponibilité et un engagement qui sont sans doute la clé du succès à Iguersafène. «Notre village compte 4500 habitants, dont 1400 participent aux assemblées générales.

Nous employons quatre ouvriers à temps plein et nous travaillons en collaboration avec deux associations du village, l'une de l'environnement et l'autre de la culture. Les habitants ne paient pas de cotisation, mais tout le monde participe aux travaux. On dénombre 20 camions et sept engins de travaux publics que leurs propriétaires mettent à la disposition du comité de village quand la nécessité l'exige. Si le revêtement de la route a été effectué dans un projet public, c'est parce que le village ne dispose pas d'un finisher (engin de bitumage)», affirme le président du comité .

Un tableau des cotisations en euros est affiché dans le bureau de l'instance villageoise. Cette disposition dans le règlement du village est applicable à la communauté émigrée et aux retraités de France. Entre 1,25 et 5 euros par mois, selon les revenus. Les résidents à l'étranger cotisent dès lors qu'ils ne participent pas aux travaux dans le village. Ils s'acquittent de leur contribution auprès des trois comités constitués à l'étranger, à Paris, à Marseille et au Canada.

### ➤ **Eau de source dans les robinets**

Le comité du village fonctionne comme une direction d'une collectivité locale, mais avec le dévouement et le sens de l'entreprise à la place de la bureaucratie et de l'inertie. Les villageois ont décidé de prendre leur destin en main après s'être longtemps heurtés à la sourde oreille des autorités. «Nous avons décidé, il y a deux ans, de prendre en charge nous-mêmes le ramassage et le traitement des ordures après avoir tenu une trentaine de réunions avec les autorités locales. C'était sans issue. On était dans une situation où l'on devait continuer à vivre dans l'insalubrité ou engager une action de notre propre initiative.

Nous avons alors pris les choses en main», explique le président du comité. Il poursuit : «J'ai été convié aux états-généraux de l'environnement (réunions organisées par la wilaya ayant abouti à des recommandations sans lendemain). Alors que tous les participants chargeaient les citoyens, accusés d'incivisme et autres maux, je suis intervenu pour dire que les citoyens sont bien éduqués et ne manquent pas de civisme, mais c'est à leurs représentants et aux responsables à tous les niveaux de commencer par donner l'exemple et montrer la voie. Sans un signal fort de l'autorité, la communauté ne suit pas.»

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

Les résultats ne se sont pas fait attendre et ne s'arrêtent pas à l'hygiène dans le village. Le comité rémunère un employé chargé du réseau d'AEP, entièrement réalisé et géré par le village. L'eau de source provenant du massif de l'Akfadou arrive dans les robinets par simple gravitation, en raison et grâce au relief montagneux, au moment où cela constitue le prétexte-phare des autorités quand elles échouent dans la viabilisation des territoires. Des compteurs d'eau sont installés dans toutes les maisons, mais il n'y a pas de facture.

Seule une contribution symbolique de 25 DA par mois et par foyer constitue l'abonnement au réseau d'AEP du village. La consommation de l'eau est libre tout au long de l'année, mais un plafond est fixé entre juin et octobre, soit 80 litres par jour et par personne ; le surplus est taxé à 0,50 DA le litre. De modestes tarifs fixés depuis longtemps et qui vont dans la caisse du village. Le réseau d'alimentation en eau potable a été refait en PEHD par les villageois il y a cinq ans. L'eau est acheminée à partir d'une dizaine de sources en montagne, sur 6 km de canalisations.

Les sources sont captées et entretenues par les soins du village. Avant la dernière rénovation du réseau, c'est encore le village qui avait réalisé la première opération d'adduction d'eau depuis la montagne, avec des conduites en acier galvanisé. Ce fut, en 1992, un énorme chantier qui a tenu en haleine le village pendant de longs mois de travaux collectifs et ininterrompus, du captage des sources et l'adduction à travers des terrains forestiers et accidentés jusqu'à la distribution dans le village et la pose des compteurs dans chaque foyer.

Un projet 100% villageois, qui a coûté à cette époque plus de 1,7 milliard de centimes. La communauté émigrée avait été d'un grand apport, comme à chaque grande opération engagée dans le village. Un autre projet de captage de quatre nouvelles sources est engagé pour parer à la baisse du débit en été ; trois kilomètres de canalisations ont été déjà réalisés sur les quatre prévus.

### ➤ **Village aux 99 martyrs**

Le comité de village assure, en son bureau, des permanences tous les soirs à partir de 18h, le même concept que les permanences parlementaires à la différence qu'à Iguersafène, elles sont tenues. Les requêtes des villageois sont expressément inscrites dans un registre prosaïquement appelé «Journal des problèmes». On y trouve des demandes de raccordement au réseau d'AEP et même, ce qui est commun à tous les villages, quelques litiges de voisinage. En marge des requêtes, une colonne est réservée aux observations du comité de

## Chapitre 03 : Mode de gestion de service public des déchets

---

village, où on lit la mention «Régulé», en référence au problème soulevé, avec signature, cachet et date.

- La réunion du comité de village dans son bureau pour débattre les actions qui doivent être réalisées :

On réalise alors que quelque chose manque dans les bureaux des exécutifs communaux et des autorités locales. Dans le bureau du comité d'Iguersafène, l'ordinateur ne sert pas seulement à stocker les statistiques démographiques et matérielles du village ; il affiche aussi les maquettes des projets en cours ou à venir. Un Musée du chahid a été réalisé au centre du village ainsi qu'une place des Martyrs, en hommage aux 99 fils d'Iguersafène qui ont donné leur vie pour libérer le pays.

Un chantier a été engagé et tient à cœur les villageois : une salle polyvalente qui abritera les bureaux des associations et du comité, une crèche, une salle des fêtes et une autre de sports ainsi qu'une médiathèque. La structure sur trois niveaux, d'un coût de 3,7 milliards de centimes, est réalisée à 25%. Les 5 millions de dinars obtenus avec le prix du village le plus propre seront versés dans ce projet, qui nécessite un apport financier plus conséquent.

Les citoyens d'Iguersafène, dont beaucoup attendent encore l'électricité, ont compté jusqu'ici sur leurs propres ressources pour sortir du dénuement de la vie en montagne, mais leur sacrifice pendant la guerre d'indépendance a été trop lourd pour continuer à lutter pour leur développement sans l'aide de l'Etat. A travers de ce dernier point, on peut envisager l'existence d'un partenariat public-social dans ce village, si dans des cas particuliers où la commune d'IDJEUR intervient pour satisfaire quelques besoins de la population.

Durant notre visite au village, selon tout les acteurs impliqués pour la propreté de ce village, ils nous affirment qu'il existe quatre types de déchets générés et produits en quantité énormes par ces acteurs à savoir : le plastique, le verre, le papier et le carton, ainsi que le fer. Et la disponibilité de deux bacs au niveau de chaque village, le premier est celui qui concerne le ramassage de plastique, et la mise dans le second bac la deuxième catégorie de déchet qui est du papier.



- ❖ **Photo n°07** : Cette dernière représente la mise en place des deux bacs verts au niveau de chaque village (le premier bac concerne le ramassage de plastique et le second pour la collecte du papier) par les acteurs sociaux en matière de la protection de l'environnement.



- ❖ **Photo n°08**: Cette dernière représente la récupération du verre par les acteurs du village.
- L'étude et l'analyse de questionnaire fait par nous même, il s'agit c'est ce qu'on a pu de le réaliser lors de l'entretien effectué et adressé à l'ensemble des acteurs du territoire et notamment la collectivité territoriale (la commune d'IDJEUR) : Le sujet du questionnaire comporte plusieurs volets à savoir le volet de la gestion des déchets au niveau de la commune, et le niveau de partenariat de l'APC avec les acteurs sociaux en matière de cette gestion et les

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

modes de traitement des déchets , et quelles solutions envisagées pour ce type de gestion si la comune aborde une stratégie ou bien un management pour faire face à les déchets générés par cette commune et le chef lieu ainsi que l'ensemble des déchets générés par chaque village .Mais notre étude est basée sur le village 'IGUERSAFENE' comme un état des lieux ainsi que la commune comme le planificateur en faveur de cette gestion .



❖ Photo n °09 qui représente la récupération du plastique dans le village



❖ La photo n°10 qui représente la récupération du fer .

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

Notre enquête a été adressé sur 10 personnes au niveau de chaque catégorie d'acteurs :07 personnes au niveau de l'APC, 02 personnes au niveau des membres du comité du village , et on a questionné les citoyens du village .

Pour l'attacher d'administration ,il reflète le manque de la culture environnementale à la raison de la gestion des déchets au niveau de la commune est défavorable auparavant , ainsi l'existence de plusieurs décharges mal organisées (éparpillées),c'est pour cela le village est impropre auparavant .Et actuellement , la commune consacre des sommes d'argent pour la collecte et l'évacuation des ordures ménagers .Il existe un centre de tri sous forme d'une mini décharge au sein du village , et le compostage existe pour les déchets biodégradables du village .

En matière de partenariat de la commune avec les associations , ces dernières selon l'attacher administratif jouent un rôle très important (transmission d'information , sensibiliser les citoyens ).Et le manque de financement ainsi que le manque de compétences techniques qui empêche d'investir dedans. Et la disponibilité d'un camion une benne tasseuse comme équipement de travail concerné pour la collecte et le transport des déchets .Sachant que la commune génère 04 typs de déchets (plastique , verre , fer , carton'papier').Et l'inexistence d'un centre de tri pour selectionner les déchets générés afin de les assembler dans des sous-groupes adéquats , c'est-à-dire sous forme d'une mini décharge qui permet de selectionner seulement le plastique .

Selon le Vice-présidente d'APC , affirme que le PROGDEM aurait un effet positif sur la qualité de l'environnement , ainsi que la réalisation d'un CET est inclus dans le contenu de schéma directeur de cette commune .Et pour le partenariat dans lequel on s'intéresse beaucoup plus , on considère que les associations apportent leurs aide à la commune ainsi qu'à leurs villages , et pour la distance qu'elle doit être maintenue pour déposer les déchets de matières en plastique par exemple dans un centre de tri est environ de 34 à 37 km ;et la non mobilisation des acteurs qui peuvent faire en partie avec la commune dans la gestion de service public local des déchets .

Et pour le Chef de service social , il considère qu'avant que l'ensemble des villages ne se prennent en charge , il ya beaucoup de points noirs à travers la commune , à savoir des centaines de décharges sauvages , à partir de la réalisation de décharge dans chaque village , on n'a pu réduire le nombre de décharges sauvages .Et dans le domaine de l'environnement , il ya beaucoup à faire même aujourd'hui pratiquement au niveau tous les villages sont

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

néanmoins propres , beaucoup d'efforts sont à consentir pour recyclage .Et ce qui concerne la gestion de service public local des déchets actuellement qu'auparavant , aucune différence est constatée , si eu évoqué le nombre de charges publiques réalisées par les services publics , le nombre de bac à ordure répartis dans chaque village. Et, on remarque selon notre entretien avec la majorité des fonctionnaires, l'inexistence de personnel de collecte relevant de la commune, l'objectif à l'avenir est de réaliser un centre d'enfouissement technique pour pouvoir ainsi mettre les moyens humains et matériels pour la collecte des déchets pour enfin les acheminer vers le CET.

Et pour la situation des activités dans la commune : selon la majorité, considèrent qu'hormis quelques villages à savoir 2 ou 3, nécessitent des moyens , principalement la réalisation d'un CET pour ainsi rassembler tous les points noirs en un seul CET. Les moyens sont la contrainte d'investir dedans, il s'agit notamment ceux des décharges contrôlées et de personnel de collecte et nécessite un financement que certaines communes ne peuvent pas prendre en charge dans leur budgets. Et une année pour attendre afin d'avoir les équipements de travail (benne tasseuse et le tracteur) concernés pour la collecte et le transport des déchets. Et pour l'approche territoriale de la gestion des déchets préconisée c'est la réalisation d'un CET et le doter des moyens humains et matériels :-Acheminement ,tri , valorisation , recyclage , compostage .La faveur est toujours de la réalisation d'un grand CET à l'échelle de la DAIRA .En général ,on peut constater la disponibilité des équipements à savoir :benne tasseuse tractable , 2 camions Boom et 2tracteurs , et la disposition de plud de moyens , et la mise à disposition de tous les villages des bacs à ordures , l'acquisition de matériel roulant est plus facile qu'avant .

Ainsi que la non réalisation d'un CET au niveau de la commune, c'est la faute de la non disponibilité de ce site pouvant abritant la décharge communale , il faut bien le dire , à cause de l'opposition des citoyens , on est dans l'obligation de recourir aux solutions de substitution , ce que nous avons mis en œuvre à l'issu des états généraux sur l'environnement que nous avons organisé ici dans notre commune en décembre 2013, parmi les propositions faites c'est que chaque village doit regrouper tout les points noirs d'un seul site existant à l'intérieur du village , ce site doit être clôturé et aménagé à cet effet.Pour , le tri des déchets , le seul village où ce tri est pratiqué et généralisé c'est bien le village IGUERSAFENE , qui dispose même d'une plate-forme de tri .S'agissant de la valorisation , il Ya un jeune du village IghilBoukiassa qui a monté une entreprise dans le cadre de l'ANSEJ , en faite c'est un atelier

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

de transformation du plastique que récupère lui-même , une gaine électrique .(selon le chef du bureau d'hygiène communal ).

Ensuite , un schéma directeur de gestion des déchets vient d'être finalisé par le bureau d'étude qui charge de cette étude , dans cette dernière , on trouve tous les détails concernant le type de collecte adapté à chaque secteur , le matériel nécessaire , et aussi les moyens humains dont on a besoin , en quelques sorte ce schéma nous servira de tableau de bord , mais si vous ne disposez de site de décharge contrôlée qui est notre cas on ne peut pas mettre en œuvre ce schéma .

Avant que le village arrive à ce niveau d'organisation d'aujourd'hui , l'état général du village ressemble à tout autre village de la commune , des points noirs au quatre coin du village mode de gestion , avec la volonté du comité de village et l'adhésion de tous les villageois , ils ont réussi à mettre en œuvre des projets visant à protéger l'environnement et d'assurer moins de développement territorial durable au sein de ce village .Et ce qui concerne la gestion des déchets au niveau communal est heurté au problème de site de décharge communal , c'est un problème qui perdu toujours , sans un site adéquat la prise en charge des déchets ne peut se faire convenablement , actuellement on est tourné plutôt à des solutions de substitution qu'on a déjà précédemment cité .

Enfin , on peut déduire à propos de l'entretien que l'on a effectué auprès de l'APC ,une gestion absente à cause d'un CET à défaut de grande décharge et de l'opposition des citoyens (les travaux n'ont pas été amenés à se réaliser .L'Etat (la commune d'IDJEUR) ne peut pas gérer tous types de déchets ,et chaque village génère ses déchets , et la disponibilité de 07composteurs au niveau de chaque village selon le comité de village et l'entretien que l'on a effectué avec lui et l'association environnementale 'ALMA VERT', la commune n'intervient pas dans la réalisation de nos projets si dans des cas particuliers et rares qu'affirment les membres de comité de village , un simple citoyen intervient à générer les déchets avec des moyens simples grâce à toute sensibilisation effectuée pour la population et sur la base d'autres actions menées par les membres de comité de village avec son règlement intérieur du village , et aussi selon des programmes d'actions qui se sont affichés et les habitants sont priés à ces opérations par exemple dans le cadre de la préservation des espaces verts par la création d'une pépinière dans le village et par l'implantation des différents types d'arbres pour la préservation de l'image de l'environnement, et les difficultés sont gérées par l'association elle-même et le comité de village, par exemple en manque de financement pour

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

l'association , le comité de village intervient à ce déficit de l'association en matière de financement .

Par contre, les déchets du chef-lieu de la commune sont acheminés directement au centre de tri de OUED FALLI, vu l'inexistence de ce dernier dans la commune .Toutefois, les décharges implantées au niveau du village qui procède de tri des déchets ménagers à l'exception des unités de soins.

Actuellement, les déchets du CEM CHELLAH MOHAMMED, sont collectés par le village IGUERSAFENE, et le CEM 'BASE 5'sont collectés par le village' TIFRIT'et l'absence d'une décharge contrôlée. Chaque quartier possède deux bacs, un seul pour la collecte de plastique et l'autre pour le carton (papier).

### ➤ **Qui récupère les déchets triés ?**

Après la collecte de déchet de plastique auprès des citoyens et les membres de comité de village et notamment avec le soutien des deux associations environnementale et culturelle , la matière collectée sera amenée à un centre de tri (mini décharge)du village, un jeune de FREHA doit récupérer le plastique et le peser pour savoir quelle est la quantité récupérée , ce jeune qui spécialise pour la récupération du plastique généré par le village afin d'introduire une intermédiation entre le village et l'usine vers le recyclage de ce plastique puisqu'il est dominant dans ce territoire en quantité disponible en contrepartie le village doit se rémunéré en fonction de la quantité triée (plastique),25 DA pour le kilogramme de déchet à titre symbolique afin de réduire le plastique ainsi que les impacts qui peuvent être créés en matière de ce type de déchet pour préserver l'environnement et d'envisager de créer un développement au niveau de ce territoire .

D'autres types de déchets ne sont pas disponibles en quantités énormes , c'est pour ça , on a pensé de se focaliser sur les deux bacs qui existent au niveau de chaque quartier .On peut constater que les déchets du village sont gérés par les acteurs sociaux à savoir :la collaboration des citoyens avec les membres de comité de village et notamment la participation des deux associations , celle qui joue le rôle dans le cadre de l'environnement , et l'association culturelle qui participe aussi dans la gestion des déchets générés par le village .

Enfin , à partir de l'étude des entretiens effectués auprès de l'APC et avec les membres du comité de village , ainsi que l'association 'ALMA VERT' ,l'entretien résulté d'une absence de la gestion de service public local des déchets auprès de la commune

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

,puisque cette dernière ne peut pas gérer tous les types de déchets générés par l'ensemble des villages de la commune , de ce fait l'association c'est l'initiateur en matière de la protection de l'environnement ,et notamment les différentes collaborations des autres acteurs impliqués et d'une extrême organisation en faveur de la gestion des déchets dans le village .On peut déduire une contrainte en matière de l'inexistence d'un partenariat de l'APC avec le mouvement associatif et autres acteurs sociaux ,de ce fait les déchets du village sont gérés par ces acteurs avec des moyens simples ,arrivent à se réaliser des actions énormes par exemple lors de l'obtention du prix de concours RABAH AISSAT organisé par la wilaya de TIZI-OUZOU en décembre 2014 .Le village est considéré comme une bonne image en matière de propreté et d'organisation pour sa motivation en faveur de la préservation de son milieu rural et de développer son territoire localement.

### **Conclusion :**

Malgré les faiblesses essentiellement institutionnelles , juridiques , économiques et sociales , la gestion rationnelle semble possible .La bonne gouvernance , les réformes économiques et le développement durable sont des éléments d'un même mouvement , c'est pourquoi , il faut impliquer tout le monde dans la prise en charge du problème des déchets , tous les départements gouvernementaux , les collectivités territoriales , l'inévitable et incontournable société civile , les chefs d'entreprises , les associations ...etc.

Les techniques managériales appliquées à la gestion des déchets notamment avec une stratégie globale au niveau national avec un écho locale peut constituer une réponse à la problématique posée, c'est dans ce sens que doivent évoluer les efforts déployés.

Pour ce, nous pouvons dire qu'à travers l'étude réalisée, il est en ressort que la gestion durable intégrée des déchets constitue une problématique qui interpelle tous parties ou acteurs. C'est dans ce sens que nous avons démontré la nécessité et même l'opportunité de l'application des principes fondamentaux du management. Le souci, étant l'harmonie et la conciliation des intérêts économiques, écologiques et environnementaux. Enfin, le cas étudié qui est relatif à la gestion au niveau du territoire sous l'approche managériale qui nous a révélé à plus d'un titre de défaillance liée à la prise en charge de toutes les étapes de la gestion ,ce qui nous a permet d'avancer sur la nécessité d'inculquer la culture de communication et de civisme aux acteurs (associations , citoyens et institutionnelles).

## Chapitre 03 :Mode de gestion de service public des déchets

---

Pour mettre en pratique le management dans les administrations publiques, à leurs têtes les communes qui sont chargées de gérer le problème de la prolifération des déchets au niveau urbain et notamment dans le milieu rural, on remarque actuellement d'inexistence d'une gestion proprement dit au niveau d'une commune pour envisager des solutions en matière de la prolifération des déchets malgré tout est mentionné dans la loi , c'est-à-dire la mise en place d'une réglementation forcée à la faveur de la protection de l'environnement et le contrôle dans l'intérêt d'éliminer les impacts des déchets par exemple au niveau d'un territoire donné. Ainsi que le comportement des usagers de ce territoire, ce dernier doit être pris en valeur et il faut donner une extrême importance dans l'objectif de garder une bonne image de l'environnement. Dans ce constat que l'ensemble des acteurs doivent s'intégrer à leurs territoires, et s'identifier pour donner une identité territoriale, et la participation de toutes catégories d'acteurs pour faire face à réguler les problèmes qui touchent leurs milieux .

## CHAPITRE 4 :

ETUDE DE MODE DE GESTION DES  
DECHETS AU NIVEAU DE LA  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU.



## Introduction:

La protection de l'environnement est devenue une préoccupation majeure des différents acteurs. Si la stratégie de développement social et économique à mettre en place doit d'abord répondre aux besoins actuels des populations, celle-ci devrait être conçue de façon à ne compromettre les intérêts des générations futures. Il s'agit aujourd'hui d'intégrer la dimension environnementale dans toutes les actions de développement « c'est le développement durable ». De ce concept découle l'ambition d'assurer pour l'avenir, et de manière crédible la préservation des ressources naturelles, la protection et la restauration des écosystèmes menacés ainsi que la préservation et l'atténuation des nuisances que les activités de l'homme apportent à l'environnement.

Les milieux naturels et les écosystèmes de la wilaya de Tizi-Ouzou, sont en dégradation progressive due généralement aux activités humaines.

Les principales actions menées au niveau de la Direction de l'Environnement s'inscrivent en conformité avec les orientations contenues dans le programme global d'investigation du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et les recommandations des états généraux à savoir :

-Application et du respect du cadre réglementaire en matière de protection et de préservation de l'environnement dans le cadre du développement durable.

-Réduction des pollutions et nuisances avec projection de techniques propres basées sur les principes de recyclage, de récupération de réutilisation et de la valorisation.

-Application de la taxe sur les activités polluantes préservation de la diversité biologique.

-Implication du mouvement associatif et du citoyen dans le domaine de la protection de la préservation des milieux et de l'amélioration du cadre de vie.

-Amélioration de la qualité du service public .

-Exécution du programme d'investissement inscrit dans le cadre des plans quinquennaux (2005-2009 et 2010-2014).

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

### ➤ Présentation de la Direction de l'environnement de la Wilaya de TIZI-OUZOU :

#### 1) MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

- **La Direction de l'Environnement de wilaya de Tizi-Ouzou a été créée par décret exécutif N° 03.443 du 17.12.2003 modifiant le décret N°96.60 du 27.01.1996.**



**Elle a les missions suivantes :**

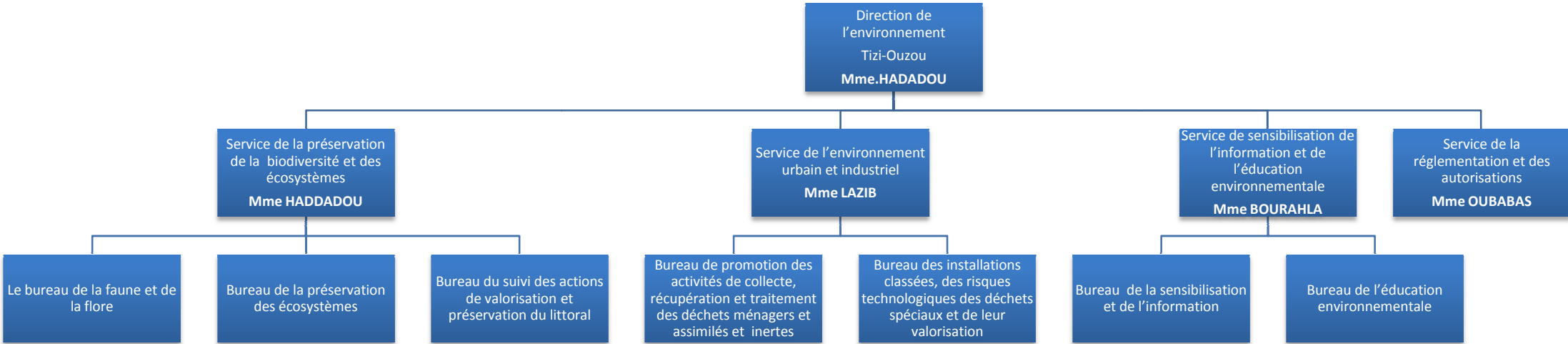
- Concevoir et mettre en œuvre en liaison avec les autres organes de l'état, de la wilaya et de la commune un programme de protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire de la wilaya.
- Délivrer les permis, autorisations et visas prévus par la législation et la réglementation en vigueur dans le domaine de l'environnement.
- Proposer toutes mesures tendant à améliorer le dispositif législatif et réglementaire ayant trait à la protection de l'environnement.
- Prendre en liaison avec les autres organes de l'état les mesures visant à prévenir et à combattre toutes les formes de dégradation de l'environnement et notamment la pollution, les nuisances, la désertification et l'érosion des sols, à sauvegarder et à développer la diversité biologique ainsi que le patrimoine cynégétique et à promouvoir les espaces verts et l'activité horticole littoral.
- Promouvoir des actions d'information, d'éducation et de sensibilisation en matière d'environnement
- Prendre ou de faire prendre les mesures tendant à améliorer le cadre et la qualité de la vie.

❖ Photo n° 11 : Présentation de la Direction de l'environnement de la wilaya de TIZI -OUZOU



**2) ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET MISSIONS DE SES SERVICES (Arrêté interministériel du 28.04.2007)**

**Schéma n°01** : Organigramme de la Direction de l'environnement et missions de ses services .



## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

---

### 2.1. Service de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes

**Est chargé :**

- D'inventorier et de valoriser les différents écosystèmes et sites naturels à protéger,
- Du suivi de la mise en œuvre des instruments d'intervention et de gestion du littoral

### 2.2. Service de l'environnement urbain et industriel

**Est chargé :**

- Du suivi et l'évaluation des études, du contrôle des installations de traitement et de dépollution en matière urbaine et de la promotion des activités de récupération et de valorisation des déchets et assimilés et inertes.
- De prendre et de suivre les mesures visant prévenir les pollutions et nuisances industrielles, de mettre en œuvre le dispositif réglementaire relatif aux installations classées, de contrôler les installations de traitement et de dépollution en matière industrielle et de la promotion des activités de récupération et de valorisation des déchets spéciaux.

### 2.3. Service de la sensibilisation, de l'information et de l'éducation environnementale

**Es chargé :**

- De mettre en œuvre le programme relatif à la sensibilisation, la communication, l'information et l'éducation environnementale.

### 2.4. Service de la réglementation et des autorisations

**Est chargé :**

- D'instruire et de suivre les affaires contentieuses impliquant le secteur de l'environnement, de la mise en œuvre de la procédure d'étude et de la notice d'impact sur l'environnement.

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

---

### 2.5. Service de l'administration et des moyens

**Est chargé :**

- De la gestion du personnel et des moyens, de la comptabilité et du budget.

#### **2 )Les actions mises en œuvre par la Direction de l'environnement en faveur de la protection de l'environnement :**

- En plus , la direction de l'environnement organise plusieurs actions en matière de la protection de l'environnement , en matière de la sensibilisation des citoyens (cette collaboration), cette dernière joue un rôle important afin de minimiser les déchets et d'avoir l'éducation environnementale auprès des citoyens . Cette sensibilisation consiste de promouvoir les gens qu'ils acceptent la réalisation des CET , et aussi par les actions de volontariat par l'implantation des arbres afin de donner une bonne image en faveur de la propreté et d'une organisation .
- **Visites de délégations et personnes officielles reçues au titre de l'année 2014 :**
  - L'inauguration du nouveau siège de la Direction de l'Environnement par Madamela Ministre l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et visites des projets en cours de réalisation et installation classée (CET Oued Falli, Centre de Tri, Banaliseur pour déchets de soins, Maison de l'environnement, ENIEM) ainsi que le quartier pilote (Cité des fonctionnaires), et ce dans le cadre de l'opération du Tri sélectif.
  - Demandes de moyens de collecte des ordures ménagères.
  - Demande de réalisation de décharges contrôlées et déchèteries au niveau des villages
  - Mise en service des décharges contrôlées de Béni\_Douala, Béni Z'menzer, Agouni Gueghrane
  - Délocalisation des CET et Décharges contrôlées à l'arrêt (Azazga, tadmaït, Ouadhias, Béni Aissi, Mekla, Mizrana).
  - Carrières au niveau du village Mesloub commune de Mekla
  - Abattoir « HADDOUCHI », sis Zone d'Activité Mekla
  - Unité d'injection plastique au niveau du lotissement SALHI, Commune de Tizi-Ouzou et ce après une requête émanant d'un citoyen voisin de l'installation
  - Décharges contrôlées de Beni-Douala et Béni-Z'menzer, centre d'enfouissement Technique de Oued Falli, Centre de tri pour déchets ménagers de tizi-Ouzou, le

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

---

siège de l'EPIC de Wilaya de Gestion des CET, l'EPIC de collecte et Transport des déchets de la commune de Tizi-Ouzou, APC d'Irdjene , communes côtières et le village le plus propre « Iguersafene » Commune d'IDJEUR, et ce dans le cadre de la visite d'inspection des cadres Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de l'Agence National des Déchets.

- **Journée de sensibilisation 07-04-2015 :**

Organisation d'une journée de sensibilisation en collaboration avec les partenaires de l'Environnement à savoir les clubs verts, de l'éducation, les clubs verts de la jeunesse et des sports (maisons de jeunes), les associations à caractère Environnementale, les organismes du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement à savoir l'Agence Nationale des déchets, le Centre National des Formations à l'Environnement, Centre National des Technologies de la Production Propre, Commissariat Nationale du Littoral, Etablissement public à Caractère Industriel et Commercial de Gestion des Centres d'Enfouissement Technique de TiziOuzou, Observatoire National De l'Environnement et du Développement Durable, ainsi que les récupérateurs qui font de la valorisation des déchets au niveau de la Wilaya.

- **Projet pilote du Tri Sélectif des déchets :**

Lancement du « **projet pilote du tri sélectif** » au niveau des deux quartiers, **Cité 11 Décembre et Cité des Fonctionnaires**, en collaboration avec l'AND (Agence Nationale des Déchets), l'APC de Tizi-Ouzou, association AJIE et les comités des quartiers en date du **10/06/2014**.

Cette activité a pour but de sensibiliser les habitants et leur expliquer l'objectif du tri sélectif des déchets et ce pendant trois jours, **du 10 au 13 Juin 2014**, en leur distribuant des brochures et des tee-shirts et casquettes.

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

---

- **Généralisation de l'éducation environnementale en milieux scolaire et de jeunes**

**Tableau n° 01 :** Le nombre de clubs verts créés dans le cadre de l'éducation environnementale en milieux scolaire et de jeunes .

<b>cycle primaire</b>	<b>cycle moyen</b>	<b>cycle secondaire</b>	<b>centres de formation professionnelle</b>	<b>établissements de jeunesse</b>
<b>96</b>	<b>101</b>	<b>16</b>	<b>07</b>	<b>07</b>

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

---

### Associations environnementales agréées :

Le tissu associatif activant dans le domaine de l'environnement est représenté par un nombre de 73 associations agréées dont (14) ont été créées en 2014.

Vingt-trois (23) d'entre elles ont reçu une subvention sur le Budget Primitif de la Wilaya, exercice 2014, pour un montant total de **6 550 000 DA**.

- **Le thème :** Problématique de la gestion des déchets au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou (Gestion des centres d'enfouissements techniques)

Notre étude est basée sur la gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de TIZI-OUZOU avec les membres des associations environnementales, de ce fait, des études prises par cette direction pour mesurer les impacts de l'environnement, à titre d'exemple de l'existence d'un cadre réglementaire et des programmes d'actions, c'est-à-dire de mettre en relief des conditions et des critères dans l'intérêt d'installer tous types d'activités sur un territoire donné afin d'agir sur un développement rural sur la base des projets de proximité. C'est pour ça on va présenter ce point sur la base de faire des études et des notices d'impact sur le milieu rural et notamment l'environnement tout entier.

### ➤ **Les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré : objectifs, contenu et méthodes.**

Les Projets algériens de Proximité de Développement Rural Intégré, issus de l'application de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable, sont un outil de lutte contre la pauvreté et la marginalisation en milieu rural, en même temps qu'ils se présentent comme un moyen de protection des ressources naturelles, comme le recommande la Conférence de Rio de Janeiro de 1992 consacrée au Développement Durable.

L'Algérie, en proie depuis 1986 à une crise économique, sociale et politique, a tenté de répondre aux impératifs du moment mais ce n'est qu'en 2004, qu'elle met en place sa « Stratégie nationale de développement rural durable<sup>2</sup> » dont le principal outil est décrit dans la « Conception et mise en œuvre d'un PPDR ». Quatre autres années seront encore nécessaires pour l'affinement de la nouvelle approche du développement durable et des questions

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

---

touchant au monde rural profond. En effet, une synthèse des instruments de gestion des territoires ruraux voit le jour en 2008, une synthèse des instruments de gestion des territoires ruraux voit le jour en 2008 et prend le nom de « Politique de Renouveau Rural ».

### **1- La politique du Renouveau Rural : genèse, objectifs et méthodes.**

Avant qu'elle ne se présente sous sa forme actuelle, la politique du Renouveau Rural est a connu différentes étapes d'élaboration.

Tout d'abord, il faut souligner que le concept de développement rural en Algérie est relativement ancien. Plusieurs étapes peuvent être effectivement identifiées. Ainsi durant la première décennie précédant le lancement de la révolution agraire en 1971,

la priorité est donnée à la réappropriation, la priorité est donnée à la réappropriation du domaine agricole vacant grâce au système d'autogestion mis en place par les ouvriers agricoles.

Au début des années soixante-dix, avec la promulgation de l'ordonnance portant révolution agraire et dans le cadre du développement planifié et centralisé, le développement rural poursuivait l'objectif de transformation du monde rural et son intégration dans le processus global d'industrialisation du pays. Cette tentative s'étant terminée par un échec partiel laissera place de 1981 à 2000 à la privatisation de l'activité agricole qui verra l'émergence entre 2000 et 2004 d'un Programme National de Développement Agricole. Deux volets se distinguent alors ; le développement agricole entendu comme développement des filières agricoles devant assurer au Programme National de Développement Agricole. Deux volets se distinguent alors développement agricole entendu comme développement des filières agricoles devant assurer au mieux la sécurité alimentaire du pays et le développement rural tel qu'évoqué plus haut, c'est-à-dire se présentant comme une réponse à la marginalisation, à la pauvreté, en un mot au sous-développement du monde rural occupant aujourd'hui 40.5% environ de la population totale du pays.

L'objectif crucial de la politique de renouveau rural est de mettre un frein au grave problème du dépeuplement accéléré des campagnes et à la marginalisation d'un grand nombre de communes Le monde rural algérien se caractérisait à la fin des années quatre-vingt-dix, comme déjà souligné, par un important écart de développement entre les communes rurales elles-mêmes et entre ces dernières et les communes urbaines. Aujourd'hui, le renouveau rural

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

---

promet, selon ses concepteurs, de « *transformer la disparité verticale en une différence horizontale entre le rural et l'urbain* ». Il s'agit de parvenir, toujours selon la même vision, à « des niveaux de développement similaires » tout en gardant cependant « *des différences dans les caractéristiques environnementales et les modes de vie* ».

Cette politique repose sur trois axes fondamentaux. Au niveau macroéconomique, elle s'inscrit dans le schéma national et les schémas régionaux d'aménagement du territoire (SNAT et SRAT) qui définissent la répartition des **grands investissements nationaux** tels que les autoroutes, chemins de fer, grands transferts d'eau, etc. Au niveau méso économique, elle s'appuie sur les **politiques sectorielles** qui se déclinent à travers la nouvelle configuration industrielle du pays, le programme national de développement agricole, les pôles d'excellence, etc. Globalement, un maillage d'une vingtaine de schémas directeurs est retenu pour assurer une cohérence de développement des territoires tant au niveau global qu'au niveau des neuf régions de planification qui composent le territoire national. Enfin, au niveau micro-économique ou niveau local, qui est représenté par l'échelon wilaya et/ou communal et à l'intérieur de celui-ci par les villages et bourgs, l'action territoriale concerne directement le développement rural et se caractérise par une « approche intégrée intersectorielle mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire ».

L'approche intégrée intersectorielle signifie désormais que plus aucun secteur d'activité ou social n'échappe à la stratégie du renouveau rural. Les actions, quelles portent sur la réalisation d'infrastructures et de services publics de tous genres ou sur la création d'activités économiques, sont considérées ensemble et tiennent compte du niveau de développement déjà atteint de telle sorte à éviter le gaspillage des ressources territoriales et à assurer un équilibre global au niveau de la région ou zone considérée. Quant à la question de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, cela signifie que le modèle de développement recherché est du type endogène reposant sur l'existence d'une action participative entre tout les acteurs d'un territoire.

Les PPDR sont des projets qui sont construits, du moins en théorie, par l'action simultanée de plusieurs acteurs et secteurs économiques. Ce sont également des projets fédérateurs, c'est-à-dire des actions désignées sous le terme de programme qui poursuivent des objectifs fixés par l'Etat et à atteindre en milieu rural.

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

---

Ces programmes sont au nombre de quatre. Le premier porte sur « l'amélioration des conditions de vie des ruraux, notamment la modernisation des villages et ksours » .

Un PPDRI est, en plus de son statut d'outil de gestion d'un territoire, un lieu de rencontre et de concertation de l'action publique et de l'action privée. Pour cela, il met côte à côte plusieurs acteurs à plusieurs niveaux d'intervention et de décision.

Ainsi dès que l'idée de projet est émise soit par la population rurale elle-même, soit par une organisation rurale, ou par des élus communaux ou même encore par une administration.

### **2- Quelques résultats de l'expérience de développement rural participatif :**

Ceci nous amène à faire une petite halte et à observer de l'intérieur quelques résultats quantitatifs et qualitatifs de cette jeune expérience de développement participatif en milieu rural algérien.

Tout d'abord en termes quantitatifs, il y a lieu de relever que la mise en œuvre des PPDRI n'est pas toujours une œuvre aisée. En effet et si on prend l'exemple de l'année 2009 , du lancement de la politique du développement rural durable en Algérie, il est également que les PPDRI sur lesquels des contrats de performance ont été signés et ceux effectivement validés par les commissions techniques de wilaya (un écart de 10% environ). Indépendamment des causes qui sont à la base de ces écarts, ces derniers attestent d'un manque de coordination entre les acteurs institutionnels impliqués dans la conception et la coordination des PPDRI.

Que nous enseignent donc le terrain et ceux qui façonnent au quotidien les territoires ruraux ?

Les PPDRI signifient littéralement Projets de Proximité de Développement Rural Intégré. L'expérience de l'intégration signifie que plusieurs acteurs se mettent ensemble pour réaliser un objectif commun qui s'apparente dans notre cas à la revitalisation des territoires ruraux.

La politique du renouveau rural repose comme déjà évoqué sur plusieurs instruments dont le plus important est le PPDRI mais aussi le *système d'information du soutien rural* (SISR) et le *système national d'aide à la décision* (SNAD). Alors que le deuxième outil, le

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

---

SISR, a pour objet un suivi à distance rigoureux de la gestion des PPDRI, ce qui est une avancée très appréciable en matière de la gestion administrative des projets de développement

Au-delà des réalisations matérielles, les PPDRI s'apparentent à une nouvelle démarche en matière développement local en milieu rural. De ce point de vue, c'est effectivement un véritable renouveau rural en ce sens que la population ainsi que les autres acteurs ruraux sont associés à la construction d'un projet territorial.

L'expérience requise pour se constituer en véritable partenaire. En effet, le mouvement associatif en milieu rural est embryonnaire.

En conclusion, en dépit des faiblesses que caractérisent aujourd'hui le développement des PPDRI, la politique de renouveau rural est un véritable pas. Tout d'abord, elle met côte à côte les agents institutionnels et les représentants de la population rurale, tous fortement éprouvés dans un passé récent par une grave crise politique, économique et sociale. De ce point de vue, la concertation et L'expérience de la politique du renouveau rural ne connaît pas encore de véritable bilan .

l'échange entre les différents acteurs se mettent en place progressivement et inaugurent une nouvelle ère qui est celle de l'apprentissage en matière de développement participatif.

### 1. PRINCIPALE LEGISLATION ET REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

#### Lois

- Loi n° 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets
- Loi n° 01-20 du 12 Décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire
- Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable (JO N°43/2003)

### Ordonnances

- Ordonnance N° 06-07 du 15 juillet 2006 modifiant et complétant la loi N°85-05 du 16 février 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé (JO N°47/2006).
- Ordonnance n° 07-02 du 1er mars 2007 modifiant et complétant la loi n° 01-10 du 3 juillet 2001 portant loi minière (JO N°16/2007).
- Ordonnance n° 08-04 du 1er septembre 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement (JO N°49-2008).

### Décrets

- Décret n°83-458 du 23 juillet 1983 fixant le statut-type des parcs nationaux modifié par le décret exécutif n°98-216 du 24 juin 1998
- Décret n° 83-509 du 20 août 1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées
- Décret n° 83-580 du 22 octobre 1983, portant obligation de signalement aux capitaines de navires transportant des marchandises dangereuses, toxiques ou polluantes en cas d'événement en mer
- Décret n° 84-378 du 15 décembre 1984 fixant les conditions de nettoyage,
- Décret exécutif n°03-478 du 09 décembre 2003, définissant les modalités de gestion des déchets d'activités de soins.
- Décret exécutif n° 06-104 du 28 février 2006 fixant la nomenclature des déchets, y compris les déchets spéciaux dangereux (JO N°13/2006)
- Décret exécutif n° 06-141 du 19 avril 2006 définissant les valeurs limites des rejets d'effluents liquides industriels (JO N°26/2006).

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

---

- Décret exécutif n° 06-198 du 31 mai 2006, définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement (JO N°37/2006).
- Décret exécutif n° 06-237 du 04 juillet 2006 modifiant le décret exécutif n° 98-147 du 13 mai 1998, modifié et complété, fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-065 intitulé « Fonds national pour l'environnement et la dépollution» (JO N°45/2006).
- Décret exécutif n° 07-317 du 16 octobre 2007 fixant les attributions, la composition et le mode de fonctionnement de la commission nationale de protection des espèces animales menacées de disparition (JO N°66/2007).
- Décret exécutif n° 08-53 du 9 février 2008 portant approbation du cahier des charges-type pour la gestion par concession du service public d'assainissement et du règlement de service y afférent. (JO N°06-2008).
- Décret exécutif n° 08-54 du 9 février 2008 portant approbation du cahier des charges-type pour la gestion par concession du service public d'alimentation en eau potable et du règlement de service y afférent (JO N°06-2008).
- Décret exécutif n° 08-96 du 15 mars 2008 fixant les missions, la composition et les règles de fonctionnement du conseil national consultatif des ressources en eau (JO N°15-2008).
- Décret exécutif n° 08-97 du 15 mars 2008 fixant les modalités d'élaboration de l'inventaire des ouvrages et installations relevant du domaine public hydraulique artificiel (JO N°15-2008).
- Décret exécutif n° 08-122 du 15 avril 2008 complétant le décret exécutif n° 06-424 du 22 novembre 2006 fixant la composition et le fonctionnement du conseil de coordination côtière. (JO N°22-2008).
- Décret exécutif n° 08-148 du 21 mai 2008 fixant les modalités d'octroi de l'autorisation d'utilisation des ressources en eau (JO N°26-2008).
- Décret exécutif n° 08-188 du 1er juillet 2008 fixant les modalités d'octroi, de suspension et de retrait de l'autorisation d'exploitation de carrières et sablières (JO N°37-2008).

### Arrêtés

- Arrêté interministériel du 2 août 2006 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission centrale d'élaboration du projet de schéma directeur sectoriel de développement agricole (JORADP N°71/2006).
- Arrêté interministériel du 2 août 2006 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission centrale d'élaboration du projet de schéma directeur sectoriel des espaces naturels et aires protégées (JORADP N°71/2006).

#### **4) Evolution des institutions et de la législation en matière d'environnement et d'Aménagement du Territoire.**

Le concept de développement durable, en ce début de ce nouveau millénaire prend une dimension particulière. Pour les adeptes de ce concept, il doit permettre d'assurer

le développement social et économique dans la pérennité en adoptant une dynamique et un processus de développement , dont la perspective sera tournée totalement vers l'avenir du globe terrestre .

En Algérie, la prise en charge, de l'environnement sous ses différents aspects a été pendant fort longtemps un simple complément des politiques sectorielles. Quelques timides initiatives se sont manifestées, de part et d'autre avec le concours d'associations écologiques sans pour autant provoquer l'engouement et le déclic d'une conscience écologique .

#### **➤ Législations promulguées et institutions mises en place depuis l'avènement du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.**

##### **● LEGISLATIONS**

#### **1-Loi 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle à l'élimination des déchets.**

Cette loi spécifique met un terme à la gestion anarchique des déchets en fixant le contrôle, la gestion et l'élimination des déchets .Les actions ne doivent plus se limiter uniquement à la collecte et au transport des déchets qui désormais devront être

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

---

obligatoirement soumis à une opération de tri en vue de leur recyclage et toute action visant à obtenir en fin de parcours, des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

Les risques provoqués par les déchets sur la santé publique et leur impact néfaste sur l'Environnement ont conduit à l'instauration de nouvelles mesures pratiques préventives de dissociation des déchets en trois catégories :

-Déchets ménagers et assimilés.

-Déchets inertes.

-Déchets spéciaux y compris les déchets spéciaux dangereux.

Pour la planification de la gestion des déchets la loi institue, le plan national de gestion des déchets spéciaux et les plans communaux pour les déchets ménagers et les déchets inertes.

La loi relative à la gestion au contrôle et à l'élimination des déchets, prévoit en outre, des mesures incitatives, pour encourager l'émergence et le développement des activités de valorisation, de traitement, d'élimination et de gestion des déchets.

Elle institue l'agence nationale des déchets et définit ses principales missions qui consistent à assister techniquement les collectivités locales et à les accompagner dans la mise en œuvre du PROGDEM et accompagner les opérateurs économiques.

### **2 -Loi n°01-20 du 12 Décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.**

Cette Loi s'inscrit dans une démarche intégrée, cohérente et prospective. Elle s'associe dans le cadre du développement durable, dans les politiques publiques, de développement économique, de développement social et de protection et de valorisation des potentialités et des ressources naturelles.

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

---

- **Les objectifs visés :**

Répartition plus équilibrée du peuplement et des activités par :

-Alléger les pressions sur le littoral et les grandes métropoles.

-Promouvoir les zones de montagnes des hauts plateaux et du sud.

-Soutenir les milieux ruraux et les territoires en difficulté.

-Maîtriser la croissance urbaine et le rééquilibrage de l'armature urbaine.

-Utilisation rationnelle des ressources naturelles et culturelles et leur préservation.

Le schéma national d'aménagement du territoire institué par cette loi, constitue le cadre de référence pour les actions initiées par les pouvoirs publics notamment en ce concerne les grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêts national qui fixent le développement durable

### ➤ Partenariat avec la société civile

- Traitement des conflits environnementaux, avec les comités de villages sur des situations ayant trait au cadre de vie et parfois aux contraintes liées aux oppositions pour le choix de sites des projets de décharges contrôlées.
- Assistance technique et orientation de porteurs de projets d'investissement dans le cadre des activités réglementées notamment celles relatives à la création de micro entreprises de la récupération, le tri et la valorisation.
- Animation de plusieurs émissions à la Radio Locale de TiziOuzou.
- Animation de plusieurs émissions de télévision avec les différentes chaînes.

### ➤ Projet pilote du Tri Sélectif des déchets

Lancement du « **projet pilote du tri sélectif** » au niveau des deux quartiers, **Cité 11 Décembre et Cité des Fonctionnaires**, en collaboration avec l'AND (Agence Nationale des Déchets), l'APC de Tizi-Ouzou, association AJIE et les comités des quartiers en date du **10/06/2014**.

Cette activité a pour but de sensibiliser les habitants et leur expliquer l'objectif du tri sélectif des déchets et ce pendant trois jours, **du 10 au 13 Juin 2014**, en leur distribuant des brochures et des tee-shirts et casquettes.

### 5) Organisation de concours pour la sensibilisation sur la protection de l'environnement

- Organisation d'un Concours, en collaboration avec l'APW « **Prix AISSAT Rabah** », récompensant les villages, quartiers et communes les plus propres de la wilaya de Tizi-Ouzou», ce concours porte le nom de l'ancien P/APW de Tizi-Ouzou, Rabah Aissat, décédé le 12 octobre 2006 Cette année, le concours a connu la participation de **62 Villages**.

- **Emission radio et télévision animées durant l'année 2015** :

**Radio** :

- **02/02/2015** : animé par le chef de service la biodiversité avec la participation du CNL et une association universitaire.

**Le thème** : La définition et le rôle des zones humides.

- **18/03/2015** : animé par le chef de service de la sensibilisation.

**Le thème** : Gestion des déchets au niveau la wilaya de Tizi-Ouzou

- **22/03/2015** : émission animé par le chef de service de la biodiversité.

**Le thème** : la Problématique de la gestion des déchets au niveau de la wilaya de Tizi Ouzo. (Gestion des centres d'enfouissements techniques)

- **23/05/2015** : animé Par le directeur

**Le thème** : Célébration de la Journée mondiale de la biodiversité.

**Télévision** :

- **22/03/2015** : Par le chef de service de la biodiversité.

**Le thème** : Problématique de la gestion des déchets au niveau de la wilaya de TiziOuzou (Gestion des centres d'enfouissements techniques) .

**Donc, pour Les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré : objectifs, contenu et méthodes .**

Les Projets algériens de Proximité de Développement Rural Intégré, issus de l'application de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable, sont un outil de lutte contre la pauvreté et la marginalisation en milieu rural, en même temps qu'ils se présentent comme un moyen de protection des ressources naturelles, comme le recommande la Conférence de Rio de Janeiro de 1992 consacrée au Développement Durable.

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

---

L'Algérie, en proie depuis 1986 à une crise économique, sociale et politique, a tenté de répondre aux impératifs du moment mais ce n'est qu'en 2004, qu'elle met en place sa « Stratégie nationale de développement rural durable<sup>2</sup> » dont le principal outil est décrit dans la « Conception et mise en oeuvre d'un PPDR<sup>3</sup> ». Quatre autres années seront encore nécessaires pour l'affinement de la nouvelle approche du développement durable et des questions touchant au monde rural profond. En effet, une synthèse des instruments de gestion des territoires ruraux voit le jour en 2008, une synthèse des instruments de gestion des territoires ruraux voit le jour en 2008 et prend le nom de « Politique de Renouveau Rural ».

Avant qu'elle ne se présente sous sa forme actuelle, la politique du Renouveau Rural est a connu différentes étapes d'élaboration.

Tout d'abord, il faut souligner que le concept de développement rural en Algérie est relativement ancien. Plusieurs étapes peuvent être effectivement identifiées. Ainsi durant la première décennie précédant le lancement de la révolution agraire en 1971, la priorité est donnée à la réappropriation, la priorité est donnée à la réappropriation du domaine agricole vacant grâce au système d'autogestion mis en place par les ouvriers agricoles.

Au début des années soixante-dix, avec la promulgation de l'ordonnance portant révolution agraire et dans le cadre du développement planifié et centralisé, le développement rural poursuivait l'objectif de transformation du monde rural et son intégration dans le processus global d'industrialisation du pays. Cette tentative s'étant terminée par un échec partiel laissera place de 1981 à 2000 à la privatisation de l'activité agricole qui verra l'émergence entre 2000 et 2004 d'un Programme National de Développement Agricole. Deux volets se distinguent alors ; le développement agricole entendu comme développement des filières agricoles devant assurer au Programme National de Développement Agricole. Deux volets se distinguent alors ; le développement agricole entendu comme développement des filières agricoles devant assurer au mieux la sécurité alimentaire du pays et le développement rural tel qu'évoqué plus haut, c'est-à-dire se présentant comme une réponse à la marginalisation, à la pauvreté, en un mot au sous-développement du monde rural occupant aujourd'hui 40.5% environ de la population totale du pays.

Et pour la gestion des déchets au niveau de cette direction est comesuit ,ces résultats obtenus lors de notre stage pratique auprès de cette direction de l'environnement .

### ➤ **GESTION DES DECHETS :**

#### **1 ) Gestion des déchets solides urbains :**

La forte densité et la répartition de la population de la Wilaya, l'escarpement du relief et l'exiguïté de son territoire s'est traduit par une problématique environnementale qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Parmi les principaux problèmes, les déchets solides urbains estimés à **930 tonnes/j** pour une moyenne de **0,8 Kg/hab.**

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de la Gestion intégrée des Déchets Ménagers municipaux (PROGDEM), la Wilaya de Tizi-Ouzou à bénéficié d'un important programme en matière de traitement des déchets ménagers.

➤ **Le secteur de l'environnement traite plusieurs volets à savoir :**

- 🌍 Elaboration des schémas directeurs de gestion de déchets ménagers en collaboration avec les membres des APC
- 🌍 Réalisation des installations de traitement des déchets ménagers
- 🌍 Mise en œuvre de l'opération d'envergure nationale
  
- 🌍 Accompagner et encourager l'investissement dans la récupération et la valorisation des déchets
- 🌍 Eradication Des Décharges Sauvages.

### **2 )LISTE DES DECHARGES ET DEPOTOIRS SAUVAGES ;**

#### **COMMUNE DE BENI DOUALA :**

N°	VILLAGE	NOMBRE	LOCALISATION
01	THALA KHELIL	03	-Lieu ditThalaOfella - Lieu ditAgouniBourthan -Lieu ditAssamer (piste agricole)
02	TABOUDRIST	01	-Lieu dit El Insar
03	AIT HELLAL	02	-Lieu ditTaquorabt -Lieu ditThalaGuighzar
04	TAMAGHOUCHT	01	-Lieu ditIghzarBouakik
05	AIT ALI OUALI	02	-Lieu ditIghzar -Lieu ditBousmail
06	AIT BOUALI	02	-Lieu ditThamazirtBounnar -Lieu ditImdhounan
07	IGHIL MIMIOUN	02	-Lieu ditThighrghar -Lieu ditElghars
08	TADERT OUFELLA	03	-Lieu ditAgoudouTadjmait -Lieu ditThighilt -Lieu ditThadjgagalt
09	AIT BOUYAHIA	01	-Lieu ditThamazirth N El Djama
10	AMSSIOUENE	01	-Situé au niveau de la piste agricole
11	AIT MESBAH	02	-Lieu ditIhdhounan -Lieu ditAssifTizra
12	TAGMOUN T OUKERROUCHE	03	-Lieu ditThahchat -Lieu ditAnnarBouhrir -Lieu ditBouchioua

#### **COMMUNE AIT MAHMOUD :**

**Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la  
Direction de l'environnement de la wilaya de T-O**

N°	VILLAGE	NOMBRE	LOCALISATION
01	TAGUEMOUNT AZOUZ	01	/
02	TAGRAGRA	02	/

**COMMUNE IDJEUR :**

N°	VILLAGE	NOMBRE	LOCALISATION
01	MEHGA	01	DAMOUS
02	BOUAOUANE	01	VOUHYA
03	TIFRIT	01	VOUROUH
04	IGHIL BOUKISSA	04	ELINSAR ALMANSAR TAMADAGHT IGHZAR OURFI
05	IGUERSAFANE	01	THAMDA THAZZGZAWT
06	IGHRAINE	03	THASGA EL AICHA AZEMMOUR OUFELLA BOUABANE BOUADA
07	CHEF LIEU	01	AIT HANDIS
08	AIT AICHA	01	VIZEL

**COMMUNE D'ILLOULA OUMALOU :**

N°	VILLAGE	NOMBRE	LOCALISATION
01	TABOUDA CENTRE	01	20 LOGEMENT
02	TABOUDA VILLAGE	01	THZROUT
03	TAKHLIDJT	01	MGHANDASS
04	AIT ALI OUMOHAND	04	IGHZER TASSRAFILE THALA TMIJA THEGHILT THALA IGHZER BADA
05	IHAMZIENE	01	THARGA TAVRAT
06	ABOURGHES	06	BOUCHAIB 01.02.03 ADHRAR AHLIK SOUSVILLAGE 01.02
07	MEZGUENE	02	ALMA AGHYAD MESSAOUD
08	AIT AZIZ	01	LGHAVA
09	AGOSSIM	01	AHREK MAOUCHE
10	IGRAOUENE	02	TEKSSRITH
11	MARAGHNA	03	AVRITH GAMSSAOUKANE AHRİK OUKACEM THASSATA IGHIL
12	IGREB	03	YAMDHARAH 01.02 AKERVAV
13	AIT LAHCENE	02	IGHZER ALAUCHE ADDA NSMAA
14	LEMSELLA	01	AHRİK IMAZOUWGENE

**Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la  
Direction de l'environnement de la wilaya de T-O**

15	HIDJEB	03	ASSIF 01.02 THIHREKENE
16	IGHIL	08	OURTHENE 01.02 THEAINSRINE THIGHILTTHAZOUGART AKHNAK NASSIKH 01.02.03.04
17	BOUBHIR	01	MESSOUYA

**COMMUNE BENI ZIKI :**

N°	VILLAGE	NOMBRE	LOCALISATION
01	chef lieu	02	En face de la maison de jeunes En face de la garde communal
02	Agounifilkane	02	Khalfoun IghzerMensour
03	Taurirt Bouar	02	Assif Ighzer Ali
04	IguerAmrane	03	ThargaNboukara Acharchour Assif
05	Amokreze	1	Thimidjent
06	Iguermehdi	02	ThalaBouakal IghzarTsirt
07	Boukhiar	04	LainsarBouganoun IghzarTkamichth IghilGanarane IghzarTmimachth
08	Mansoura	01	AdaaOmokrene
09	Berkis	02	IghzarNsikh Ighzar Mansoura

**COMMUNE DE BOGHNI :**

N°	COMMUNE	NOMBRE	LOCALISATION
01	BOUNOUH	12	RivièreThalaOulili Ecole ThalaOulili Route Ibouhathene Station Lavage Ait Merdja Tala Bouali Camps d'olive Route takharouvth Pont ikhelfounene Caniveaux chemin de Wilaya Cour d'eau Baali Unité de soin Bounouh Dépotoir sauvage Tizi El Hed Quartier chef lieu
02	MECHTRAS	06	Ait imghour(amalou) Tighilt Boulameche Oufnan

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

			Thalaouguelidh Pont ferroudja
03	BOGHNI	02	Route de benikoufi Ath mouhouslimane
04	ASSI YUCEF	07	IghezraneLansar N Badhis Agouni Amar Ait Hagoun Centre Lansar Agouneabu

❖ **Tableau n°02** qui représente la liste des décharges et dépotoirs sauvages de quelques communes de la wilaya de TIZI-OUZOU fourni par la Direction de l'environnement.

### 3 )Schémas directeurs de gestion des déchets ménagers inscrits sur le Budget de Wilaya :

#### Définition :

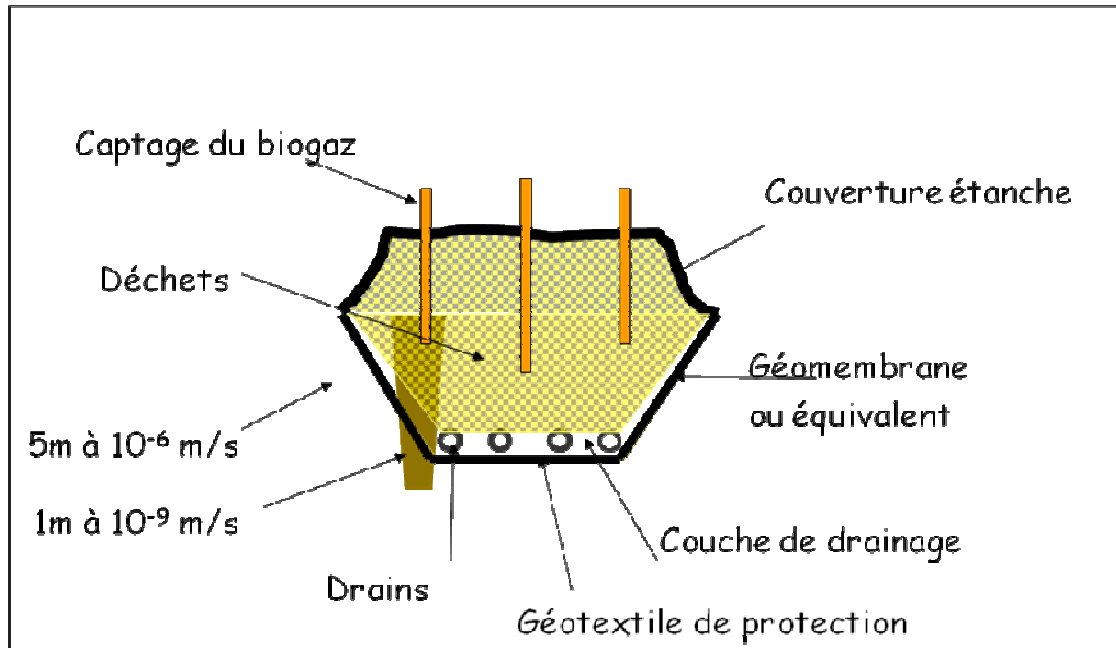
C'est un plan de gestion des déchets à travers la commune, élaboré par des bureaux d'études agréés par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, **structuré en (03) trois parties** conformément au décret exécutif **N°07-205 du 30/06/2007, fixant les modalités et les procédures d'élaboration et publication et de révision du schéma communal de gestion de déchets ménagers et assimilés**, dès son élaboration ce schéma est affiché et mis à la dispositions du public au siège de la commune pendant un délai d'un mois pour consultation et avis des citoyens, à ce titre un registre coté et paraphé est mis à leurs disposition. Puis une délibération est prise au niveau de l'APC pour son approbation par arrêté du Wali

Il peut être révisé chaque fois que les circonstances l'exigent sur proposition du Président de l'assemblée populaire communal, au plus tard 10ans après son approbation par arrêté du wali territorialement compétant conformément aux dispositions de **l'article 09 du décret exécutifN°07-205 du 30/06/2007**

C'est un outil mis à la disposition des collectivités locales, il propose une politique de gestion des déchets dans un établissement ou un site avec le double objectif de maîtriser les coûts

4) DEFINITION D'UN CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE :

Installation classée qui réceptionne les déchets ménagers en vue de leur enfouissement dans des fosses appelées Casiers. En règle générale pour la rentabilité des CET, ce dernier est réalisé pour une population de 100 000 habitants et plus ou dans le cadre d'un regroupement intercommunal



## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

- Trois CET (Oued Falli, Ouacif et Draa El Mizan) sont mis en exploitation et géré par l'EPIC de Wilaya de Gestion des CET
- Le nombre d'employés recrutés pour le fonctionnement de l'EPIC est de **59** dont **09** cadres, **17** agents de maîtrise et **33** agents d'exécution.

Casier du CET de Oued Falli

**Date et mise en exploitation : 09/05/2009**  
**Capacité de stockage du 1er Casier = 360 000 M<sup>3</sup>**  
**Durée de vie du 1er casier = 08 Ans**  
**Nombre de communes initiales:03**  
**Nombre de communes rattachées: 08**  
**Quantités de déchets générés : 200 tonnes / jour**



Casier du CET de DRAA EL MIZAN

**Date et mise en exploitation :07/10/2009**  
**Capacité de stockage du 1er Casier = 100 000 M<sup>3</sup>**  
**Durée de vie du 1er casier = 08 Ans**  
**Nombre de communes initiales:06**  
**Nombre de communes rattachées: 00**  
**Quantités de déchets générés : 30 tonnes / jour**



Casier du CET de Ouacif

**Date et mise en exploitation :16/07/2009**  
**Capacité de stockage du 1er Casier = 60 000 M<sup>3</sup>**  
**Durée de vie du 1er casier = 06 Ans**  
**Nombre de communes initiales:05**  
**Nombre de communes rattachées: 03**  
**Quantités de déchets générés : 24,8 tonnes / jour**



→ Prenant comme exemple le C.E.T d'Oued FALLI :

A)-Présentation du CET

❖ Le CET de Oued-Falli est réparti en trois (03)aires:

- ❖ Aire de services
- ❖ Aire de tri des déchets
- ❖ Aire d'enfouissement

❖ Photo n°12 :Cette dernière représente une figure aérienne récapitulative du CET de Oued Falli .

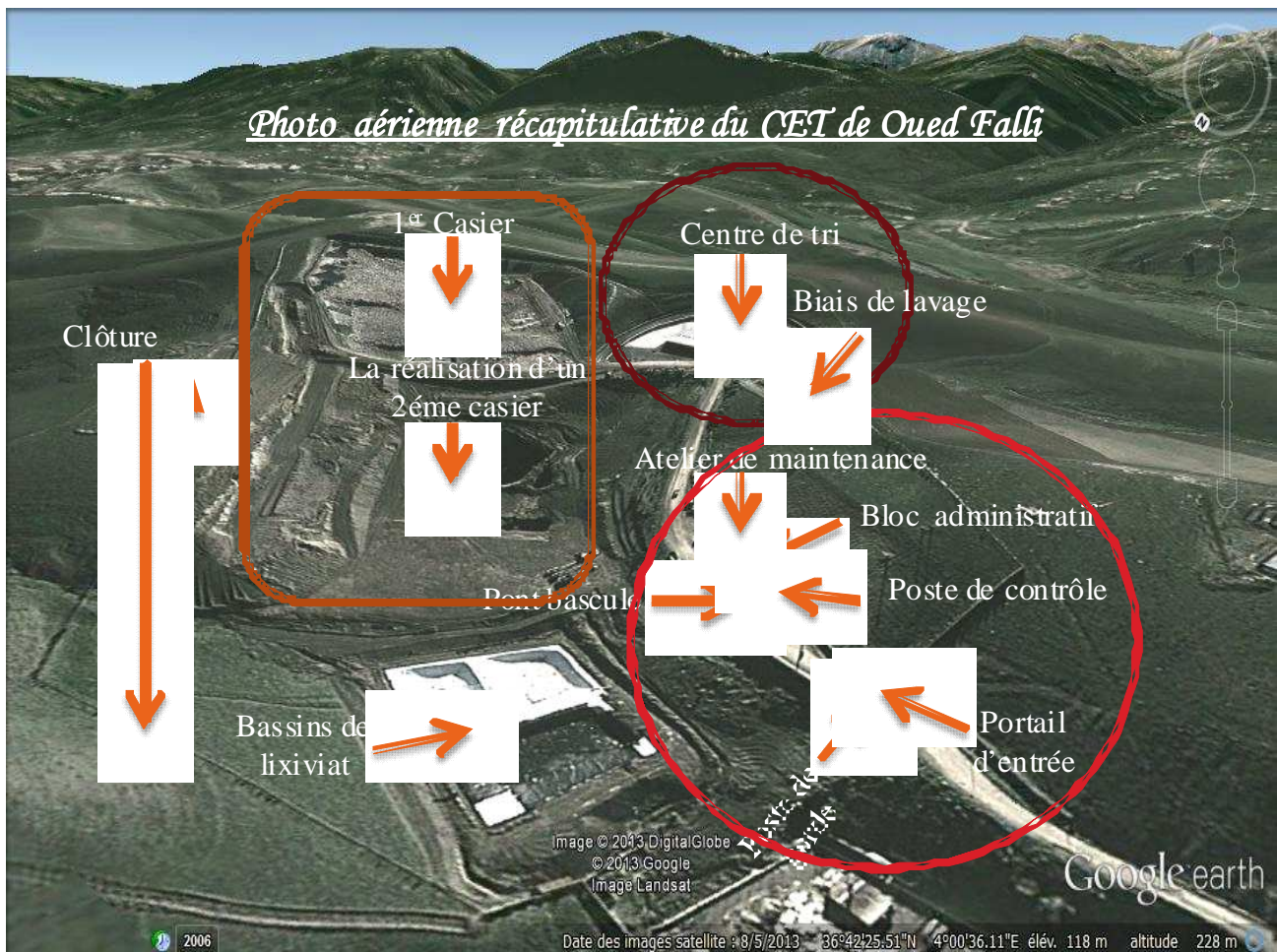




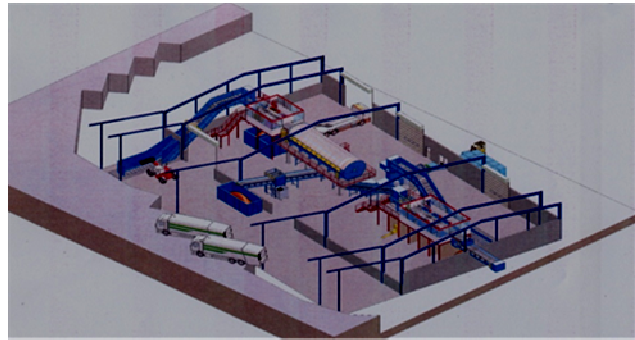
Photo n°13 : La représentation du centre d'enfouissement technique des déchets de ménage de  
La ville de TIZI-OUZOU.

II.

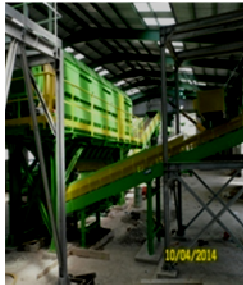
## AIRE DE TRIE DES DÉCHETS



Vue externe du centre de tri



Vue en 3D du centre de tri



Ligne de tri des déchets



**ACTIVITE DE VALORISATION  
C.E.T DE TIZI OUZOU**



**Récupération et recyclage des déchets**

III.

## AIRE D'ENFOUISSEMENT



*Etapes de traitements des Déchets*



❖ Photo n° 14 : Etapes de traitement des déchets au niveau de la ville de TIZI-OUZOU.



Photo n°15 qui représente les déchets au niveau de la wilaya de TIZI-OUZOU.



Photo n°16 : La réalisation des bassins de lixiviat au niveau d'un CET .



Décharge de Béni Douala en voie de réhabilitation par L'EPW-CET



## Statistiques

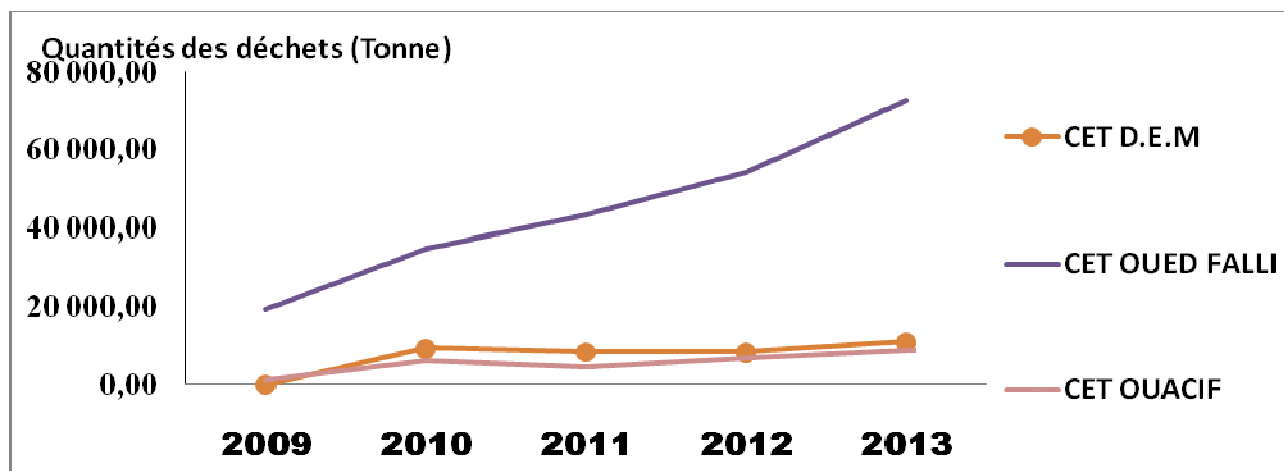
=>Les CET d'Oued Falli, Drâa-El-Mizan et Ouacif traitent actuellement **261,22 tonnes/jour** de déchets repartis **annuellement** comme suit :

- ❖ **Tableau n°03** représente les quantités de déchets en tonnes traitées par les trois CET(Oued Falli ,Draâ El Mizan et le CET de Ouacif) allant de l'année 2009 jusqu'à l'année 2014 .

Années	CET OUED –FALLI Quantités des déchets en tonnes	CET DRAA-EL-MIZAN Quantités des déchets en tonnes	CET OUACIF Quantités des déchets en tonnes
2009	19 217,8	1,88	1 160,5
2010	34 643,21	9256	6 016,5
2011	43 154,78	8 488,34	4 521,22
2012	54 077,78	8 311,08	6 867,69
2013	72 478,15	10 959,4	8 861,46
2014	76 594,25	11 874,59	6 877,99
<b>TOTAL</b>	<b>300 165,97</b>	<b>48 891,29</b>	<b>34 305,36</b>

Source :La Direction de l'environnement de la wilaya de T-O.

### Evolution des quantités des déchets par CET



- ❖ **Graphique n°01:**Taux d'évolution des quantités des déchets admises au niveau des trois Centres d'Enfouissement Technique de la wilaya de TIZI-OUZOU.



A) 2012-2013

CET	Quantité de déchets traitée en 2012 (tonnes)	Quantité de déchets traitée en 2013 (tonnes)	Taux %	Observation
CET de Oued Falli	54 077,53	72 478,15	34,02 %	- Volontariat, éradication des décharges sauvages et dépotoirs ; Rattachement d'autres communes
CET Draa El Mizan	8 311,08	10 959,35	31,86 %	
CET Ouacif	6 867,69	8 861,46	29,03 %	
<b>Total</b>	<b>69 256,3</b>	<b>92 298,96</b>	<b>33,27 %</b>	

B)-2013-2014

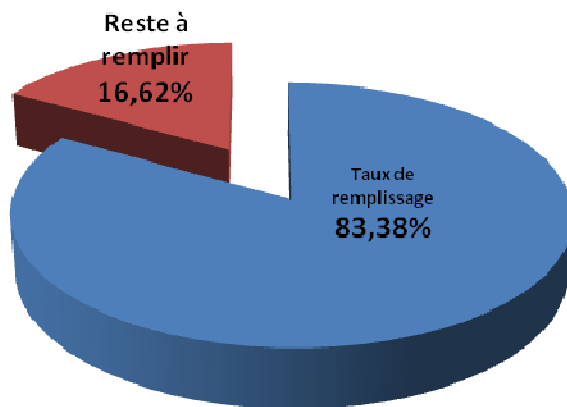
CET	Quantité de déchets traitée en 2013 (tonnes)	Quantité de déchets traitée en 2014 (tonnes)	Taux %	Observation
CET de Oued Falli	72 478.15	76 594,25	+ 5,68 %	Quelques communes et entreprises privées (tel que Aures Emballage) ne traitent pas leurs déchets dans le CET de Oued Falli et ont trouvés une solution dans la décharge communale de Draa Ben Khedda qui devait être fermée depuis 2009, après la mise en exploitation du CET de Oud Falli, a cet effet un arrêté n°224 du 04.03.2015 portant fermeture de cette décharge a été
CET Draa El Mizan	10 959.35	11 874,59	+ 8,35 %	
CET Ouacif	8 861.46	6 877,99	- 22,39 %	
<b>Total</b>	<b>92 298.96</b>	<b>95 346,83</b>	<b>+ 3,30 %</b>	

				<p>signé.</p> <p>- Diminution de la quantité des déchets traitées au niveau du CET de Ouacifdu à un problème de gestion enregistré durant plusieurs mois, en effet les P/APC des communes concernées ont refusé la pesée des camions ce qui a influencé sur la détermination de la quantité réelles des déchets traitées communiquées par les services de l'EPIC</p>
--	--	--	--	--

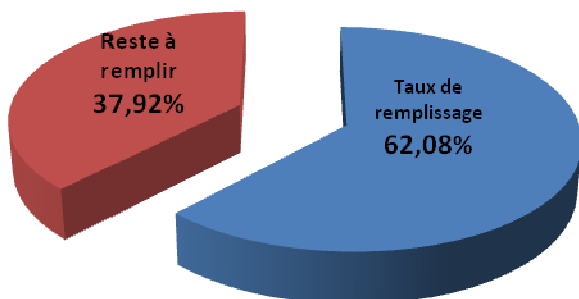
**Shéma n° 02:** la représentation du taux de remplissage des casiers au niveau des trois CET de la wilaya de TIZI-OUZOU.

**Taux de remplissage des casiers**

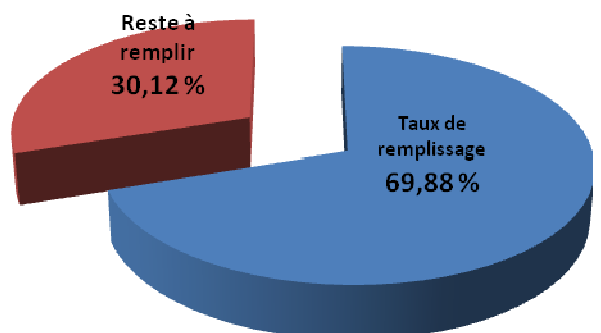
**C.E.T OUED FALLI**



**C.E.T DRAA EL MIZAN**

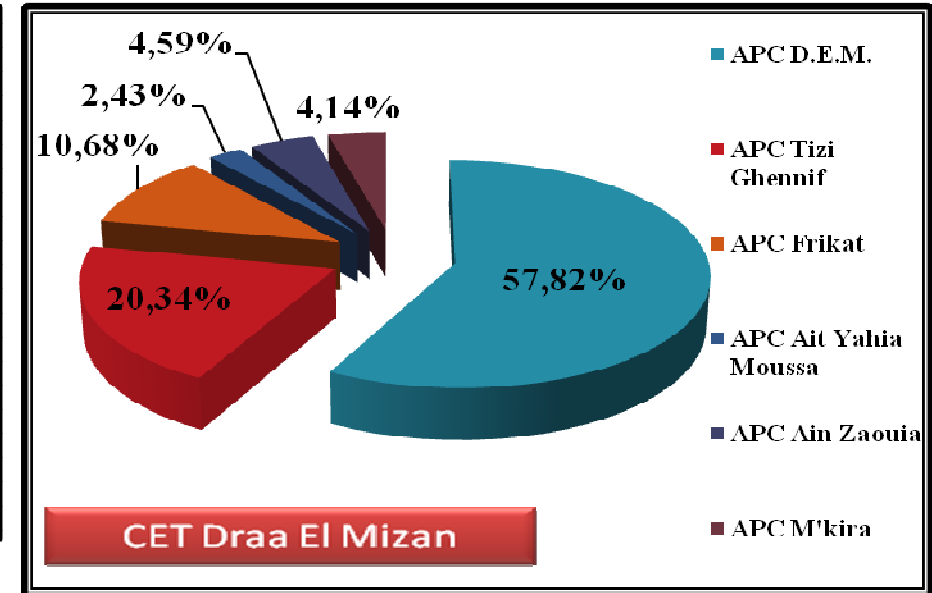
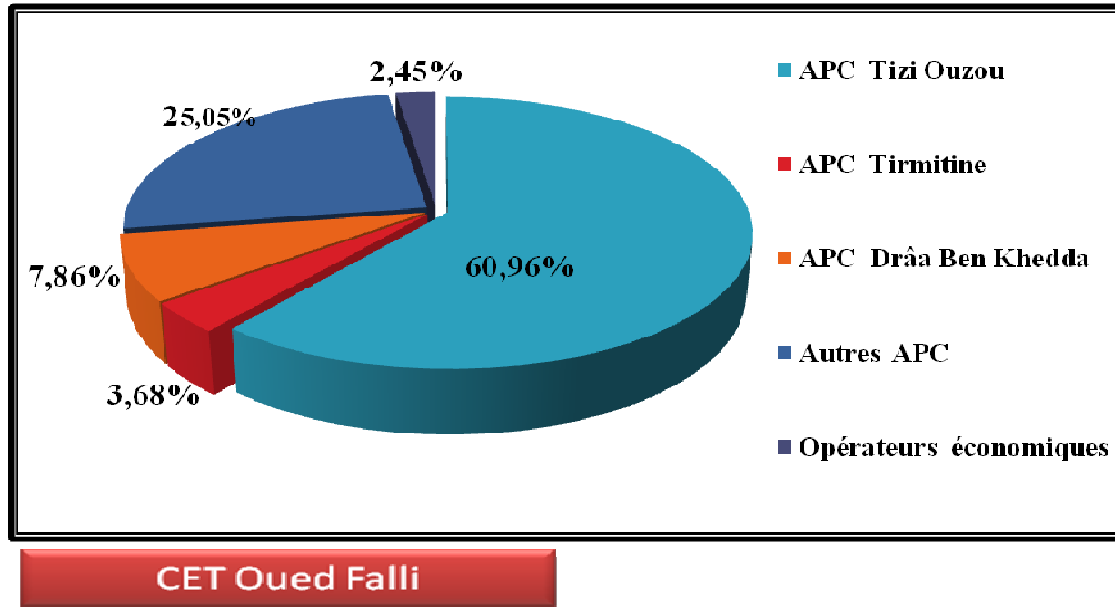


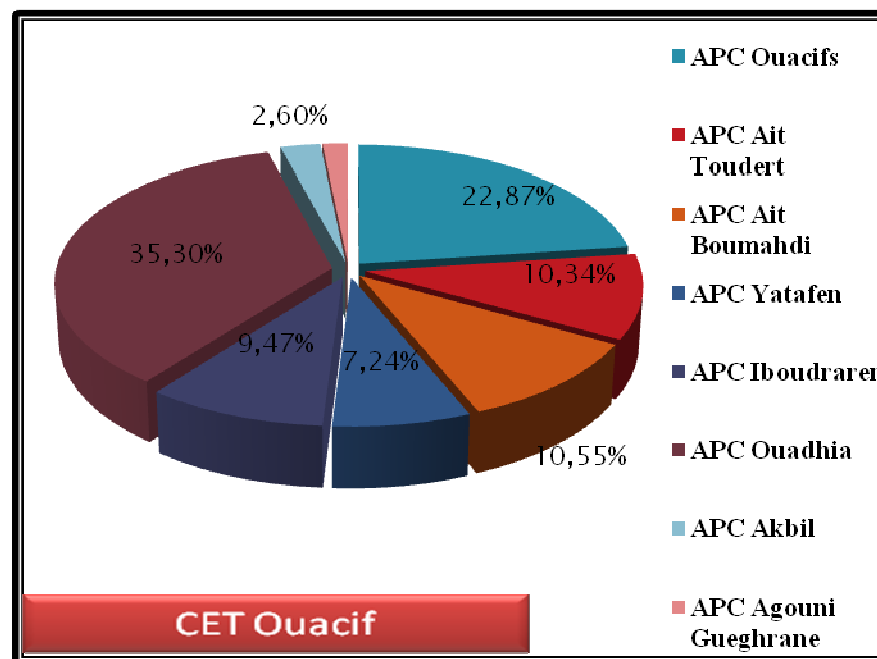
**C.E.T OUACIF**



CET	Commune	Superficie en Km <sup>2</sup>	Population estimée au 31/12/2014 (hab)	Quantités des déchets collectées en 2014/tonnes	Moyenne des déchets collectés en Kg/habitant /jour
Oued Fali	D.B.K	33,41	34 927	5497,86	0,431
	Tirmitine	32,91	20 559	2773,4	0,370
	Sidi Nâamane	42,24	9 655	1793,78	0,509
	Mâatkas	45,29	36 969	2810,08	0,208
	Souk El Thenine	20,86	16 501	2250,66	0,374
	Makouda	57,43	26 358	2632,86	0,274
	Ouadhias	32,83	19 906	2983,39	0,411
	Ait Bouaddou	39,30	15 653	528,34	0,092
	Ouaguenoun	39,78	18 512	3371,46	0,499
	Timizart	65,14	33 771	2945,36	0,239
	Tizi-Rached	31,05	19 924	4078,2	0,561
	Tizi-Ouzou	102,36	140 952	43874,62	0,853
Draa El Mizan	Drâa El Mizan	80,84	44 793	6671,73	0,408
	Ain Zaouia	56,89	20 157	601,96	0,082
	Ait Yahia Moussa	62,90	22 620	54,49	0,007
	Frikat	38,59	15 206	1274,24	0,230
	Tizi-Gheniff	41,07	32 689	2793,13	0,234
	M'Kira	35,84	20 982	479,04	0,063
Ouacif	Ouacifs	17,18	10 786	2053,55	0,522
	Ait-Toudert	34,59	10 191	952,02	0,256
	Ait-Boumahdi	23,23	6 731	869,15	0,354
	Akbil	37,04	10 880	361,29	0,091
	Yatafène	15,99	4 965	616,21	0,340
	Iboudrarène	32,50	6 518	738,59	0,310
	AgouniGueghrane	40,51	12 623	91,18	0,020

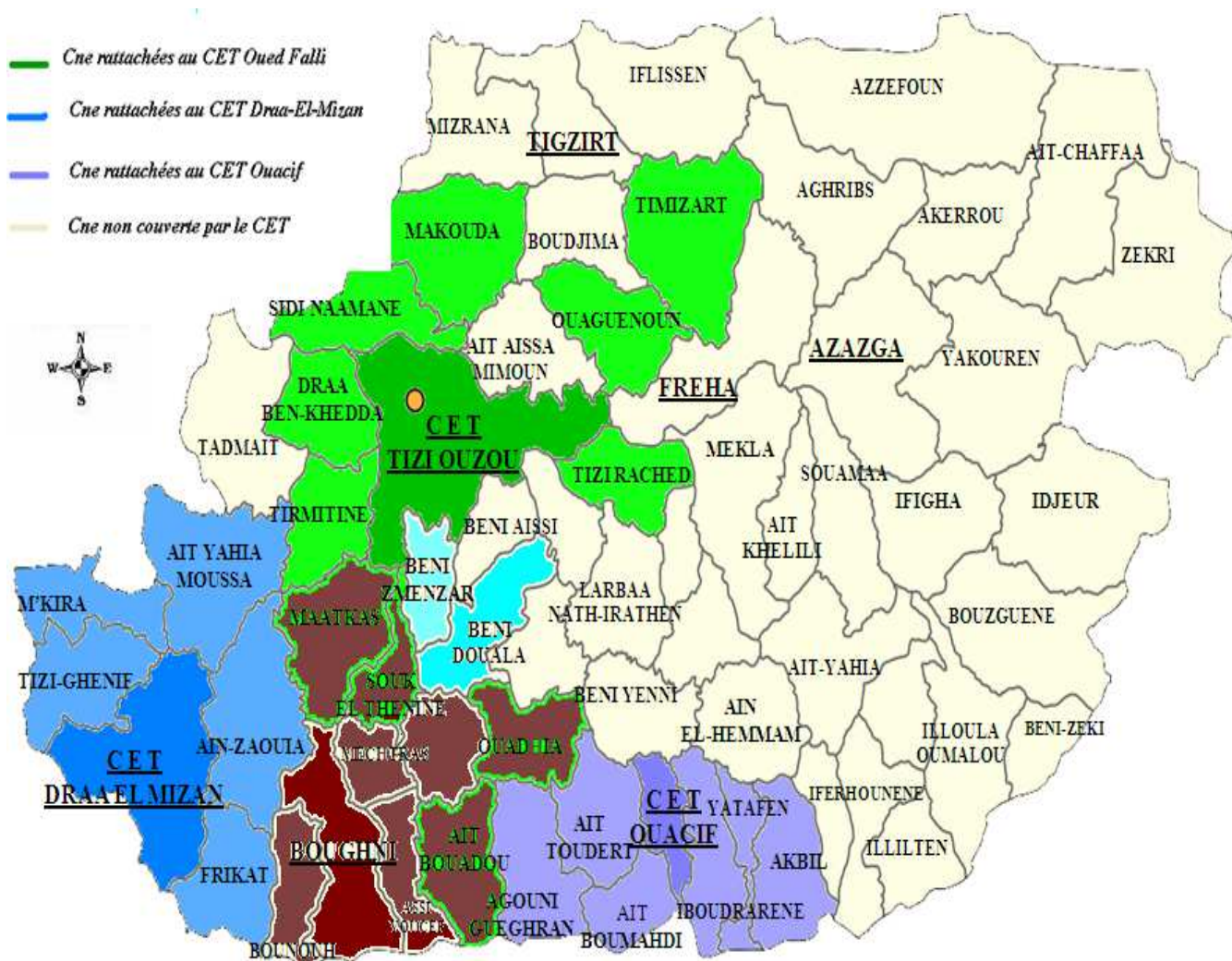
Shéma n°03 : Le rapport des qauntités de déchets au différent CET par commune .





Carte n° 01 : La localisation des communes rattachées aux différents CET de la wilaya de TIZI-OUZOU .

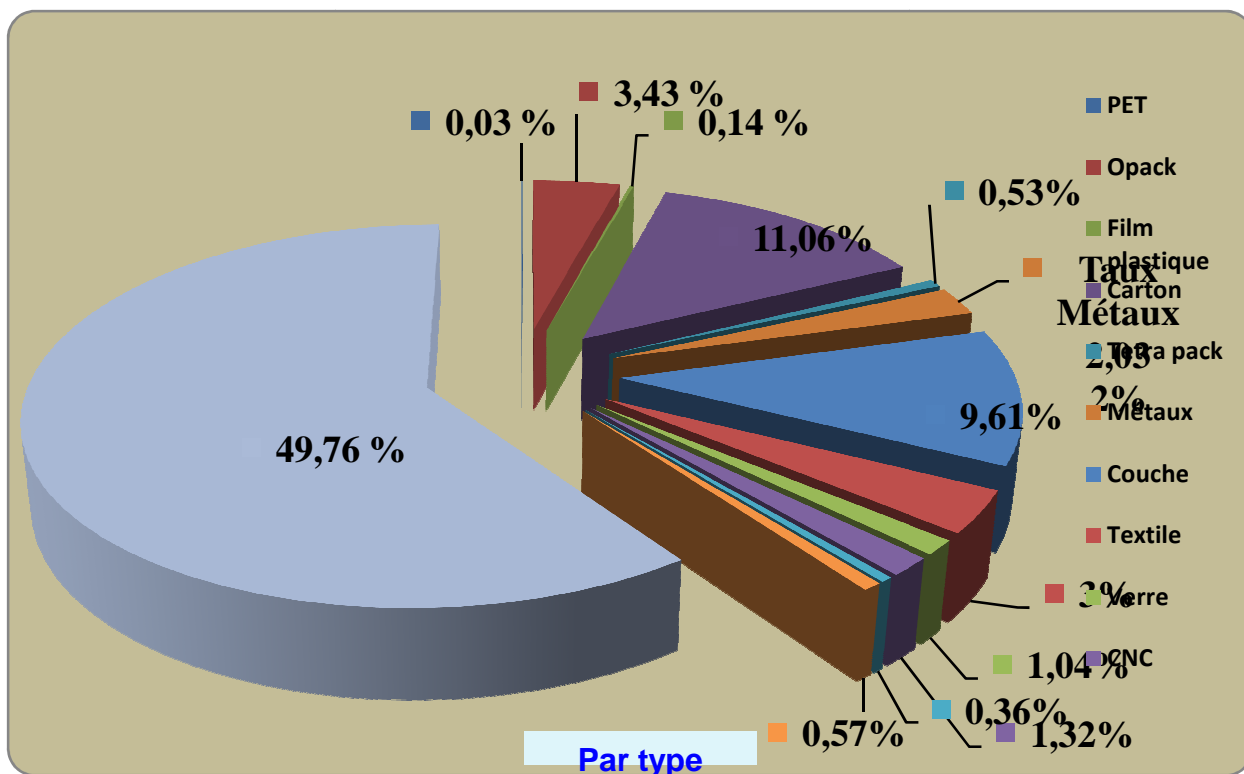
**Localisation des communes rattachées aux différents C.E.T de la wilaya de TIZI-OUZOU**



Taux de couverture en superficie = 42,74 %  
 Taux de gestion des déchets /nombre de population = 59,57%

**Pyramide des quantités des déchets valorisables 2014(0,59%)**

Une opération de caractérisation des déchets est effectuée par l'Agence Nationale des Déchets (AND), EPWG-CET et la Direction de l'Environnement et ce dans le but de déterminer les types de déchets générés par la population de la ville de Tizi-Ouzou et donc connaître les modes de leurs traitements et d'élimination.



- **Décontamination** des sites des décharges sauvages ayant fait l'objet de **mesure de fermeture réglementaire telle que celle de Boukhalfa (TiziOuzou). Le projet est en cours dans le cadre de la réalisation du stade 50 000 places.**

A toutes ces actions inscrites, s'ajoutent d'autres qui ont été proposées, sur le Fond National de l'Environnement et de Dépollution (FEDEP), à l'effet de consolider le programme en cours et venir à bout du phénomène de prolifération de décharges sauvages. Celles-ci portent notamment sur:

- ✓ **Eradication et réhabilitation de décharges sauvages de la Wilaya de TiziOuzou**

**Etude, réalisation et équipement de déchetteries**

- ✓ **Proposition de sites pilotes** pour l'introduction du tri sélectif à travers l'opération pilote « **Tri Sélectif - Quartier propre** » au niveau de 02 sites (l'un en milieu urbain et l'autre en milieu rural).

- **Opération d'envergure nationale d'hygiène du milieu et enlèvement des ordures ménagères et assimilés et déchets solides :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire N°**1590 du 08.09.2012** du Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales portant hygiène du milieu et enlèvement des ordures ménagères et déchets solides, l'opération d'envergure nationale se poursuit dans l'ensemble des communes de la wilaya de TiziOuzou, avec la mobilisation de moyens matériels et humains nécessaires pour l'éradication des pratiques actuelles des décharges sauvages, des dépotoirs et des gravats de chantiers de construction et l'organisation de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets dans des conditions garantissant la préservation de l'environnement et de l'hygiène du milieu :

- ***Enlèvement des ordures ménagères et des déchets solides :***

La Wilaya de Tizi-Ouzou a entrepris depuis l'année 2010 **plus de 432 actions de volontariats** ayant mis à contribution tous les secteurs et autres partenaires, dont je félicite, à l'occasion, l'ensemble des responsables et agents ayant participé à ces différentes campagnes qui continuent à être menées à ce jour en exécution.

Cette opération a permis la :

- **Mobilisation de 79 112 engins** de différentes catégories et **278 150 agents**.

- **L'évacuation de près de 912 189,03 tonnes** de déchets solides à travers l'ensemble des communes de la Wilaya, représentant **20 837 points noirs traités (Décharges sauvages, cimetières, Oueds)**.
- Prospection et identification des zones intermédiaires d'entreposage des déchets ménagers
- Les communes ainsi que les services des Ressources en Eaux, Agricoles, Mine et Energie ont été instruits à l'effet de procéder à la prospection des sites (anciennes carrières désaffectées ou de grands cratères à combler à proximité des berges d'Oueds) susceptibles de recevoir les déchets inertes.
- Elaborer des arrêtés municipaux de mise en décharges des déchets inertes.
- **Identification des zones intermédiaires d'entreposage des déchets :**
- **27 sites d'entreposage intermédiaires** ont été recensés dont certains sont à dimension intercommunale. D'avantage d'efforts doivent être consentis pour la recherche d'autres sites susceptibles d'accueillir les déchets inertes.
- **Réhabilitation du service public de nettoyage :**

Dans le cadre de la réhabilitation progressive du service public de nettoyage et d'enlèvement des ordures ménagères et de gestion des décharges contrôlées les actions suivantes ont été mises en œuvre:
- **Renforcement des parcs roulants des communes en moyens d'intervention:**
- Au titre de **2013, 199 000 000DA** ont été consacrés, pour l'acquisition de 25 bennes tasseuses de **10 m<sup>3</sup>**.
- Subventions aux communes pour l'acquisition de l'outillage nécessaire aux actions de nettoyage et pour la location et la réquisition des moyens de levage, de nivellement et de transport dans le cadre du Budget de Wilaya et du FCCL.
- Renforcement en moyens de collecte des déchets pour la commune de TiziOuzou (camions bennes tasseuses de différentes capacités, bacs à ordures, corbeilles urbaines, caissons)
- Trois CET (Oued Falli, Ouacif et Draa El Mizen) sont mis en exploitation et géré par l'EPIC de Wilaya de Gestion des CET
- Le nombre d'employés recrutés pour le fonctionnement de l'EPIC est de 59 dont 09 cadres, 17 agents de maîtrise et 33 agents d'exécution.
- Renforcement des communes en personnel (1439 agents d'entretien)** dans le cadre du dispositif Chantier Formation Insertion (CFI).

**Concession de la collecte d'une partie des déchets de la ville de TiziOuzou** à 08 opérateurs privés dont les entreprises ont été créées dans le cadre du dispositif ANSEJ

**Concession de la collecte d'une partie des déchets de la ville de TiziOuzou** à 08 opérateurs privés dont les entreprises ont été créées dans le cadre du dispositif ANSEJ.

### ➤ **Formation**

- Assistance technique et formation de porteurs de projets de traitement des déchets à la technique de montage de projet avec le concours du mouvement associatif. A ce titre, des subventions ont été accordées sur le Budget de Wilaya pour **23 associations de protection de l'environnement** pour un montant de **8 350 000,00 DA** à l'effet de mener des campagnes de sensibilisation et d'information.

### ➤ **Aspect financier**

Le taux de recouvrement cumulé de la TEOM arrêtée au **16.06.2015** est de **28 ,85 %**. Ce taux demeure faible par rapport à l'assiette de recouvrement globale. Le nombre de communes ayant pris des délibérations est de **43 sur les 67**. A ce titre, il y a lieu de :

- Inciter les communes au recouvrement effectif de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en coordination avec les services des impôts et du trésor.
- Mettre en place d'un mécanisme à même d'assurer un recouvrement effectif de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à la source.

Il y a lieu de relever que les quantités des déchets stockées au niveau des unités industrielles sont très importantes par rapport à la quantité des déchets générés, ceci s'explique par le fait que ces stocks ne subissent aucun traitement.

Aussi, dans le cadre de l'élaboration du programme national de destruction des stocks des gaz réfrigérants appauvrissant la couche d'ozone, il a été procédé à leur inventaire au niveau des établissements industriels détenteurs de ces substances.

## ➤ MODALITES DE GESTION

- **Quantité générée/**

- Solide : **91,197 tonnes**
- Liquide : **231,361m<sup>3</sup>**
- **40 unités** (batteries et bonbonnes fréon)

- **Quantité traitée :**

- Solide : **88,022 tonnes**
- Liquide : **231,26 m<sup>3</sup>**
- **362 unités** (Toner, ruban et cartouches d'encre)

### **Quantité stockée :**

- Solide : **4 967,04 tonnes**
- Liquide : **3317,72 litres**

Il ya lieu de signaler que la quantité des déchets spéciaux stockée au niveau des unités industrielles est importante par rapport à la quantité générée et la quantité traitée, ceci s'explique par

le fait que ces stocks issus du passif environnemental accumulé depuis des années ne subissent aucun traitement, ces stocks sont principalement des boues d'hydroxydes métalliques et des postes transformateurs et huiles PCB.

Les déchets traités (recyclés ou éliminés) sont principalement les huiles usagées, les batteries usagées, le toner d'impression, les cartouches d'encre...etc, le traitement s'effectue soit au niveau de l'entreprise génératrice ou en faisant appel à un prestataire de services.

Dans le cadre de la mise en œuvre des textes d'application de la **loi N°01-19 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets**, particulièrement le texte fixant les modalités de déclaration des déchets spéciaux ;

- des spécimens de modèle de déclaration ont été transmis à l'ensemble des générateurs et détenteurs de déchets spéciaux qui doivent déclarer annuellement les types et les quantités générés et entreposés.
- Aussi, des mesures ont été préconisées pour l'ensemble des producteurs et détenteurs, il s'agit de :
  - Veiller au respect des normes techniques d'entreposage des boues, notamment les boues d'hydroxydes qui doivent être stockés à l'abri des intempéries et sur des sites étanches.
  - Envisager la réutilisation des sous produits dans d'autres procédés.
  - Entretien et maintenance périodique des dispositifs de traitement et de neutralisation des rejets.
  - Suivi de l'autocontrôle sur les solutions/rejets chimiques à évacuer après traitement dans les milieux récepteurs.

- Étiquetage des emballages, indiquant les incompatibilités des produits entreposés.
- Réduction et minimisation de la production des déchets. Le cas de l'ENIEM est édifiant dans la mesure où la quantité annuelle produite qui était de 59 tonnes en **2010 a été ramenée à 29 tonnes en 2011, cela est dû à la substitution de la peinture liquide par la peinture en poudre** dans le processus de traitement de surface ;
- Élaboration de contrats de performances environnementaux en partenariat avec l'administration de l'environnement ;
- Introduction des techniques propres dans les ateliers ou à travers les chaînes génératrices de déchets (traitement de surface).

Aussi, dans le cadre de la régularisation des installations existantes conformément à l'article 44 du décret N°06-198 du 31.05.2006, définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement, il a été demandé aux propriétaires de **réaliser des audits environnementaux en vue de l'obtention de l'autorisation d'exploitation.**

Concernant les produits organiques persistants notamment les **huiles à base de polychlorobiphényle (PCB)**, une partie a été déstockée et éliminée dans un pays ayant ratifié la convention de Bâle :

**Dans le cadre d'un financement bilatéral (MATE-ONUUDI) :** La wilaya a bénéficié d'un **quota de 25 postes** évacués en 2005.

**L'entreprise ElectroIndustrie de Fréhaa** pris en charge sur financement propre **20 postes transformateurs et 02 condensateurs** en 2009.

Par ailleurs, les unités industrielles les plus importantes de la Wilaya ont **désigné leur délégué à l'environnement, qui est l'interlocuteur privilégié de l'administration de l'environnement.**

### ➤ *Modalités de traitement des DASRI*

Pour le suivi de la gestion de ces déchets, et en plus des déclarations annuelles, des canevas mensuels à remplir ont été transmis à toutes les structures sanitaires pour alimenter la banque de données nationale relative aux déchets d'activités de soins.

Des mesures organisationnelles et pratiques ont été mises en œuvre par les services de la Direction de la santé et de la population pour une bonne gestion des DASRI à savoir :

- Installations du CLIN au niveau de tous les établissements de santé publics et privés ;
- Mise en place et vulgarisation d'un protocole de tri des déchets de soins en utilisant des sachets de différentes couleurs (jaune, rouge, vert et noir) ;
- Circuit des DASRI :  
Production---conditionnement---collecte---transport---élimination ;

- Modes de traitement : en attendant la dotation de tous les établissements hospitaliers de banaliseurs, dont l'opération est inscrite sur le PSD, la DSP a privilégié la mise en place d'un schéma de Wilaya d'élimination des DASRI dans une dynamique bilatérale : CHU---établissements publics et privés, pour leur élimination au niveau de la station de banalisation de Oued Falli ;

Ce mode de traitement permet de diminuer le volume de 80%, de neutraliser le risque infectieux, génère des DAOM qui vont vers le CET

- Mise en place au sein du CLIN d'une unité de suivi de la gestion des DASRI pour suivre l'organisation interne de la filière DASRI ;
- La présentation d'une convention pour l'élimination des DASRI lors de demande d'agrément pour de nouvelles cliniques et cabinets dentaires ;
- Instruction des directeurs d'établissements publics pour programmer des cycles de formation sur la gestion des DASRI.

### **Déchets de produits chimiques de laboratoire périmés :**

Suite à la note N°354/003/11/DESGT/MEN du 10.04.2011 émanant du Ministère de l'Education Nationale, une commission a été constituée à l'effet de procéder au cadastre des produits chimiques périmés de laboratoire détenus dans les différents établissements scolaires à travers la wilaya.

### **Modalités de gestions :**

- Pour la prise en charge de cette problématique, des réunions ont été tenues en présence des services de l'éducation, de la protection civile et les services de la sûreté. Lors de ces séances de travail il a été recommandé de :
  - ❖ Elaborer un cadastre.
  - ❖ Prospector et proposer un local appartenant au secteur de l'éducation susceptible d'accueillir la totalité du gisement, en vue d'un stockage temporaire. Ce local devra être agréé par les services de la protection civile, de l'environnement et de la Sûreté de Wilaya.
  - ❖ Engager une étude (audit environnemental) en vue de déterminer les modalités d'élimination et de traitement définitif de cette catégorie de déchets et de faire appel à un prestataire de service spécialisé et agréé, disposant d'un dispositif de traitement adéquat.

Plusieurs visites d'inspection relatives aux déchets spéciaux à savoir les postes transformateurs à base de PCB ou d'huile minérale, produits de laboratoire périmés...etc, ont été effectuées à l'effet vérifier les modalités d'élimination ou de stockage de ces déchets, orienter les détenteurs vers une gestion conforme à la réglementation.

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

❖ **Tableau n°04** : Liste des collecteurs des déchets spéciaux et spéciaux dangereux agrès :

Dénomination	Adresse	Tel/Fax
<b>Sarl ECO SERVICE ENGINEERING</b> – <b>Alger-</b> Collecte des huiles et matières grasses alimentaires.	21 rue Boudjemaa Temmim Draria, wilaya d'Alger	Gérante : Mme NEMOUCHI Kaouther
<b>Sarl TRAKX- Alger-</b> collectes des huiles usagées.	41, Rue des Tourelles Hydra, Willaya D'Alger	Gérant : M <sup>er</sup> KOUNINEF Noah Tarik
<b>EURL S.A.R.A.B-</b> Constantine- collecte des huiles usagées	01 cité les Frères Abbas Adjadid (A) groupe 05, Wilaya de Constantine	Gérant : M <sup>r</sup> AIDOUSSI Abderraouf
<b>MEZIANE istablishment Used Oil</b> Collecte des huiles usagées	Rue Merbouhslimane cité Echikh, wilaya Naâma	
<b>Sarl ALGAL PLUS –M'sila</b> collecte des Métaux non ferreux et aluminium	Zone industrielle de M'sila, BP702 RP, Wilaya de M'sila	Gérant M <sup>er</sup> DEKAR Farid.
<b>SARL Atlantis Condor Company-</b> <b>Alger</b> Collecte des huiles usagées	Lot Said Benhaddadi n° 77, Dar Diaff 16002 Chéraga, Wilaya d'Alger	
<b>SARL S.A.K Fabrication de graisse-</b> <b>Tipaza</b> Collecte des huiles usagées	Zone industrielle 13 Mezfrane N° 195 CLASSE 8 elkelliaa, wilaya de Tipaza	Gérant : M <sup>r</sup> BACHAR GARAT Youcef.
<b>SARL SARHIM- Sétif-</b> Collecte des huiles usagées	Adresse : Rue Mekarani, cité Tidjene BP 159, wilaya de Sétif	Gérant : M <sup>r</sup> GUEBOULI Charafeddine.
<b>NAFTALI – Alger</b> Collecte des huiles usagées	Cité LarmafBt 02 El-Harrach, Wilaya d'Alger	Gérant : M BOUMHIRA Kamel
<b>E3D/désinfection, dératisation</b> <b>désinsectisation -Chlef-</b> collecte des déchets d'activité de soins	Cité 20 AoutAouled Ben abd El Kader, Wilaya de Chelf	Gérant : M <sup>er</sup> KAMECHE Abd El Kader
<b>Dr AISSIOU -Ouargla-</b> déchets d'activité de soins	Sonatrach Direction des Affaires sociale, Wilaya d'Ouergla	

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

<b>Entreprise de nettoyage et de désinfection, SWEEQ NET- TiziOuzou</b> Collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux	Village Tezmelt, commune Tadmaït Wilaya de TiziOuzou	Gérant : M.TOUBAL MOHAMED
<b>Sarl TRAJDARI-Blida-</b> Collecte des déchets d'activité de soins à risque infectieux	Zone d'activité de Bouinan Lot n° 71B, wilaya d'ALGER	Gérant : M.NEDIR Abdelhalim
<b>Sarl RECYCOIL- Alger-</b> Collecte des huiles et matières grasses	Baha 03lot 04 El Mohammadiawilaya d' Alger	Gérant : M.HABBAR Omar
<b>Sarl- Algérienne pour l'Ecologie et l'Hygiène (A.E.H) -Annaba-</b> Collecte des déchets d'activité de soins à risque infectieux.	MEDjez El-Ghassoul n°106 AIN BERDA, wilaya d'Annaba	Gérants : M.KIBECH Mohamed M <sup>me</sup> KIBECHE Amel née HOUIOUA
<b>M<sup>elle</sup> BENTAYEB Nawel-Boumerdes</b> Collecte des huiles usagées	Cité 60 logements Bt. 5 n°06 Oued tatareg, wilaya de Boumerdes	
<b>Sarl SAM industrie -Batna</b> Collecte des huiles usagées	Zone industrielle Kechida, Wilaya de Batna	Gérants : M.MAALA Samir
<b>Entreprise le Chaudronnerie et de Ferblanterie d'Alger (ECFERAL /Spa) – Alger-</b> Collecte des déchets d'activités de soins	14 Route de Larba, Zone Industrielle El-Harrach, Wilaya d'Alger	PDG : M.ABDELLIBoudjema
<b>M NOUIONA Nabil – Constantine</b> Collecte des huiles usagées	Cité Boumerzoug n°66, Wilaya de Constantine.	
<b>M.SI SALEM Mohamed</b> Collecte des déchets d'activités de soins	Village Ait-izid, Commune de souk el tenine, wilaya de TiziOuzou	
<b>SARL Stidest Constantine</b> Collecte des déchets d'activités de soins	Lot n°04 Z.I Aissa BENHMIDA, Commune de Didouche Mourad, wilaya de Constantine.	Gérants : M.DERGAL Saber
<b>EURL TADJER MOHAMMED YASSER</b>	Taourirt El Hadjadj Beni YenniTiziOuzou	Gérant : TADJER Samir

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

Collecte des de fixation, pellicules et papiers photographique contenant de l'argent (non utilisés)		
<b>SARL TRAI DARI</b> Collecte des déchets d'activité de soins à risque infectieux	Zone d'Activité de Bouinan, Wilaya de Blida	Gérant : NEDIR Abdelhalim
<b>BAIT RACHID</b> Gérant de l'entreprise RBNET Collecte des déchets DASRI & spéciaux dangereux	Coop Ennasr J6 N°17 Jolie Vue, Kouba Alger	
<b>EL DJAROUF AHMED</b> Directeur général de la société Futur World'soil / SPA collecte des huiles Usagées	Zone industrielle oualad moussa Daïra khemis el khechnaboumerdes	
<b>ZERRAR REDA SARL Hygiène Service</b> Collecte des déchets d'activités de soins	Appartement 221 Bat F cité 600 logts nouvelle ville	
<b>TIFOURA RACHID</b> cogérant de la <b>SARL MAGHREB GREEN SUPPLIES COMPANY</b> Collecte des huiles alimentaires et huiles de moteurs usagées	Cité GARIDI 2, Bat 75 n°04 Wilaya d'Alger	
<b>SARL AGLUB</b> gérée par <b>Salim BELOUAIR</b> Collecte des huiles usagées et les huiles alimentaires et graisses	Coopérative immobilière centre national n°15 Wilaya de Sétif	
<b>SARL GREEN SKY</b> Collecte des déchets d'activités de soins et des déchets spéciaux et spéciaux dangereux	Rue ben HaddadiSaid lotis n°80 villa n°100(DAR DIAF) Chéraga, Alger	Gérant :GHERBBAS Mounir
<b>SARL GGS</b> Collecte de : * Déchets d'activités de soins * Produit pharmaceutiques périmés	Local n°02 TAZEGRART, Commune de Ouergla BP 887 Wilaya de Ouergla	Gérant :TIDJANI Mohamed

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

<ul style="list-style-type: none"> <li>* Huiles usagées</li> <li>* Huiles usagées alimentaires</li> <li>* Métaux ferreux et non ferreux</li> <li>* Batteries usagées</li> <li>* Pneus usagés</li> <li>* Déchets d'hydrocarbures</li> <li>* Déchets spéciaux et spéciaux dangereux</li> </ul>		
<b>ECO CITY</b> Collecte des huiles et matières grasses alimentaires usagées	Rue Mohamed MESSAOUDI, vieux Kouba, Wilaya d'Alger	Gérant : HALIMI Mohamed Bedri
<b>EURL CINTECH</b> Collecte des déchets d'activités de soins et produits pharmaceutiques	Harouch Ben Slimene, Villa 43, Commune de Kheraicia, Alger	Gérant :BOUMRARAhcene
<b>KHOUIDMI Mohamed</b> Collecte des Métaux ferreux et non ferreux	Lotissement Auto Construction n°18 Zeralda, Alger	/
<b>DOUIB RECYCLAGE CAOUTCHOUC</b> Collecte des pneus hors d'usage	Cité Chadli Bouzid Laararssa n°06 Wilaya de Sétif	Gérant : DOUIB Abdelmalek
<b>EURL BRIK</b> Collecte des Métaux ferreux et non ferreux	Lot 250, local n°16, Commune TIBSBISTE, Wilaya de Ouargla	Gérant : BRIK Salim
<b>« R-Tech »</b> Collecte des cartouches de Toner usagées	27 Rue AbdelhakKouider El Madania, Wilayad'Alger	Gérant : BOUDIF Rayan Amine

❖ **Tableau n°05:** Liste des entreprises activant dans la gestion des déchets spéciaux et/ ou dangereux .

Dénomination	Domaine d'activité	Adresse	Tél/ fax
<b>SKMK / SPA</b> <b>SharikatKhadametmouhaouilatkahraibaia</b> (filiale du groupe sonelgaz)	Traitement des huiles minérales	Zone Industrielle d'ouledYaich, wilaya de Blida	Tél : 025 43 15 31
<b>Sarl FUTURE WORLD'S OIL</b>	Traitement des huiles usagées	Zone Industrielle d'ouled Moussa BP 35461, wilaya de Boumerdes	Tél : 024 87 75 33 024 87 71 62
<b>Eco Recyclage</b>	Récupération et recyclage de batteries usagées	Zone Industrielle, Ain Ouassara, wilaya de Djelfa	Tél : 021 35 43 56
<b>Société Algérienne de Batteries &lt;&lt;Sarl S.A.BA EL-Fahd&gt;&gt;</b>	Récupération et recyclage de batteries usagées	Zone Industrielle extension, wilaya de Batna.	
<b>Sarl SAAC EL Moumtaza</b>	Recyclage de batteries usagées	Zone Industrielle de Rouïba, wilaya d'Alger	Tél : 029 81 10 21
<b>Sarl RECIBAT</b>	Récupération et recyclage de batteries usagées	Zone d'activité Oued soudane BP 1242 47003 Berriane, Wilaya de Ghardaïa	Tél : 029 84 38 66
<b>Sarl SAS RECYCLAGE</b>	Récupération et recyclage de batteries usagées	Zone laalalig n°65 commune d'EL Bouni, wilaya d'Annaba	Tél : 038 52 68 85
<b>Groupe ENPEC</b>	Unité d'affinage de plomb et de recyclage de batteries usagées	wilaya de Sétif	Tél : 036 93 78 51
<b>REMONDIS Allemagne</b>	Déchets spéciaux dangereux	GmbH &Co.KG.BrunnenstraBe 138 44536 Lünen – Allemagne	

<b>TREDI France</b>	Déchets spéciaux dangereux	/	Tél : 021 64 32 64
<b>COFAL Algérie</b>	Déchets spéciaux dangereux	Cité Asphodèles Bt C3 N°35 Ben Aknoun wilaya d'Alger	Tel : 021 91 33 51
<b>NEWTECH International</b>	Déchets spéciaux dangereux	175, Boulevard Colonel KRIM Belkacem, wilayad'Alger	Tél : 021 68 15 66
<b>Aqua Systems</b>	Déchets spéciaux dangereux	Route Nationale N° 5 Ex ECRA EL Hamiz, B.E.K Bp 327 Rouïba, wilaya d'Alger	Tél : 021 87 72 98 021 87 72 99
<b>ISOTEC Algérie</b>	Déchets spéciaux dangereux	Entrée Nord de Birtouta RN N°12 Kheraicia, wilaya d'Alger	Tél : 021 44 45 45 021 44 42 42
<b>TRAVOMED Expert et maintenance d'ouvrage d'Art</b>	Déchets spéciaux dangereux	Chemin Doudou Mokhtar Coopération les Orangers lot N°009 Ben Aknoun, wilaya d'Alger	Tel : 021 79 68 89 Fax : 021 79 68 85
<b>NORMAPREV</b>	Déchets spéciaux dangereux	12 cités montplaisant, wilaya d'Annaba	Tel : 038 86 79 98
<b>CODHIM</b>	Traitement et conditionnement des Déchets dangereux, PCB	2, rue docteur TEDI n° 111, wilaya d'Annaba	Fax : 038 88 29 31
<b>ECFERAL/Spa</b>	Traitement des déchets spéciaux dangereux, déchets d'activités de soin	14 Route de l'Arbaa Zone industrielle d'El-Harrach, wilaya d'Alger	Tél : 021 52 25 13 Fax : 021 52 25 17

<b>Sarl ECO EST</b>	Unité d'incinération des déchets d'activités de soins (500 kg/h)	Z.I d'Ain M'lila, commune d'ainM'lila, Wilaya d'Oum El Bouaghi	Gérant : M BELHADJ Mustafa Moncef
<b>Sarl Stid Est/Station de traitement et d'incinération des déchets</b>	Unité d'incinération des déchets d'activités de soins	Zone Industrielle Aissa Ben Hamida Lot n°04 Bp09 Didouche Mourad, wilaya de Constantine	Gérant : M. DERGAL Saber Tel 031 90 53 53 Fax : 031 90 63 63
<b>Sarl TRAIIDARI –Blida-</b>	Unité de banalisation des déchets d'activités de soins à risque infectieux (125 kg/h )	Zone d'activité de Bouinan Lot n°71B, wilaya de Blida	Gérant : M.NEDIR Abdelhalim Tel : 021 37 13 95
<b>Environnement Solutions SPA (de droit Egyptien)</b>	Traitement des bourbiers de forages pétroliers	Alger : 5 Rue Arezki Hydra Ouargla : Oued Irara, Route de l'aéroport BP 930 HassiMessaoued	Tél : 021 54 63 00 Fax : 021 69 18 35 Fax : 029 73 05 58
<b>Sarl GGS</b>	Déchets spéciaux et spéciaux dangereux	Cité 120 logts BT « N » n°56 BP 1590 Hassi Messaoud	Tél : 029 73 88 25 Fax : 029 73 83 90

## Chapitre 04 : Etude de mode de gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de T-O

---

- La gestion des déchets inertes au niveau de la wilaya de TIZI-OUZOU :

### **Définition :**

Tous déchets provenant notamment de l'exploitation des carrières, des mines, des travaux de démolition, de construction ou de rénovation, qui ne subissent aucune modification physique, chimiques ou biologique lors de leur mise en décharge, et qui ne sont pas contaminés par des substances dangereuses ou autres éléments générateurs de nuisances, susceptibles de nuire à la santé et/ou à l'environnement.

- ➔ La wilaya de TiziOuzou génère une importante quantité de déchets issus des secteurs du bâtiment et des travaux publics. En effet, les divers chantiers de la wilaya nécessitent d'importants travaux de terrassement et dans certains cas des démolitions.

Pour réduire un tant soit peu l'ampleur de la problématique des déchets du secteur du BTP, un site a été retenu au niveau **de Bouaid dans la commune de TiziOuzou**, pour la réalisation d'un **centre pour déchets inertes**. L'étude du projet au profit de Sept communes (**TiziOuzou, Draa Ben Khedda, Tadmait, Tirmatine, Ouaguenoun, Timizart et Beni Aissi**) fait ressortir un gisement prévisionnel de **105 100 m<sup>3</sup>/an**. La surface du casier est de **37 170 m<sup>2</sup>**, pour un volume d'enfouissement de **500 000 m<sup>3</sup>**. Ce projet est proposé pour inscription dans le cadre de la loi de finances pour **2014**.

- ➔ Aussi, les communes ainsi que les services des Ressources en Eaux, de l'Agriculture, des Mines et Energie ont été instruits à l'effet de procéder à la prospection des sites (**anciennes carrières désaffectées ou de grands cratères à combler à proximité des berges d'Oueds**) susceptibles de recevoir les déchets inertes.

- ➔ Par ailleurs, les communes ainsi que les services des Ressources en Eaux, Agricoles, Mine et Energie ont été instruits à l'effet de procéder à la prospection

des sites (anciennes carrières désaffectées ou de grands cratères à combler à proximité des berges d'Oueds) susceptibles de recevoir les déchets inertes.

### ❖ **Surveillance de la qualité de l'air :**

🌿 Proposition de deux (02) sites pour l'implantation des stations de surveillance de la qualité de l'air (le siège de la maison de l'environnement et l'université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou).

En conclusion, en dépit des faiblesses que caractérisent aujourd'hui le développement des PPDRI. Tout d'abord, elle met côte à côte les agents institutionnels et les représentants de la population rurale, tous fortement éprouvés dans un passé récent par une grave crise politique, économique et sociale. De ce point de vue, la concertation et L'expérience de la politique du renouveau rural ne connaît pas encore de véritable bilan. L'échange entre les différents acteurs se mettent en place progressivement et inaugurent une nouvelle ère qui est celle de l'apprentissage en matière de développement participatif.

### **Conclusion générale :**

La situation en matière d'hygiène et de salubrité publique de la ville et notamment le milieu rural, à l'issu des régions est caractérisée par des insuffisances au niveau de la gestion des déchets, qui se répercutent de manière inexorable sur le cadre de vie. Les problèmes qui en découlent et qui deviennent un problème de santé publique sont dus entre autres :

- A la croissance effrénée de la démographie ;
- A l'urbanisation anarchique et incontrôlée ;
- Au développement industriel et au manque d'application de la réglementation ;

Les effets seront de plus en plus importants à l'avenir compte tenu de l'augmentation très sensible du volume des déchets générés par les ménages. Leur gestion s'avère de plus en plus complexe vue le manque de moyen de collecte et de transport. Cela se traduit notamment :

- Une diminution significative de l'effectif affecté aux services de nettoyage, de Collecte et d'évacuation des déchets ;
- Une insuffisance des moyens matériels affectés à l'évacuation des déchets.

Tout cela nous permet de faire face aux problèmes environnementales engendrés par les externalités causées par la prolifération des déchets sur les territoires ,de ce fait une prise en charge en faveur des impacts causés par les différentes nuisances dans un cadre environnemental préservé et sain .Donc , une prévention de l'environnement qui doit être inscrite sur la base d'un plan d'action fondé dans notre recherche sur les fondements managériaux pour la gestion de service public qui se base sur les déchets et leur modes de traitement ,puisque ce service est assuré par les collectivités territoriales , et notamment la commune .Cette dernière joue un rôle important pour satisfaire ce service à l'intérêt de la population et de tracer des différentes actions par elle afin d'envisager un développement au niveau de son territoire par des différentes instructions en la matière .

Pour réaliser ce développement, il faut aussi initier tous les acteurs territoriaux dans l'intérêt de faire face aux problèmes environnementaux. Il s'agit ici des acteurs sociaux et leurs conciliations avec les organismes administratifs qui interviennent dans le cadre de

protection de l'environnement, ainsi que les comités de quartiers à leurs tour jouent aussi un rôle important en faveur d'un développement rural participatif au niveau de leur villages.

La protection de l'environnement est devenue une préoccupation majeure des différents acteurs. Si la stratégie de développement social et économique à mettre en place doit d'abord répondre aux besoins actuels des populations, celle-ci devrait être conçue de façon à ne compromettre les intérêts des générations futures. Il s'agit aujourd'hui d'intégrer la dimension environnementale dans toutes les actions de développement « c'est le développement durable ». De ce concept découle l'ambition d'assurer pour l'avenir, et de manière crédible la préservation des ressources naturelles, la protection et la restauration des écosystèmes menacés ainsi que la préservation et l'atténuation des nuisances que les activités de l'homme apportent à l'environnement.

Malgré les faiblesses essentiellement institutionnelles, juridiques, économiques et sociales , la gestion rationnelle semble possible .La bonne gouvernance , les réformes économiques et le développement durable sont des éléments d'un même mouvement , c'est pourquoi , il faut impliquer tout le monde dans la prise en charge du problème des déchets , tous les départements gouvernementaux , les collectivités territoriales l'inévitable et incontournable société civile , les chefs d'entreprises , les associations ...etc. .

Les techniques managériales appliquées à la gestion des déchets notamment avec une stratégie globale au niveau national avec un écho locale peut constituer une réponse à la problématique posée, c'est dans ce sens que doivent évoluer les efforts déployés.

Pour ce , nous pouvons dire qu'à travers l'étude réalisée ,il est en ressort que la gestion durable et intégrée des déchets constitue une problématique qui interpelle tous parties ou acteurs .C'est dans ce sens que nous avons démontré la nécessité et même l'opportunité de l'application des principes fondamentaux du management .Le soucis , étant l'harmonie et la conciliation des intérêts économiques , écologiques et environnementaux .

Ensuite , le cas étudié qui est relatif à la gestion des déchets au niveau de la commune 'IDJEUR', et notamment l'adoption de ce management à l'échelon local de cette commune , de ce fait , on a consacré notre étude à voir le mode de traitement des déchets , et son fonctionnement selon une approche territoriale ,c'est-à-dire de vérifier cette gestion au niveau du village IGUERSAFENE de la commune IDJEUR , Daïra de BOUZEGUENE .A partir de

notre étude de ce village comme un état des lieux , nous a révélé à la prise de conscience de la gestion des déchets dans ce quartier , par la liaison et la mise en place de l'ensemble étapes de cette gestion , ce qui nous permet de s'intéresser sur la nécessité d'inculquer la culture de communication et de civisme aux acteurs (associations ,citoyens et institutionnels ).

Pour mettre du pratique le management dans les administrations publiques à leurs têtes les communes qui sont chargées de gérer les problèmes issus d'une mauvaise gestion des ressources naturelles , et notamment leurs utilisations rationnelles par ses usagers .Donc , il s'agit d'appliquer du management dans le secteur public , de ce fait nous avons concilier les intérêts des collectivités territoriales (intérêt général) , entreprises (taxation , principe du pollueur-payeur ), et notamment pour les entreprises qui sont chargées de la gestion des déchets (opérateurs privés ) .

Les milieux naturels et les écosystèmes de la wilaya de Tizi-Ouzou, sont en dégradation progressive due généralement aux activités humaines.

Les principales actions menées au niveau de la Direction de l'Environnement s'inscrivent en conformité avec les orientations contenues dans le programme global d'investigation du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et les recommandations des états généraux à savoir :

- Application, mise en œuvre et respect du cadre réglementaire en matière de la protection et de préservation de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- Réduction des pollutions et nuisances avec projection de techniques propres basées sur les principes de recyclage, de récupération, de réutilisation et de valorisation.
- Application de la taxe sur les activités polluantes préservation de la diversité biologique.

Implication du mouvement associatif et du citoyen dans le domaine de la protection et de préservation des milieux et de l'amélioration du cadre de vie. Implication du mouvement associatif et du citoyen dans le domaine de la protection et de préservation des milieux et de l'amélioration du cadre de vie.

- Amélioration de la qualité du service public
- Exécution du programme d'investissement inscrit dans le cadre des plans quinquennaux **(2005-2009 et 2010-2014).**

Actuellement, il s'agit de fédérer tous les acteurs en leur offrant une vision claire de leur rôle :

-Les collectivités fixent le cap et les objectifs, encouragent la valorisation, assurent la formation des citoyens et fixent les règles du jeu ;

-les organismes administratifs notamment la Direction de l'environnement en matière de la gestion des déchets ,ses effortsse focalisent sur l'éco conception à partir d'une approche multicritère des questions de l'environnement , ainsi de différents de programmes d'actions envisagées pour sensibiliser les citoyens ,par les différentes communications mises en œuvre afin de mettre l'intérêt au problème de la dégradation de l'environnement par la prolifération des quantités énormes de déchets sur tout le territoire urbain , et notamment au niveau rural par l'intervention des comités de quartier pour éliminer certains impacts produits par ces déchets ,et cela se fait par la création des associations qui jouent un rôle important face à cette gestion .

-Enfin , les citoyens jouent un rôle essentiel à leur tours , grâce à un tri à la source d'une meilleure qualité et dans l'approvisionnement en 'ressource 'desfilères de valorisation ,pour récupérer tous déchets générés ,et cela se fait notamment par la participation des citoyens avec le comité de quartier et les associations environnementales , c'est le cas du village 'IGUERSAFENE' qui a réussi à introduire des actions importantes avec des moyens simples à la faveur d'une protection de l'environnement par un traitement efficace de certains types de déchets (plastique ,verre ,...).

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Ouvrages et contributions :

-**Brahim Djemaci**,2012, “la gestion des déchets municipaux en Algérie : analyse prospective et élément d’efficacité” ,thèse de doctorat en sciences économiques, université de Rouen .

-**BrahimDjemaci** ,**Malika Ahmed Zaid** , « la gestion intégrée des déchets solides en Algérie . contraintes et limites de sa mise en œuvre »,WorkingPaper N°04-2011 ,avril 2011,CIRIEC .

- **Jean Michel Balet** : Aide-mémoire (gestion des déchets),2<sup>ème</sup> édition (DUNOD),2005 .

-Guide de l’**APE**,association de protection de l’environnement : le compostage ; agrément N°115 du 13/06/2006 , RB :décembre 2014(ce guide de la direction de l’environnement de la wilaya de TIZI –OUZOU .

### Articles de revues :

- Faire des déchets solides municipaux une ressource , in revue secteur public et développement, N°15,octobre 2012 .

-**Sylvie Ferrari**, article d’une revue : lectures hétérodoxes du développement durable, l’intitulé de cet article est : « Éthique environnementale et développement durable : Réflexions sur le Principe Responsabilité de Hans Jonas », Développement durable etterritoires [En ligne], Vol. 1, n° 3 , Décembre 2010, mis en ligne le 06 juin 2010.

### Documents et rapports divers :

-Le rapport Brundtland, la commission mondiale sur l’environnement et le développement , 1987.

- Cours de Madame **Tadjine .R** de **module stratégie de développement territorial** de master 2 en management territorial et ingénierie de projets. (UMMTO) 2014/2015.

-**Ahmed zaid M**,2012 , les déterminants des valeurs des services publics en Algérie . Document de travail Redyl , UMMTO .

### **Memoires et thèses de doctorat:**

- **Chemoukha Arezki** :thèse de magister ,’’Essai de réflexion sur la faisabilité du management dans une collectivité locale ; cas de la commune de T-O :2009.
- Hadjousofiane** :mémoire de fin d’études ,’’la gestion intégrée et durable des déchets ménagers ‘’, « approche managériale » , cas de la ville de TIZI-OUZOU .
- **Hayat Ait Mohand** , mémoire de master en sciences économiques : ‘’partenariat public-privé et gestion durable du service public local des déchets dans la commune de TIZI-OUZOU ,promotion 2012/2013.
- Redjal Omar** : mémoire de magister ‘’vers un développement urbain durable ...phénomène de prolifération des déchets urbains et stratégie de préservation de l’écosystème –exemple de Constantine, promotion 2005.
- Brahim Djemaci** : thèse de doctorat en sciences économiques , ‘’la gestion des déchets municipaux :analyse prospective et éléments d’efficacité ‘’, promotion 2006 .
- Mr Sahmoune et Mr ILouhab** , mémoire de fin d’études , option traitement et gestion des déchets , étude de la collecte des déchets ménagers de la commune de Boumerdes , promotion 2004 -2005.

### **Textes législatifs et réglementaires :**

- Loi n° 01-19 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l’élimination des déchets .
- l’article 123 du code communal ,journal officiel du 20 aout 2011 .
- Loi n° 01-19 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l’élimination des déchets .
- Décret présidentiel N° 04-144 du 28 avril 2004 portant la ratification du protocole de Kyoto.
- Décret exécutif N° 06-104 du 28 février 2006 fixant la nomenclature des déchets .
- Loi N° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l’environnement dans le cadre de développement durable .
- Décret exécutif N°02-115 du 03 avril 2002 relatif à la création de l’ONEDD.

- Décret exécutif N° 98 -339 du 3 novembre 1998 définissant la réglementation applicable aux installations classées et fixant leurs nomenclatures.

- Décret exécutif N° 98 -339 du 3 novembre 1998 définissant la réglementation applicable aux installations classées et fixant leurs nomenclatures.

-Loi n° 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.

-Loi n° 01-20 du 12 Décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire .

-Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable (JO N°43/2003).

-Ordonnance N° 06-07 du 15 juillet 2006 modifiant et complétant la loi N°85-05 du 16 février 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé (JO N°47/2006).

-Ordonnance n° 07-02 du 1er mars 2007 modifiant et complétant la loi n° 01-10 du 3 juillet 2001 portant loi minière (JO N°16/2007).

-Ordonnance n° 08-04 du 1er septembre 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement (JO N°49-2008).

-Décret n°83-458 du 23 juillet 1983 fixant le statut-type des parcs nationaux modifié par le décret exécutif n°98-216 24 juin 1998

-Décret n° 83-509 du 20 août 1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées

-Décret n° 84-378 du 15 décembre 1984 fixant les conditions de nettoyage,

-Décret exécutif n°03-478 du 09 décembre 2003, définissant les modalités de gestion des déchets d'activités de soins.

-Décret exécutif n° 06-104 du 28 février 2006 fixant la nomenclature des déchets, y compris les déchets spéciaux dangereux (JO N°13/2006).

-Décret exécutif n° 06-141 du 19 avril 2006 définissant les valeurs limites des rejets d'effluents liquides industriels (JO N°26/2006).

-Décret exécutif n° 06-198 du 31 mai 2006, définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement (JO N°37/2006).

-Décret exécutif n° 06-237 du 04 juillet 2006 modifiant le décret exécutif n° 98-147 du 13 mai 1998, modifié et complété, fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-065 intitulé « Fonds national pour l'environnement et la dépollution» (JO N°45/2006).

-Décret exécutif n° 07-317 du 16 octobre 2007 fixant les attributions, la composition et le mode de fonctionnement de la commission nationale de protection des espèces animales menacées de disparition (JO N°66/2007).

-Décret exécutif n° 08-53 du 9 février 2008 portant approbation du cahier des charges-type pour la gestion par concession du service public d'assainissement et du règlement de service y afférent. (JO N°06-2008).

-Décret exécutif n° 08-54 du 9 février 2008 portant approbation du cahier des charges-type pour la gestion par concession du service public d'alimentation en eau potable et du règlement de service y afférent (JO N°06-2008).

-Décret exécutif n° 08-96 du 15 mars 2008 fixant les missions, la composition et les règles de fonctionnement du conseil national consultatif des ressources en eau (JO N°15-2008).

-Décret exécutif n° 08-97 du 15 mars 2008 fixant les modalités d'élaboration de l'inventaire des ouvrages et installations relevant du domaine public hydraulique artificiel (JO N°15-2008).

-Décret exécutif n° 08-122 du 15 avril 2008 complétant le décret exécutif n° 06-424 du 22 novembre 2006 fixant la composition et le fonctionnement du conseil de coordination côtière. (JO N°22-2008).

-Décret exécutif n° 08-148 du 21 mai 2008 fixant les modalités d'octroi de l'autorisation d'utilisation des ressources en eau (JO N°26-2008).

-Décret exécutif n° 08-188 du 1er juillet 2008 fixant les modalités d'octroi, de suspension et de retrait de l'autorisation d'exploitation de carrières et sablières (JO N°37-2008).

-Arrêté interministériel du 2 août 2006 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission centrale d'élaboration du projet de schéma directeur sectoriel de développement agricole (JORADP N°71/2006).

-Arrêté interministériel du 2 août 2006 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission centrale d'élaboration du projet de schéma directeur sectoriel des espaces naturels et aires protégées (JORADP N°71/2006).

**Site internet :**

[http:// En .Wikipedia .org /Wiki /trafigura](http://En.Wikipedia.org/Wiki/trafigura) ,2009 .

# **ANNEXES**

Notre enquête se porte sur l'étude de la démarche managériale des déchets dans l'objectif de réaliser un développement territorial durable, c'est pour cela on va s'intéresser à faire notre questionnaire au niveau du village « IGUERSAFENE » de la commune IDJEUR de la wilaya de TIZI OUZOU.

Suite à nos informations connues sur le village, nous pouvons déduire qu'elle existe une certaine organisation au niveau de la propreté et d'hygiène, c'est-à-dire une disponibilité totale en matière de la protection de l'environnement, et notamment la préservation de toutes ressources naturelles par tous les acteurs qui activent au niveau du village, par exemple la restauration des fontaines sur la base de la confusion entre les méthodes traditionnelles et de la modernité.

Donc, l'objectif de réaliser un partenariat entre les deux acteurs, des habitants du village, ainsi les collectivités territoriales notamment la commune qui joue un rôle important en faveur de la gestion des services publics locaux, et plus particulièrement l'adaptabilité du management aux déchets afin d'essayer de traiter le phénomène de leur prolifération. Cette dernière est propagée au niveau de toute la wilaya de TIZI OUZOU, ce qui engendre des impacts de ces déchets sur la santé de l'individu et au niveau de sa qualité de vie en matière de la généralisation des déchets dans divers coins, au niveau des routes, et dans des centres urbains et des espaces publiques ..., et même dans des milieux ruraux. C'est pour cela notre intention se base sur ce fléau, c'est-à-dire le fait de jeter les ordures n'importe où et n'importe comment.

C'est dans cet aspect, on va s'intéresser à ces gestes et comportement des individus au niveau de leur mauvaise image en matière de la préservation de leur entourage, et donc tout le quartier dont il vit et l'exploite puisqu'il est considéré comme un atout de développement territorial.

On remarque que le village « IGUERSAFENE » est conçu comme un village le plus propre au niveau de toute la wilaya de TIZI OUZOU lors de son obtention du prix de concours de RABAH AISSAT en 2014 organisé par la wilaya de TIZI OUZOU. C'est pour cela notre étude est fondée sur le village qui est considéré comme une bonne image pour l'ensemble des autres quartiers de divers communes de la wilaya de TIZI OUZOU. Afin de réaliser notre objectif, on va s'adresser à l'ensemble des acteurs manipulant en matière de la bonne gestion des déchets au niveau de ce quartier.

En premier lieu, on va faire notre enquête sur la base d'un questionnaire qui est organisé par nous-mêmes dans l'intérêt de compléter notre travail de réalisation de ce mémoire de master 2 dans le cadre de l'économie en spécialité management territorial et ingénierie de projets, laboratoire REDYL en sciences économiques.

Tout d'abord, on va se positionner sur le rôle de la commune « IDJEUR » en faveur de la gestion de service public local des déchets sur la base de l'application des méthodes managériales lors de l'élaboration et de réalisation de ce service public.

- Questionnaire adressé au P /APC et aux acteurs locaux :

1- Tout d'abord, pourriez-vous nous dire quelle est actuellement votre fonction au sein de l'APC ?

2-Qu'est-ce que vous avez comme formation ?

3-A votre avis monsieur le P / APC, pour quelle raison la gestion des déchets au niveau de la commune d'idjeur est-elle défavorable auparavant ?

4-Qu'elle est l'état du village avant qu'il soit propre ?

5-Est-ce qu'elle existe une différence en matière de la gestion de service public local des Déchets actuellement qu'auparavant ?

6-Est-ce que le personnel de collecte est disponible ?, et quel est l'objectif actuel et combien Préconisez-vous pour une meilleure prise en charge ?, ainsi qu'elle est la quantité de déchet collectée au niveau de leurs types générées dans ce village ?

7-Quelle est la situation des activités dans la commune : le tri, la valorisation, ainsi que

Le recyclage des déchets ?

8- Que pensez-vous du partenariat avec les associations dans le domaine de la gestion  
Des déchets au niveau de la commune ?

9- Etes vous intéressés par le travail dans le cadre d'une coopérative pour la gestion des  
Déchets ?

1-Oui

2-Non

10-Q'est ce qui vous empêche de vous investir dedans ?

1- Le manque de compétences techniques

2- Le manque de financement

3- Autre réponse

11- Qu'est-ce que vous avez comme équipement de travail, c'est-à-dire, les équipements  
Concernés pour la collecte et le transport des déchets sont disponibles ?

1-Camion une benne tasseuse

2-Dispositif de pesage des déchets

3-autres équipements

12-Combien de temps pouvez-vous attendre pour avoir l'équipement ?

1-1 an

2-2 ans

3-3 ans

4-Plus de 3ans

13- Quelle est votre approche territoriale et technique à la gestion des déchets

Préconisée par vous-même et notamment selon la réglementation en matière de la

Gestion des déchets ?

14- Pensez-vous que le PROGDEM aurait un effet positif sur la qualité de votre Environnement ?

1-Oui

2-Non

16- Quelles sont les types de déchets générées par votre commune ? , et est ce que Vous pouvez nous dire quel déchet qui est plus dominant dans cette commune ?

17- Est qu'il existe un centre de tri pour sélectionner les déchets générées pour les assembler dans des sous-groupes adéquats ?

18- Quelle est la distance que vous êtes prêt à parcourir pour déposer vos déchets de Matières en plastique par exemple dans un centre de tri , si ce dernier est Disponible, si non quelle est votre perspective en faveur de sa réalisation ?

19- Est que vous mobilisez des acteurs qui peuvent se faire en partie avec vous dans La Gestion de service public local ?

20-Si oui pour la Question n°19, donc quels sont ces acteurs, et quelles conditions,

C'est-à-dire les critères de leurs choix pour faire face à la gestion de service public

Local des déchets ?, et dans quelle catégorie vous pouvez les classer ?

21- A partir de votre stratégie en matière de traitement et l'élimination des déchets ,

Quel est votre apport dans cet aspect afin d'assurer un développement territorial

Durable au niveau de ce village ?

22- Quel est le contenu de schéma directeur élaboré à l'intérêt de votre commune ?

# Guide d'entretien destiné à la Directrice de la Direction de l'environnement

## De la Wilaya TIZI OUZOU

### (Le travail et les enjeux)

- 1 -Quelle est la mission ou quelles sont les fonctions principales de la Direction de l'environnement en matière de la gestion des déchets ?
  
- 2 – Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans la gestion des déchets ?
  
- 3 - Quelles sont vos responsabilités dans le projet de création des CET ?
  
- 4 - Pour l'implantation des CET ?faites vous des études d'impact ? Si oui :  
  
-Quels sont les objectifs d'une étude d'impact ? Comment procède-t-on ?  
  
-Quels sont les éléments les plus importants d'une étude d'impact ? A quoi êtes-vous particulièrement attentif ? –Selon vous , y a-t-il des points qui mériteraient plusd'attention ?
  
- 5 -Est-ce que vous procédez des campagnes de sensibilisation et d'information des acteurs(communes, citoyens et comités de village)

- 5 - Les objectifs fixés par le PROGDEM sont –ils réalisés ?
- 6 –Pensez-vous que le mode de partenariat des acteurs locaux avec des associations s'impose pour améliorer la gestion des déchets dans la Wilaya de TIZI OUZOU ? Si oui pourquoi ?
- 7 – Dans le cadre du projet d'implantation des CET , avec qui étiez-vous amené travailler le plus souvent ?
- Avec qui avez –vous eu les plus de contacts ?
  - Y avait-il des relations conflictuelles ?
- 8 – Avez-vous une stratégie pour les développements nationaux des déchets ?
- 9–Quelles sont vos perspectives en matière de réalisation des projets environnementaux au niveau de la wilaya de TIZI OUZOU ?
- 10- Quelle est la quantité des déchets collectés au niveau de la wilaya de TIZI OUZOU pour les années précédentes, ainsi que pour l'année en cours ?
- 11- Comment vous avez réalisé des opérations de sensibilisation en matière de la protection de l'environnement ?

## **Index des tableaux :**

Tableau n°01 : Le nombre de clubs verts créés dans le cadre de l'éducation environnementale en milieux scolaire et de jeunes au niveau de la wilaya de T-O .....	128
Tableau n°02 :la liste des décharges et dépotoirs sauvages de quelques communes de la wilaya de TIZI-OUZOU fourni par la Direction de l'environnement.....	145
Tableau n°03 : représenteles quantités de déchets en tonnes traitées par les trois CET(Oued Falli,Draâ El Mizan et le CET de Ouacif) allant de l'année 2009 jusqu'à l'année 2014.....	155
Tableau n°04 :Liste des collecteurs des déchets spéciaux et spéciaux dangereux agrès .....	169
Tableau n°05 :Liste des entreprises activant dans la gestion des déchets spéciaux et/ ou dangereux au niveau de la wilaya de TIZI-OUZOU .....	173

## **Index des cartes et graphiques :**

Carte n°01 :Localisation des communes rattachées aux différents CET de la wilaya de TIZI-OUZOU .....	161
Graphique n°01:Taux d'évolution des quantités des déchets admises au niveau des trois Centres d'Enfouissement Technique de la wilaya de TIZI-OUZOU .....	155

## **Index des schémas et les figures (photos) :**

Schéman°01: Organigramme de la Direction de l'environnement de la wilaya de TIZI-OUZOU et missions de ses services .....	124
Schéma n° 02:la représentation du taux de remplissage des casiers au niveau des trois CET de la wilaya de TIZI-OUZOU .....	157
Schéma n°03 : Le rapport des quantités de déchets au différent CET par commune .....	159
Photo n°01 : Les déchets collectés par les acteurs du village « IGUERSAFENE » .....	99
Photo n°02 : les composteurs des déchets biodégradables du village.....	105
Photo n° 03:l'entrée du village « IGUERSAFENE », ou le chef-lieu de la commune'IDJEUR	107

Photo n°04 : La représentation de la pépinière du village .....	109
Photo n°05 : Centre de tri du village sous forme d'une mini décharge .....	110
Photo n°06 : l'emplacement des déchets de catégorie de plastiques dans le centre de tri du village .....	110
Photo n°07 : la mise en place des deux bacs verts au niveau de chaque village (le premier bac concerne le ramassage de plastique et le second pour la collecte du papier ) par les acteurs sociaux en matière de la protection de l'environnement.....	114
Photo n° 08 : la récupération du verre par les acteurs du village.....	114
Photo n° 09 : la récupération du plastique dans le village .....	115
Photo n°10 : la récupération du fer .....	115
Photo n°11 : La présentation de la Direction de l'environnement de la wilaya de TIZI-OUZOU .....	123
Photo n° 12 : une figure aérienne récapitulative qui représente le CET de Oued Falli .....	148
Photo n°13 : La représentation du centre d'enfouissement technique des déchets de ménage de la ville de TIZI-OUZOU .....	149
Photo n°14 : Etapes de traitement des déchets au niveau de la ville de TIZI-OUZOU .....	152
Photo n°15 : La représentation des déchets au niveau de la wilaya de TIZI-OUZOU .....	153
Photo n°16 : La réalisation des bassins de lixiviat au niveau d'un CET .....	153

## Table des matières :

Introduction générale .....	01
Chapitre 01 : Du développement durable au développement durable local.....	05
Introduction au chapitre 01 .....	05
Section01 : Concepts et origine du développement durable .....	05
1) Historique, définitions et les dimensions du développement durable .....	06
1-1) Historique du développement durable .....	06
1-2) Définitions du développement durable .....	07
Section02 : Les principes généraux de développement durable .....	08
2- 1) Les principes du développement durable .....	08
2-1-1) Intégration de l'environnement et de l'écologie .....	08
2-1-2) Préservation de la diversité biologique et conservation des ressources naturelles .....	09
2-1-3) Précaution, partenariat et participation.....	09
2-1-4) Concertation .....	09
2-1-5 ) Education, formation et sensibilisation .....	10
2-2) Les caractéristiques du développement durable .....	10
➤ <b>Pour ou contre le développement durable?</b> .....	12
• <b>Caractéristique 1:</b> Les problèmes d'environnement représentent la cause majeure d'une crise actuelle du développement.....	12
• <b>Caractéristique 2 :</b> En particulier, le problème tient aux limites de la planète face à l'extension de la population et des activités humaines population et des activités humaines .....	14
• <b>Caractéristique 3:</b> le développement durable nécessite une approche multisectorielle (environnement, économique, social) et multidimensionnelle (rapports du local au mondial) .....	14
• <b>Caractéristique 4:</b> "Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.....	16

• <b>Caractéristique 5:</b> La technologie jouera un rôle majeur dans la mise en place d'un développement durable, moyennant certaines adaptations.....	17
• <b>Caractéristique 6:</b> Le dd est compatible avec l'économie libérale moyennant des réformes touchant en particulier à l'intégration de l'environnement dans la régulation économique L'un des points clés dans cette problématique est la notion de croissance économique.....	18
• <b>Caractéristique 7:</b> "Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures .....	19
• <b>Caractéristique 8:</b> Le développement durable nécessite des changements dans la prise de conscience (valeurs, éducation), et dans l'éthique (en particulier dans les rapports à la nature.....	19
• <b>Caractéristique 9:</b> La réalisation du développement durable implique la participation de tous les secteurs (et non seulement les pouvoirs publics) à tous les niveaux.....	20
<b>2-3) Les enjeux du développement durable .....</b>	<b>25</b>
<b>2-3-1) Les enjeux d'ordre structurel et fonctionnel .....</b>	<b>25</b>
<b>2-3-1) Les enjeux socio-économiques.....</b>	<b>25</b>
➤ Les conditions de réalisation d'un développement territorial durable .....	26
➤ Essai de donner une définition au développement local .....	27
➤ Les caractéristiques du développement durable local .....	28
<b>SECTION (3) : L'environnement comme pilier du développement territorial durable contenu dans l'agenda 21 local (l'ancrage territorial du développement durable) ... ..</b>	<b>31</b>
<b>3-1) L'importance de la variable environnementale .....</b>	<b>32</b>
❖ Les indicateurs environnementaux du développement durable .....	33
<b>3-2) L'ancrage territorial du développement durable.....</b>	<b>35</b>
<b>3-2-1) Le concept de l'agenda 21 .....</b>	<b>36</b>
<b>3-2-2/ L'agenda 21 local : « actes locaux –réflexions globales – dialogue » .....</b>	<b>36</b>
❖ Définition d'un agenda 21 local.....	37
 Conclusion du premier chapitre .....	 39

Chapitre 02 : Description de la gestion des déchets.....	42
Introduction au chapitre 02 .....	42
Section01 : Les déchets : Définitions, caractéristiques .....	43
1-2 )Définition d'un déchet .....	43
1-2 )La typologie des déchets .....	45
❖ Les déchets : les classer pour mieux les connaître, les réduire pour mieux les maîtriser .....	46
1) Les déchets classés en fonction de leur nature.....	46
• Les déchets dangereux .....	46
• Autres typologies .....	46
2) Les déchets classés en fonction de leur origine .....	47
• Les déchets municipaux .....	47
• Les déchets assimilés.....	48
• Déchets encombrants .....	48
• Déchets spéciaux .....	49
• Déchets d'activité de soins .....	49
➤ Les impacts des déchets sur l'environnement et sur la santé publique .....	51
Section (2) : La gestion des déchets, ses principes dans le cadre de développement durable ...	52
• Les principes de la gestion de déchets en Algérie .....	53
1) Précaution /Prévention .....	54
2) Sensibilisation, information .....	55
3) Le principe pollueur payeur:(ppp) .....	56
Section (3) :Les modes et les techniques de traitement des déchets.....	56
• Où finissent les déchets ?.....	56
a) Les décharges.....	57
b) Les décharges sauvages .....	57
c) Point d'apport volontaire .....	57
d) Déchetteries .....	57
3-1 ) La technique de l'incinération des déchets .....	59
3-1-1 )Avantages de la méthode de l'incinération .....	60
3-1-2 )les inconvénients de la méthode de l'incinération.....	62

3-2) L'enfouissement technique.....	62
3-3)Biodégradation :(traitement biologique et mécanique) .....	66
• <b>Pourquoi composter ?</b> .....	66
A) Dans la cuisine .....	67
B) Dans le jardin .....	67
• <b>Comment composter ?</b> .....	68
3-2)La valorisation et la prévention des déchets .....	69
3-2-1)La prévention des déchets .....	69
3-2-2 )La valorisation des déchets .....	71
Conclusion du deuxième chapitre .....	72
Chapitre03 .....	74
Introduction au troisième chapitre .....	74
Section(1) : la notion de service public des déchets.....	75
1) La définition de management .....	76
1-1) Les éléments du management .....	77
A) La démarche managériale .....	77
B) Le management stratégique .....	78
C) Le management opérationnel. ....	78
1-2) Définition du management public local .....	78
Section (2) : Identification de ce service public des déchets au niveau du territoire .....	80
2-1)Le mode de gestion de service public des déchets .....	80
2-2 )Contexte juridique .....	82
2-2-1/ Protection de l'environnement et réglementation Algérienne.....	82

A- Législation relative à la protection de l'environnement .....	82
A-1/ Les principales lois relatives à la protection de l'environnement .....	82
2-3) Mode de gestion du service public de déchets .....	85
2-3-1) Modes de collecte, d'élimination, et de traitement des déchets en Algérie .....	85
A) Collecte et pré-collecte.....	86
A-1) pré-collecte .....	86
A-2) Collecte .....	87
Section (3) : Le mode de traitement des déchets dans le village 'IGUERSAFENE' .....	88
➤ Rappel de l'analyse de la situation existante .....	89
A) Caractéristiques générales de la commune .....	89
❖ Présentation de la commune ... ..	89
A-1) L'environnement.....	90
A-2) Caractérisation socio-économiques et habitat .....	91
❖ Population et habitat .....	91
❖ <b>Activités économiques</b> .....	92
➤ Quelques précisions sur le mode de solidarité villageoise au sein des villages kabyles .....	92
1/ La solidarité villageoise .....	92
2/ Les solidarités « organiques » ou « apparente ».....	94
3 / Les associations.....	94
4 / Les comités de villages .....	94
B) Présentation du village en question.....	94
B-1) Iguersafene : La leçon d'écologie et de solidarité villageoise .....	98

<b>B-2) Objectif de maintenir des actions pour l'intérêt du village:( village sans décharge)</b> .....	<b>99</b>
❖ Environnement : le pari gagné à « IGUERSAFENE ».....	<b>105</b>
❖ La citoyenneté se réinvente en Kabylie.....	<b>106</b>
<b>B-3) Compostage et tri sélectif .....</b>	<b>106</b>
❖ La réunion du comité de village dans son bureau pour débattre les actions qui doivent être réalisées .....	<b>113</b>
❖ Qui récupère les déchets triés ? .....	<b>119</b>
 Conclusion du troisième chapitre.....	<b>120</b>
Chapitre <b>04</b> : Etude de la gestion des déchets au niveau de la Direction de l'environnement de la wilaya de TIZI-OUZOU.....	<b>122</b>
Introduction au chapitre <b>04</b> :.....	<b>122</b>
➤ Présentation de la Direction de l'environnement de la Wilaya de TIZI- OUZOU .....	<b>123</b>
1) Missions de la Direction de l'environnement.....	<b>123</b>
2) Organigramme de la Direction de l'environnement et les missions de ses services.....	<b>124</b>
<b>2.1.</b> Service de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.....	<b>125</b>
<b>2.2</b> .Service de l'environnement urbain et industriel.....	<b>125</b>
<b>2.3.</b> Service de la sensibilisation, de l'information et de l'éducation environnementale.....	<b>125</b>
<b>2.4.</b> Service de la réglementation et des autorisations.....	<b>126</b>
<b>2.5.</b> Service de l'administration et des moyens.....	<b>126</b>
3)Les actions mises en œuvre par la Direction de l'environnement en faveur de la protection de l'environnement .....	<b>127</b>

• Journée de sensibilisation 07-04-2015 .....	127
• Projet pilote du Tri Sélectif des déchets .....	127
• Généralisation de l'éducation environnementale en milieux scolaire et de jeunes.....	128
➤ Les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré : objectifs, contenu et méthodes.....	129
1- La politique du Renouveau Rural : genèse, objectifs et méthodes.....	130
2- Quelques résultats de l'expérience de développement rural participatif .....	132
3- Principales législations et réglementations environnementale.....	133
4- Evolution des institutions et de la législation en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.....	<b>136</b>
➤ Partenariat avec la société civile.....	139
5) Organisation de concours pour la sensibilisation sur la protection de l'environnement.....	139
➤ Gestion des déchets.....	141
1) Gestion des déchets solides urbains .....	141
2) Liste des décharges et dépotoirs sauvages existantes au niveau de quelques communes de la wilaya de TIZI-OUZOU.....	142
3) Schémas directeurs de gestion des déchets ménagers inscrits sur le Budget de Wilaya.....	145
4) Définition d'un Centre d'Enfouissement Technique.....	146
• Les statistiques sur les quantités de déchets en tonnes traitées par les trois CET(Oued Falli , Draâ El Mizan et le CET de Ouacif) allant de l'année 2009 jusqu'à l'année 2014 .....	155
• Taux d'évolution des quantités des déchets admises au niveau des trois Centres d'Enfouissement Technique de la wilaya de TIZI-OUZOU.....	155
• La localisation des communes rattachées aux différents CET de la wilaya de TIZI-OUZOU .....	161

• Pyramide des quantités des déchets valorisables en 2014(0,59%)selon l'Agence nationale des déchets pour le traitement des déchets de la wilaya de TIZI-OUZOU.....	162
➤ Opération d'envergure nationale d'hygiène du milieu et enlèvement des ordures ménagers et assimilés et déchets solides .....	162
➤ Enlèvement des ordures ménagères et des déchets solides .....	163
➤ Identification des zones intermédiaires d'entreposage des déchets .....	164
➤ Réhabilitation du service public de nettoyage .....	164
➤ Renforcement des parcs roulants des communes en moyens d'intervention.....	164
➤ La gestion des déchets inertes au niveau de la wilaya de TIZI-OUZOU .....	176
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>178</b>
<b>Références bibliographiques</b>	
<b>Index des tableaux, cartes et graphiques</b>	